THESIS
2
2007

This is to certify that the
dissertation entitled

LES LUMIERES DE MARTEILHE

presented by

Séverine H. Collignon-Ward

has been accepted towards fulfillment
of the requirements for the

Doctoral degree in French, Classics and Italian

Deidre Dawson
Major Professor's Signature

August 21st, 2007
Date

MSU is an affirmative-action, equal-opportunity employer

LIBRARY
Michigan State
University

PLACE IN RETURN BOX to remove this checkout from your record.
TO AVOID FINES return on or before date due.
MAY BE RECALLED with earlier due date if requested.

DATE DUE	DATE DUE	DATE DUE

6/07 p:/CIRC/DateDue.indd-p.1

LES LUMIERES DE MARTEILHE

By

Séverine H. Collignon-Ward

A DISSERTATION

Submitted to
Michigan State University
in partial fulfillment of the requirements
for the degree of

DOCTOR OF PHILOSOPHY

Department of French, Classics and Italian

2007

ABSTRACT

MARTEILHE'S ENLIGHTENMENT

By

Séverine H. Collignon-Ward

The dissertation "Marteilhe's Enlightenment" is an examination of a galley slave's Mémoires that will bring new light to the religious persecutions of Protestants after the Revocation of the Edict of Nantes by Louis XIV in 1685. Marteilhe's unique contribution to the Protestant memory is analyzed not so much from an historical and biographical perspective, which is the way in which such texts have been examined, as from a literary perspective. This narrative and stylistic study places Marteilhe's Mémoires among the literary and philosophic works of the Enlightenment. Like Voltaire, Montesquieu and other writers who led the battle against religious persecutions and intolerance, Marteilhe understood that his public had to be entertained as well as enlightened. By engaging the reader in the narrative, Marteilhe hopes to win the reading public to the cause of individual freedoms. This thesis on Marteilhe's Mémoires contributes to the body of scholarship on the French Protestant experience and offers a useful reminder that persuasive writing is often the best arm against arbitrary oppression.

Copyright by
SEVERINE H. COLLIGNON-WARD
2007

To my parents and Bill.

ACKNOWLEDGMENTS

I would like to thank the members of my dissertation committee, Dr. Ehsan Ahmed, Dr. Michael Koppisch and in particular my wonderful thesis director Dr. Deidre Dawson, for their advice, support and encouragement during the various stages of my research and writing of this dissertation.

I am also grateful to Dr. John Rauk, Chair of the Department of French, Classics and Italian for providing me with the opportunity to teach in the department and to Michigan State University for the funding that enabled me to complete my dissertation.

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION.....1

CHAPITRE I
POSITIONNEMENT DES MEMOIRES DE MARTEILHE.....11
A. Publication : un choix stratégique.....11
B. Philosophes et Protestants.....12
C. L'Ecriture de la Tolérance.....22
D. Entre fiction et authenticité.....30

CHAPITRE II
LA FRANCE TOUTE CATHOLIQUE – Etude narrative.....32
A. La France livrée aux passions.....33
1. Délation et arbitraire.....33
2. Le règne des ecclésiastiques.....41
B. Echec des méthodes de conversion.....49
1. Hypocrisie et prosélytisme.....49
2. Délits et peines.....53
3. Pertes humaines et économiques.....58
C. Possibilité de la tolérance.....66
1. Exemples de pays.....66
2. Exemples individuels.....71
3. Réformes effectuées.....78
D. Nécessité de la tolérance.....82
1. Pouvoir royal.....82
2. Conséquences de l'intolérance.....86

CHAPITRE III
LA BOITE A OUTILS DES LUMIERES – Etude stylistique.....91
A. Le style de Marteilhe.....92
1. Déjouer la censure.....92
2. La question des révisions.....93
B. Outils de divertissement.....94
1. Choix de la forme narrative.....94
2. Choix des informations.....96
3. Multiplication des intrigues.....97
C. Outils de persuasion.....100
1. Naïveté feinte du narrateur.....100
2. Appropriation du lecteur.....102
3. Jeu avec les sens et les émotions.....109
4. Ironie et humour.....123
D. Eloge subtile des Protestants.....131
1. La charité.....131
2. La religion.....134

3. L'honnêteté.....138

CONCLUSION.....143

BIBLIOGRAPHIE.....150

INTRODUCTION

Il y a 250 ans paraissaient, sans nom d'auteur :

MEMOIRES
D'UN
PROTESTANT,
Condamné aux
GALERES DE FRANCE
POUR CAUSE DE
RELIGION ;
écrits par lui-même :
Ouvrage, dans lequel, outre le récit des souffrances de l'Auteur depuis 1700 jusqu'en 1713 ; on trouvera diverses Particularités curieuses, relatives à l'Histoire de ce Temps-là, & une Description exacte des Galères & de leur Service.

A ROTTERDAM,
Chez J.D. BEMAN *& Fils*
M.D.C.C.LVII[1]

L'auteur, que nous connaissons depuis sous le nom de Jean Marteilhe, offrit en cette année 1757 une œuvre unique. Ses Mémoires sont, en effet, une parfaite illustration de ce dix-huitième siècle qui allia reconstruction de la mémoire protestante et lutte des Philosophes contre l'intolérance. Ces deux aspects ont malheureusement été injustement séparés par les historiens et les Mémoires ont, de ce fait, été relégués à l'histoire des seuls Protestants, victimes de la Révocation de l'Edit de Nantes.[2]

[1] Titre de l'édition originale.

[2] La Révocation de l'Edit de Nantes est le nom souvent attribué à l'Edit de Fontainebleau de Louis XIV en date d'octobre 1685 puisque cet Edit révoquait effectivement l'Edit de Nantes en faveur de ceux de la religion prétendue réformée promulgué par Henri IV en mai 1598. Cet Edit de Fontainebleau est composé d'un Préambule suivi de douze articles. Le préambule montre que cette décision royale s'insère dans un grand dessein remontant à Louis XIII et Henri IV, celui de « faire réunir à l'Eglise ceux qui s'en étaient si facilement éloignés. » L'édit est déclaré « perpétuel et irrévocable » dans l'article I. Ce premier article se poursuit avec la destruction de tous les temples. Vient ensuite l'interdiction du culte réformé pour lesdits sujets (article II) et tous les seigneurs, sous peine de confiscation de corps et de biens (article III). L'article

Il aura fallu attendre 1982 et la publication par André Zysberg de ces Mémoires au Mercure de France dans la collection "Le Temps retrouvé" pour que Marteilhe sorte de ce cercle protestant dans lequel on l'avait jusque là confiné. Cette collection du Mercure de France créée en 1965 s'était donnée pour objectif de « faire entendre la parole de certains acteurs privilégiés d'une époque choisie, qu'ils fussent célèbres ou inconnus, une manière inédite d'aborder l'Histoire par le biais du récit vécu. » L'objectif est clairement atteint avec la décision de publier Marteilhe car son « Histoire de ce Temps-là » offre, en ce début de dix-huitième siècle, un vaste tour d'horizon de l'Europe et des différents us et coutumes qui s'ouvre à Bergerac dans cette France post-Révocation et se clôt à La Haye dans les Provinces-Unies. En 2004, Isabelle Trivisani-Moreau a publié deux études sur les Mémoires qui ont contribué à mieux faire connaître Marteilhe et son époque.[3] Cependant, ni Zysberg ni Trivisani-Moreau n'ont replacé Marteilhe dans le contexte des Lumières.

Cette thèse se propose de combler cette lacune et de rendre à Marteilhe la place de premier ordre qui lui est due dans la tradition philosophique des écrits contre

---

IV accorde quinze jours aux ministres qui refusent de se convertir pour sortir du royaume sous peine de galères. Les articles V et VI offrent des avantages aux ministres qui se convertiraient. Les écoles sont supprimées par l'article VII et on oblige les parents à faire baptiser et élever leurs enfants dans la religion catholique (article VIII). L'article IX accorde aux fugitifs pré-Révocation un délai de quatre mois pour revenir et reprendre possession de leurs biens. L'article X empêche aux sujets de la Religion Prétendue Réformée de sortir du royaume sous peine de galères pour les hommes et de confiscation de corps et de biens pour les femmes. L'article XI concerne l'exécution des déclarations contre les relaps. Enfin, l'article XII annonce :

> Pourront au surplus lesdits de la R.P.R., en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, païs et terres de notre obéissance, et y continuer leur commerce, et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublez ny empêchez, sous prétexte de ladite R.P.R., à condition, comme dit est, de ne point faire d'exercice, ny de s'assembler, sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion, de quelque nature qu'il soit, sous les peines cy-dessus de corps et de biens.

Cet article semble donc accorder la liberté de conscience et prescrire de ce fait les conversions forcées qui faisaient rage depuis le début des années 80 avec l'envoi de dragons, soldats de cavalerie du roi, chez les Protestants. Cependant, cet article XII est resté lettre morte et n'a jamais été appliqué.

3 "Les mille et un métiers d'un homme sans condition dans les Mémoires du protestant galérien Jean Marteilhe" et "Un protestant entre limiers et barbets. Choix et nuances du mémorialiste Jean Marteilhe."

l'intolérance. Nombreux furent les écrits contre la persécution des Protestants. Cependant, nul autre que Marteilhe n'a réussi ce double positionnement au sein de la mémoire protestante et des écrits philosophiques contre l'intolérance. Dans notre chapitre I, nous détaillerons les différentes étapes de ce positionnement qui s'échelonne du choix stratégique de la date de publication, en plein milieu du combat philosophique, au choix d'une écriture ancrée entre fiction et authenticité.

Cette question de l'authenticité des Mémoires est essentielle car, contrairement aux écrits empreints de fiction des Philosophes, Marteille revendique des Mémoires vrais. Or, l'Histoire de la fin du dix-septième siècle et du dix-huitième siècle se voit décrite de deux façons distinctes. On trouve d'un côté l'histoire officielle, version monarchique et catholique et de l'autre la mémoire protestante, version des victimes de cette histoire officielle. Dans ces conditions, qui croire ? Le réflexe n'est-il pas d'embrasser la version officielle ? Les Protestants en sont conscients, ce qui se retraduit dans leurs écrits par une surenchère sur l'authenticité des faits décrits. Les pamphlets publiés à l'étranger, afin d'informer l'Europe sur le sort réservé aux Protestants en France, annoncent donc en gros titre, « true account », « true and perfect relation », « true and faithful narrative », etc. Les préfaces sont également compilées sur la gamme du vrai.

Lorsque les Mémoires de Marteilhe sont traduits par Oliver Goldsmith en 1758,[4] la Préface du traducteur annonce ainsi, « it is strictly true », « simple exhibition of Truth and consequently of Nature », « all here wears the face of sincerity », « a picture taken from Nature », « a narrative inspired by Truth », « the Relation of a national persecution, almost too shocking for Belief, though too well attested. » Cette emphase mise sur la

[4] The Memoirs of a protestant condemned to the Galleys of France for his religion. Written by himself [...]. Translated from the Original by James Willington [pseudonyme d'Oliver Goldsmith].

vérité, qui chez Goldsmith prend même la majuscule, se retrouve également dans le choix de tournures de phrases telles que « Sensible of this Truth, it is not expected to [...] » ou encore « To confess a Truth, he hardly knows how to introduce [...] ». Sous la plume de Marteilhe foisonnent les formules telles que « la pure vérité », « témoin oculaire. »[5]

De telles relations sont pourtant immédiatement réfutées par les Catholiques. De plus, la position de victime joue à la défaveur des Protestants car, comme l'explique Ernest Lavisse, « il faut toujours contrôler les dires de mémoires, surtout quand l'auteur est un persécuté » (228). Seule une comparaison entre mémoire protestante et histoire officielle semble pouvoir mettre un terme aux controverses. Les historiens s'attèlent donc à ces études comparatives, suggérées parfois par les persécutés eux-mêmes.[6] Jules Michelet explique ainsi :

> Les documents protestants de la Révocation méritent-ils confiance? N'est-il pas imprudent de croire les victimes dans leur propre cause ? Non. Ces documents sont hautement confirmés par la meilleure autorité, celle de leurs ennemis. Les persécutions successives dont les protestants sont l'objet, de 1661 à 1685 sont [...] constatées par les exigences de l'Assemblée du clergé [...]. Elles sont établies par la série des Ordonnances et par la Correspondance administrative.[7]

---

[5] L'expression « la pure vérité » est récurrente chez Marteilhe. On la trouve, par exemple, aux pages 44, 58 et 146. Au « témoin oculaire » qui apparaît par exemple à la page 82, Marteilhe ajoute des tournures telles que, « j'ai vu de mes propres yeux » (304) ou encore « j'étais présent à cette conversation » (183). Toutes les citations de Marteilhe sont extraites de la seconde édition de Zysberg.

[6] Dans leur "Relation des bastonnades qu'on a données sur diverses galères aux fidèles souffrants pour la religion, à cause du refus de lever le bonnet et d'assister aux cérémonies de l'Eglise romaine (1700)," les galériens protestants commandent ainsi qu'on aille consulter les registres médicaux :

> Que MM. Les Missionnaires aillent dire après cela qu'on ne violente personne, que ce qu'on dit des inhumanités qu'on nous fait est supposé, et que nous ne sommes pas plus maltraitez que les autres forçats, comme on l'a voulu faire croire. Si on ne veut pas s'en tenir au témoignage de 300 forçats ou environ qu'il y a sur chaque galère, qui ont été les spectateurs de ces cruautés, le sang qui coule sur le coursier est un témoin irréprochable, et ces gros gourdins godronez et trempez à la mer sont des voix qui parleront un jour, si on fait semblant de ne les pas voir aujourduy. Qu'on feuillette le rôle de l'apoticaire de l'hôpital et on trouvera qu'il a donné tant de remèdes à nos frères meurtris, que M. le médecin a dit qu'il ne savoit de quoi leur faire donner davantage. (Tournier 1: 255).

[7] "Note IV Protestants, Dragonnades, etc" (Histoire de France 15: 398-99).

Michelet se borne ici à la période 1661-1685, mais les autres historiens étendent ces études comparées aux années suivantes et aboutissent à la même conclusion, accordant ainsi à la mémoire protestante le nécessaire cachet de vérité, qui lui a si longtemps été refusé par l'histoire officielle. Une étude des Mémoires nous permettra non seulement de réfuter les doutes émis par certains critiques concernant l'exactitude des informations fournies par Marteilhe mais surtout d'apposer aux Mémoires ce cachet de vérité nécessaire à leur positionnement au sein de la mémoire protestante.

Nous discuterons également du rapport entre Philosophes et Protestants. Selon Jean Carbonnier, « Il fallait les Philosophes, il fallait l'alliance – naturelle ou contre nature on en disputera sans trêve – de la Réforme et des Lumières pour que l'on en arrivât à la tolérance » (144). Ce choix de l'expression « naturelle ou contre nature » dénote bien le rapport ambigu qui lie Protestants et Philosophes. En effet, bien qu'ils aient dénoncé l'intolérance, les Philosophes n'ont pas toujours été eux-mêmes très tolérants envers les Protestants. S'ils n'ont pas directement dénoncé les persécutions des Protestants ou si, comme Voltaire, ils l'ont fait plus au nom de l'injustice que du protestantisme persécuté, ils ont cependant aidé, par leurs écrits, à établir l'atmosphère de tolérance qui y mit éventuellement fin. Ce qui rapproche l'œuvre de Marteilhe de celle des Philosophes n'est donc pas la croyance en la foi protestante mais la croyance que seul un public éclairé pourra mettre un terme au règne de l'intolérance et l'utilisation qu'ils font de leurs œuvres pour lui apporter la lumière nécessaire. Une analyse de la critique faite par les Philosophes de différentes œuvres, catholiques et protestantes, en faveur de la tolérance nous permettra de démontrer que les Mémoires de Marteilhe répondaient tout

à fait aux attentes des Philosophes d'une œuvre accessible à tous, qui ne serait pas empreinte d'un parti pris exacerbé et dont le style pourrait porter les gens à la tolérance.

Dès l'ouverture de son récit, Marteilhe affirme en effet sa volonté de ne pas s'en tenir au seul cercle protestant. A la tradition orale choisie par plusieurs de ses compatriotes qui « racontent journellement à leurs enfants », Marteilhe préfère la mise par écrit qui lui permet, en faisant part « au public » (44) dans son ensemble, l'élargissement du champ d'application de son récit. Il se départit en cela des autres écrits des galériens protestants de son époque, principalement sous forme épistolaire. En effet, le récit de ces derniers se borne dans le temps (les seules souffrances des galériens Protestants), dans l'espace (les seules galères), dans son destinataire (les seuls Protestants) et dans sa finalité (fortifier les frères galériens dont la constance et la fermeté vacillent sous les persécutions,[8] obtenir la charité des Protestants réfugiés à l'étranger).[9] Michelet indique d'ailleurs que ces récits furent publiés plus tard « pour les âmes pieuses et comme livres de dévotion » (9: 406).[10]

---

[8] La "Relation des bastonnades qu'on a données sur diverses galères aux fidèles souffrans pour la religion, à cause du refus de lever le bonnet et d'assister aux cérémonies de l'Eglise romaine (1700)" se compose ainsi d'une suite de comptes rendus et d'extraits des lettres et billets que les galériens protestants s'échangent pour se fortifier (Tournier 1: 241-256).

[9] Les "Règlements faits sur les galères de France par les confesseurs qui souffrent pour la vérité de l'Evangile (1699)" sont adressés « Aux Eglises de Genève et des Cantons Protestants de Suisse 20[e] février 1699 » et se composent d'une suite de XV articles régissant la demande, réception et distribution des aides reçues par les galériens protestants. (Tournier 1: 261-276). Marteilhe, qui côtoiera ces confesseurs après son arrivée sur les galères, sera lui-même chargé de cette distribution des aides qu'il décrit comme un « emploi [...] très périlleux » (196) et pour laquelle il fournit détails et anecdotes.

[10] On publia également différentes *Histoires*, témoignages de seconde main puisqu'écrits principalement par les pasteurs en exil des galériens protestants et regroupant la correspondance qu'ils avaient échangée. Citons par exemple, *Histoire des souffrances et de la mort du fidèle confesseur et martyr Isaac Le Febvre*, volume consacré au confesseur après sa mort par son ancien pasteur de Corbigny, Etienne Girard ; *Histoire abrégée des souffrances du Sieur Elie Néau sur les galères et dans les cachots de Marseille*, publié par Jean Morin, pasteur avec qui Elie Néau avait entretenu une correspondance.
Ces *Histoires* se transforment quelquefois en témoignage de troisième main. C'est le cas pour Elie Néau, que le lecteur moderne connaît par l'article de Charles Read. "Un confesseur de la RPR sous Louis XIV. Elie Néau, martyr sur les galères de France et dans les cachots de Marseille" qui est un résumé de l'Histoire de Morin, épuisée aujourd'hui.

Marteilhe ne cache rien au public de ses souffrances et de celles de ces coreligionnaires. Il explique ainsi le sort réservé à sa famille :

> On mit chez mon père à discrétion vingt-deux de ces exécrables dragons. Mais je ne sais pas par quelle politique, le duc fit conduire mon père en prison à Périgueux. On se saisit de deux de mes frères et de ma sœur, qui n'étaient que des enfants et on les mit dans un couvent. J'eus le bonheur de me sauver de la maison, si bien que ma pauvre mère se vit seule de sa famille au milieu de ces 22 scélérats, qui lui firent souffrir des tourments horribles. (47-48)

Quant à Marteilhe et son ami Daniel Legras, leur périple se décompose de la façon suivante : Protestants persécutés à Bergerac ; fugitifs à partir de Mussidant où ils prennent la résolution « quelques périples qu'il y eut de poursuivre [leur] voyage jusqu'en Hollande » (48), en passant par Paris où ils se font remettre une route par un ami ; prisonniers à Mariembourg. Leur cheminement prend fin à Tournai où ils sont « dûment atteints et convaincus de faire profession de la Religion Réformée, et de s'être mis en état de sortir du royaume pour professer librement ladite Religion ; pour réparation de quoi, les condamnons à servir de forçats sur les galères du roi à perpétuité » (107). Bien que la Révocation de l'Edit de Nantes ne soit mentionnée qu'une seule fois,[11] on retrouve au sein des histoires contées par Marteilhe presque toutes les mesures prises contre les Protestants par l'Edit de Fontainebleau.[12]

D'autres cas sont très intéressants par leur forme, tel Jean Artigues: Cévénol (1630-1701), galérien pour la foi qui est un témoignage recrée de toutes pièces par l'auteur, Michel Bonnefoy. Le récit se compose en effet des seuls documents d'archives que Bonnefoy a photocopiés et insérés.

[11] L'Edit n'est en effet mentionné directement qu'une seule fois, lorsque Marteilhe rencontre M. Bonijoli. Ce dernier explique en se présentant, « Je suis [...] de Nîmes en Languedoc. J'en sortis après la révocation de l'édit de Nantes » (282).

[12] Les conversions forcées avec les persécutions dans sa province et surtout celles encourues par sa mère confirment indéniablement la non-application de l'article XII qui semblait laisser lesdits sujets de la Religion Prétendue Réformée, qui n'avaient pas encore embrassé la religion Catholique, Apostolique et Romaine, libres de vaquer à leurs occupations dans l'attente qu'ils soient touchés par la lumière divine. L'enlèvement des frères et de la sœur de Marteilhe pour les placer dans un couvent ne laisse aucun doute sur l'application de l'article VIII qui annonçait une « peine de 500 livres d'amende, et de plus grande s'il y échet » pour qui n'enverrait pas ses enfants dans les Eglises catholiques. L'article X se retrouve avec la condamnation aux galères de Marteilhe et de Legras et des trois autres Protestants que Marteilhe rencontre en prison et qui lui content leur histoire. Les deux demoiselles qui les accompagnaient sont, quant à elles, «

Dès son titre, Marteilhe annonce cependant que, « outre le récit des souffrances de l'auteur », le public « trouvera diverses Particularités curieuses relatives à l'Histoire de ce Temps-là. » Le vague de la formulation permet indéniablement de piquer la curiosité des lecteurs, dont l'intérêt augmente dès l'ouverture du récit. Lorsque commence pour Marteilhe un long périple, commence alors pour le lecteur un voyage plein de rebondissements et de rencontres dans la France toute catholique de ce début de dix-huitième siècle. Le destin mouvementé de l'auteur s'est en effet trouvé mêlé à celui des nombreuses personnes qu'il fut amenées à rencontrer lors de ses pérégrinations. Protestants ou pas, Marteilhe ouvre son récit personnel à leur histoire. Il consacre ainsi par exemple vingt-deux pages à l'histoire de Goujon, Catholique rencontré sur les galères et avec lequel il devient ami. Il nous parle également de ses nombreux amis turcs.

Dans notre second chapitre, nous nous interrogerons sur l'utilité d'un tel récit, publié en 1757, c'est-à-dire près de cinquante ans après les faits. Ce « Temps-là » proposé par Marteilhe n'illustre t-il pas en effet une époque révolue ? Une étude narrative comparée des Mémoires et des œuvres philosophiques nous permettra de prouver qu'il n'en est rien. Au contraire, le tableau fait par Marteilhe de la France toute catholique de fin de règne de Louis XIV ressemble étrangement au tableau fait, des années plus tard par les Philosophes, de la France sous la Régence et sous le règne de Louis XV. En 1757, il n'est donc plus simplement question d'informer le public des persécutions auxquelles sont toujours soumis les Protestants, il s'agit surtout de montrer l'échec et l'impact d'une telle politique sur le royaume et sur tous ses sujets. Malgré treize années de souffrances, Marteilhe est non seulement demeuré protestant mais il a également fui la France, ainsi

---

condamnées pour le reste de leurs jours au couvent des Repenties à Paris » (91), suivant les directives de confiscation de corps et de biens pour les femmes de ce même article X.

que nombre de ses coreligionnaires. La volonté de la monarchie de continuer à poursuivre cette politique antiprotestante se retraduit donc par de grandes pertes humaines et économiques. Quant à ceux qui ont cédé aux violences des convertisseurs, ils ont pour la plupart fait des conversions hypocrites en demeurant Protestants de cœur. Marteilhe et les Philosophes montrent que la menace ne vient pas des Protestants mais plutôt des hommes passionnés à la tête desquels trônent des ecclésiastiques fanatiques, victorieux des monarques eux-mêmes. Plus personne n'est à l'abri, délation et arbitraire sont partout.

Après avoir fait le détail de cette France toute catholique, nous poursuivrons notre étude narrative afin d'illustrer la façon dont Marteilhe et les Philosophes tentent de convaincre le lecteur non seulement de la possibilité mais surtout de la nécessité de la tolérance. Pour ce faire, ils multiplient les exemples. Ils parlent de pays tolérants, comme l'Angleterre, mais aussi d'actes individuels de tolérance. D'autres exemples sont plus inattendus. Nous montrerons ainsi comment la « Description exacte des galères & de leur service », annoncée dans le titre des Mémoires, loin d'être caduque comme l'ont laissé entendre certains critiques du fait de la réforme du système en 1748, permet au contraire à Marteilhe de renchérir sur la tolérance.

Notre troisième et dernier chapitre constituera une étude stylistique des Mémoires. A la similarité de fonds entre Marteilhe et les Philosophes vient s'ajouter celle de la forme. Marteilhe utilise en effet les mêmes stratégies littéraires que les Philosophes. Dans leur lutte commune contre l'intolérance ils partagent donc ce que j'ai choisi d'appeler « la boîte à outils des Lumières » dans la mesure où tout est savamment construit, ficelé, rien n'est laissé au hasard. Marteilhe avait en effet compris qu'en ce milieu de dix-huitième siècle, le public était prêt à bien recevoir ses Mémoires d'un

Protestant à condition qu'ils se composent d'une histoire divertissante empreinte d'humour et d'ironie, comme dans les contes de Voltaire ou autres écrits philosophiques.

Nous détaillerons donc, dans un premier temps, les différents outils de divertissement utilisés par Marteilhe. Ils s'échelonnent du choix stratégique d'une forme narrative dont le public est féru à la décision de ne conserver que les informations dignes d'intérêt et d'en multiplier la forme ainsi que le genre. Sachant qu'une fois diverti, le public est plus facile à convaincre, Marteilhe use de nombreux outils de persuasions. De la naïveté feinte du narrateur au jeu avec les sens et les émotions, tout est en effet astucieusement mis en place dans les Mémoires pour s'approprier le lecteur et le porter à la compassion.

La critique faite par Marteilhe des Catholiques et de leurs rites continue à suivre la tradition philosophique en ayant recours à l'ironie, l'humour ainsi qu'à l'utilisation de minorités. Marteilhe se démarque cependant des Philosophes en utilisant ces différents procédés pour faire une éloge subtile des Protestants. Il n'a donc jamais cessé d'être un ardent défenseur de ses croyances, mais « la foi réformée fait ici bon ménage avec la faconde et la malice méridionales » (Zysberg 11). Replacée dans le contexte de la lutte contre l'intolérance, cette foi, loin d'être sectaire, prône au contraire des valeurs universelles telles que l'honnêteté, la charité et contribue à faire des Mémoires une œuvre incontournable.

CHAPITRE I

POSITIONNEMENT DES MEMOIRES DE MARTEILHE

A. Publication : un choix stratégique

Les Philosophes avaient-ils lu Marteilhe ? Marteilhe avait-il lu les Philosophes ? Nos recherches n'ont, jusqu'à présent, apporté aucune information qui permette de répondre à ces questions par l'affirmative.[13] Marteilhe, qui fut libéré des galères en 1713, ne publia ses Mémoires qu'en 1757.[14] Cependant, aucune source ne nous permet d'affirmer de façon sûre que l'écriture date bien de 1757. En effet, publication ne veut pas nécessairement dire écriture. Gaston Tournier signale :

> c'est le pasteur réfugié Daniel de Superville qui a été le protecteur par excellence des galériens ; il avait tant d'affection pour eux qu'il avait projeté d'écrire leur histoire ; il avait réuni dans ce but de nombreux documents qui, s'ils ne furent pas utilisés pour ce projet, servirent néanmoins la cause des galériens en fixant l'intérêt des Synodes wallons et en facilitant l'établissement des différentes listes de galériens qui nous sont si précieuses. Il s'intéressa particulièrement à Jean Marteilhe et c'est probablement sur son désir que celui-ci rédigea ses Mémoires qui furent certainement revus par Superville ; mais comme celui-ci mourut en 1728, ce fut sous la direction de son fils que ce précieux écrit fut publié en 1757. (1: 165)

Il semble donc fort probable que Marteilhe ait commencé son récit avant la mort de Superville en 1728 et peut-être dès 1713, année de sa libération des galères de France et de sa première rencontre avec le pasteur.[15]

---

[13] Nos recherches incluent aussi bien la version française des Mémoires, pour les différentes publications s'échelonnant de 1757 à 1778 que la traduction anglaise faite par Oliver Goldsmith, sous le pseudonyme de James Willington pour les éditions de 1758 et 1765.

[14] Mémoires d'un protestant condamné aux Galères de France pour cause de Religion ; écrits par lui-même ; ouvrage dans lequel, outre le récit des souffrances de l'auteur depuis 1700 jusqu'en 1713, on trouvera diverses particularités curieuses, relatives à l'histoire de ce Temps-là & une Description exacte des Galères et de leur Service. (Rotterdam : Editions J. D. Beman & Fils, M.D.C.C.LVII). Nous ferons référence à cette œuvre en utilisant la forme Mémoires.

[15] Une fois arrivé dans les Provinces-Unies, Marteilhe explique, « Enfin, nous arrivâmes à Amsterdam [...] Nous fûmes en corps à la vénérable Compagnie du consistoire de l'Eglise wallonne pour leur témoigner

Par conséquent, pourquoi Marteilhe a-t-il attendu près de cinquante ans pour publier ses Mémoires ? Une publication au sortir des galères aurait coïncidé avec la fin du règne de Louis XIV et aurait encouru le risque de passer aux oubliettes. Michelet explique en effet :

> Ce n'est qu'à son extrême fin, quand il est aux abois (1712) et va mourir, qu'on ose publier en Europe quelques détails ; les légendes d'abord des saints forçats (Marolles, Lefèbvre), mais cela pour les âmes pieuses et comme livres de dévotion. [...] L'Europe y fait peu attention ; le roi s'en va et ses victimes avec ; on s'y intéresse moins ; un siècle nouveau est lancé. (9: 406)

Il fallait attendre un moment plus propice. Or, en 1757, on est en plein milieu du combat philosophique.[16] Cependant, la question se pose de savoir ce que les Mémoires d'un Protestant peuvent avoir en commun avec les écrits de philosophes déistes et athées. Les Philosophes n'avaient-ils pas dans leurs écrits desservi la cause protestante ?

B. Philosophes et Protestants

Geoffrey Adams, dans son article "Myths and Misconceptions: The Philosophe View of the Huguenots in the Age of Louis XV" a en effet bien illustré la manière avec laquelle les philosophes souscrivaient aux mythes négatifs disséminés par les Catholiques

---

notre gratitude de la constante bonté qu'ils nous avaient témoignée pendant un si grand nombre d'années en nous secourant si efficacement dans nos grandes tribulations » (297).
Or, nous savons, grâce aux recherches effectuées par Fonbrune-Berbinau, que dès 1710, le synode wallon en Hollande avait nommé une commission spécialement chargée de travailler à la consolation des Eglises persécutées et que les quatre commissaires de cette commission étaient Elie Benoît, Jacques Basnage, David Martin et Daniel de Superville ("La libération des forçats pour la foi." 229).
Marteilhe rencontra donc Superville dès son arrivée à Amsterdam et fut d'ailleurs amener à le revoir rapidement. En effet, après un séjour de trois ou quatre semaines, Marteilhe indique, « Je commençais pourtant à songer tout de bon à m'occuper à quelque chose d'utile, lorsque messieurs du consistoire de l'Eglise wallonne me prièrent d'être l'un des députés qu'on avait résolu d'envoyer en Angleterre » (298). Toutes les citations de Marteilhe sont extraites de la seconde édition d'André Zysberg.

[16] Les premières publications sont en effet postérieures à 1720 et les dernières se feront avant 1780. Montesquieu a publié ses Lettres persanes (1721) et son De l'esprit des lois (1748). Voltaire a publié La Henriade (1723), les Lettres philosophiques (1733), Zadig (1748), Le siècle de Louis XIV (1751), Micromégas (1752), Essai sur les mœurs et l'esprit des nations (1756). Rousseau a publié ses deux discours. Le Discours sur les sciences et les arts date en effet de 1750 et le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité de 1755. Diderot a publié Les Bijoux indiscrets (1748), Lettre sur les Aveugles (1749), et L'Encyclopédie dont le premier volume date de 1751 et il fait paraître le septième volume en 1757.

à l'égard des Protestants : républicains, fanatiques et bigots (59). Il cite De L'esprit des lois de Montesquieu et plus spécifiquement le chapitre V du livre XXIV de la cinquième partie, « Que la religion catholique convient mieux à une monarchie et que la protestante s'accommode mieux d'une république », ce qui entraîne une incompatibilité entre Protestants et régime monarchique français. Puis vient Le Siècle de Louis XIV de Voltaire et son affirmation de la résistance des Protestants à toute autorité hiérarchique (62), suivi de l'Essai sur les mœurs qui met en doute la sincérité des appels protestants à la tolérance en se basant principalement sur l'intolérance de Calvin (67). Les Dialogues chrétiens semblent venir couronner le tout. Voltaire y imagine un dialogue entre un pasteur et un prêtre aux vues harmonieuses.

Ces critiques semblent cependant provenir de la rancœur personnelle que Voltaire avait accumulée contre les pasteurs de Genève. Loués dans un premier temps pour une religion que Voltaire trouvait proche de son idéal déiste, les pasteurs avaient finalement perdu toute son estime suite à la fermeture de son théâtre des Délices. Voltaire aurait alors inspiré à D'Alembert son article « Genève » de l'Encyclopédie, également cité par Adams (73). Rousseau qui, après s'être converti au catholicisme en 1728, sera réintégré dans l'Eglise de Genève en 1754, et affirmera sa préférence pour la foi protestante,[17] se heurtera à son tour aux ministres. Le ton élogieux de la Dédicace « A la République de Genève » du Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité fera place aux critiques acerbes après la condamnation par le Petit-Conseil de Genève de l'Emile ou de

[17] Dans Emile ou de l'Education, le vicaire Savoyard conseille en effet au jeune homme expatrié converti au catholicisme, « Retournez dans votre patrie, reprenez la religion de vos pères, suivez-la dans la sincérité de votre coeur et ne la quittez plus: elle est très simple et très sainte; je la crois, de toutes les religions qui sont sur la terre, celle dont la morale est la plus pure et dont la raison se contente le mieux » (384-85).

l'Education et du Contrat social.[18] Ils sont d'abord loués pour leur faculté à montrer le bon exemple :

> Magnifiques, Très Honorés, Et Souverains Seigneurs, [...]
> Qu'il m'est doux de pouvoir [...] placer au rang de nos meilleurs citoyens ces zélés, dépositaires des dogmes sacrés autorisés par les lois, ces vénérables pasteurs des âmes, dont la vive et douce éloquence porte d'autant mieux dans les coeurs les maximes de l'Evangile qu'ils commencent toujours par les pratiquer eux-mêmes! (154)

Mais Rousseau dénonce ensuite dans ses Lettres écrites de la montagne, « leur ton risiblement arrogant, avec leur rage de chicane et d'intolérance, ils ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent. Je ne les vois plus que comme de mauvais valets de prêtres, qui les servent moins par amour pour eux que haine contre moi » (93) avant de les comparer aux jésuites dissimulateurs et persécuteurs.[19]

Les Philosophes dénoncent toutefois cet esprit d'intolérance aussi bien du côté protestant que du côté catholique. Dans le Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de La Henriade, une de ses œuvres autobiographiques, Voltaire avoue ainsi :

> On sait combien la liberté lui était chère, à quel point il détestait toute persécution, et quelle horreur il montra dans tous les temps pour ces scélérats hypocrites qui osent faire périr au nom de Dieu, dans les plus affreux supplices, ceux qu'ils accusent de ne pas penser comme eux. C'est surtout sur ce point qu'il répétait : Je ne décide point entre Genève et Rome. (144)

Le fanatisme, cet « effet d'une fausse conscience qui abuse des choses sacrées, et qui asservit la religion aux caprices de l'imagination et aux dérèglement des passions »[20] a de tous temps causé de nombreux maux. A Rica des Lettres persanes, qui s'étonne de la profusion des interprètes de l'Ecriture sainte, on explique en effet que, « C'est un pays où

---

[18] Les deux ouvrages seront en effet condamnés à être brûlés à Genève en juillet 1762 et Rousseau sera décrété de prise de corps.

[19] « Ce sont en vérité de singulières gens que messieurs vos ministres ; on ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas, on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire: leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres: ils font comme les jésuites, qui, dit-on, forçoient tout le monde à signer la constitution sans vouloir la signer eux-mêmes » (Lettres 94).

[20] Telle est la définition donnée par l'article "Fanatisme" de l'Encyclopédie.

les hommes de toutes les sectes font des descentes, et vont comme au pillage ; c'est un champ de bataille où les nations ennemies qui se rencontrent livrent bien des combats, où l'on s'attaque, où l'on s'escarmouche de bien des manières » (299). Voltaire se lamente, « la moitié de la nation avait massacré l'autre pour des sophismes » (La Princesse de Babylone 495), « nous nous sommes exterminés pour des paragraphes » (Traité sur la Tolérance 41).

En ce milieu de dix-huitième siècle, Marteilhe et les Philosophes vont pourtant remettre en question l'idée reçue selon laquelle les Protestants constituent toujours une menace. Ils vont démontrer au contraire que la vraie menace provient du fanatisme catholique. En poussant à la persécution des Protestants, ce fanatisme n'a non seulement pas obtenu l'effet escompté d'une France toute catholique puisque les conversions obtenues sous la contrainte sont hypocrites, mais il a surtout entrainé de grandes pertes économiques et sociales pour le royaume. En effet, nombreux sont ceux qui ont choisi le chemin de l'exil plutôt que celui de la conversion, et qui sont allés enrichir les pays étrangers. Dans une dépêche en date du 30 octobre 1687, Louis XIV aurait répondu au comte d'Avaux, son ambassadeur de Hollande qui l'informait de ces conséquences néfastes :

> Les désertions de mes sujets nouvellement convertis sont des effets d'une imagination blessée, et le remède qu'on pourrait apporter serait encore pire que le mal. Ainsi il faut attendre de la bonté divine la cessation de ce désordre, qu'elle n'a peut-être permis que pour purger mon royaume de mauvais et indociles sujets. (Weiss 2: 21)

Marteilhe et les Philosophes, après avoir montré que les Jésuites avaient trompé Louis XIV notamment avec de fausses listes de conversions,[21] s'attachent à démontrer que la

[21] Voltaire explique ainsi comment :

France, loin de perdre de « mauvais et indociles sujets » avait au contraire perdu et surtout continuait à perdre des sujets honnêtes, travailleurs et loyaux.[22]

Les Philosophes avaient certes contribué à l'image du Protestant séditieux, surtout Voltaire dans son Siècle de Louis XIV.[23] Mais ce dernier s'attachait à présent à montrer que, « si les pères avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfants étaient soumis sous Louis XIV » (156) et qu'à l'exception des fanatiques des Cévennes qui se soulevèrent en 1703, les Protestants ne méritaient pas le sort qu'on leur réservait. « Il n'est pas juste de

---

> On lui disait tous les matins : « Sire, vous êtes le plus grand roi de l'univers ; tout l'univers fera gloire de penser comme vous dès que vous aurez parlé. Pellisson apportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations à sept ou huit écus la pièce, et faisait accroire à son roi que, quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On se relayait pour le tromper ; pouvait-il résister à la seduction ? (Traité sur la Tolérance 120)

La responsabilité de la Révocation en revient aux « mauvais citoyens » (Encyclopédie, article "Réfugiés"). De façon plus explicite, « ce sont les jésuites [...] c'est surtout le père de La Chaise » explique-t-on par exemple à L'Ingénu lorsqu'il va en Cour et qu'en chemin il soupe avec des Huguenots (274). L'Homme aux quarante écus nous parle du « jésuite Le Tellier, qui trompa son roi, et qui troubla la France » (426). Marteilhe illustre par de nombreux exemples la façon dont on continue, après la Révocation de l'Edit de Nantes, à faire accroire au roi les conversions de ses sujets. Nous en ferons le détail dans l'étude narrative du chapitre II.

[22] Trente-neuf ans après la Révocation, Louis XV avait en effet signé un édit réaffirmant, « de tous les grands desseins que le feu roy, notre très-honoré seigneur et bisayeul, a formez dans le cours de son règne, il n'y en a point que nous ayons plus à cœur de suivre et d'exécuter, que celui qu'il avoit conçu d'éteindre entièrement l'hérésie dans son royaume » (Haag 10: 392).

Weiss montre comment l'application se faisait toujours à la rigueur :

> Au milieu du dix-huitième siècle les colonies françaises en Irlande reçurent un accroissement aussi considérable qu'inattendu. En 1751, le comte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, força une foule de religionnaires à émigrer par la rigueur avec laquelle il exécuta les édits. Dans la première frayeur, la plupart des fugitifs se retirèrent en Suisse. Il en passa plus de six cents par le seul canton de Berne pendant les mois de juin et de juillet 1752. Cette troupe ; bientôt grossie, descendit le Rhin jusqu'à Rotterdam, et, après y avoir été généreusement secourue par les Églises wallonnes, elle alla se réfugier en Irlande, où les soins du gouvernement britannique, de quelques prélats et d'une multitude de particuliers, lui avaient préparé des établissements. (1: 161)

[23] Il est à noter que si Voltaire attaque violemment la secte protestante à partir du règne de Charles IX, responsable selon lui des troubles en tant que « parti si longtemps ennemi des rois », ayant « fait la guerre aux rois » et obtenant de ce fait des privilèges « les armes à la main » puis abusant de ces privilèges du fait de « l'esprit républicain des réformés » et de leur caractère « séditieux », il admet cependant que, « après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres civiles cessèrent », que les réformés « se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la Fronde et des guerres civiles que des princes, des parlements et des évêques excitèrent » (17-22).

vous saigner et de vous purger parce que vos pères ont été malades » (297-99) disait-on au Huguenot Boucacous dans Pot-Pourri.[24]

Pourtant, malgré le changement d'époque et surtout le constat d'échec de la politique royale, les connotations séditieuses constamment alimentées par les Catholiques intolérants semblent indélébiles.[25] A chaque tentative d'avancée vers la tolérance, on les brandit sans relâche. Ainsi, par exemple, en 1751, M. de Chabannes, évêque d'Agen, fait paraître sa Lettre à M. le contrôleur général contre la tolérance des huguenots dans le Royaume dans laquelle il présente les Protestants comme étant toujours prêts à se révolter contre l'autorité du roi :

> N'avons-nous pas vu tous les mouvements qu'ils ont faits dans les dernières guerres ? Leurs assemblées dans les diverses provinces [...]. Ce sont là des citoyens que l'on veut ramener à l'Etat ? Les huguenots, les factieux sont rappelés : le clergé catholique qui s'est épuisé pour secourir le Roi et qui est toujours prêt à recommencer est affligé et humilié, est renvoyé. Quel contraste ! (Haag 2: 87)

Les assemblées de Protestants poseront toujours des problèmes car, bien qu'interdites par les nombreux édits, elles continueront à se faire clandestinement et ce, malgré les nombreuses arrestations et condamnations qui en découleront.[26] Antoine Court, réorganisateur de l'Eglise du Désert, sera certes en faveur d'un « compromis

---

[24] Voltaire reviendra souvent sur cet accès de fanatisme. Dans son Avis au public, il mentionne, par exemple, « la rage des cannibales des Cévennes » qui a « égalé les horreurs de la Saint-Barthélémy » (225). Dans son Traité sur la Tolérance, Voltaire mentionne les « fureurs des cannibales qui habitaient les Cévennes » avant d'ajouter « fureurs qui, grâces au ciel, ne subsistent plus aujourd'hui » (62).

[25] Comme l'a très bien remarqué Garrisson, « séditieux protestants, les deux mots [forment] presque pléonasme » (n. pag.).

Bost explique comment la définition même de secte avait évolué sous la plume catholique :

> depuis le XVIe siècle, cet usage de l'étymologie [de secte] (*secta,* manière de vivre, dérivé de *sequor*, suivre) a été « enrichi » par le contexte de polémique confessionnelle dans lequel le mot a été utilisé, probablement par attraction de *sectio* et *sectum* (de *secare*, couper) [...]. Apparaît alors un sens péjoratif, où la secte côtoie le schisme. La controverse catholique s'emploie à montrer que la rupture ecclésiastique débouche sur l'*hérésie*, c'est-à-dire l'erreur doctrinale, et que les sectaires menacent le corps social et l'organisation politique du royaume par leur propension à la *sédition*.

[26] Un des compagnons de Marteilhe explique ainsi la cause de sa condamnation aux galères, « Pour avoir prié Dieu, monsieur, dans une assemblée » (263).

politico-religieux » car « la soif de reconnaissance sociale incite à composer. »[27] Cependant, comme l'explique Jacques Poujol, « il protestait de la nécessité de ces assemblées cultuelles et affirmaient que ces assemblées, bien loin de pousser à la révolte, étaient les garantes de la paix (les réformés y priaient pour la monarchie) » (89). Le pasteur Basnage, appelé par le Régent à intervenir afin d'empêcher un nouveau soulèvement dans les Cévennes, conseillera pour sa part aux Protestants de France de renoncer au culte public et aux grandes assemblées sur la base de Romains 13 et de l'obéissance due au prince.[28] Voltaire, qui dira de Basnage qu'il était « plus propre à être ministre d'Etat que d'une paroisse, »[29] les dénoncera à son tour. Dans Pot-pourri, l'auteur relate ainsi une conversation avec monsieur de Boucacous, « Languedocien très chaud et huguenot très zélé » (297). A Boucacous qui se plaint d'être en France traité comme les Turcs, on répond que les Turcs sont « nos bons alliés » alors que les huguenots sont « un peu nos ennemis. » Se récriant de cette appellation d'ennemis, Boucacous positionnent ses frères en « plus ardents serviteurs du roi », ce à quoi on lui oppose les « neuf guerres civiles, sans compter les massacres des Cévennes. » Boucacous jure alors que si on les laisse en repos, ils seront « des sujets très fidèles. » « C'est précisément ce qu'on fait » rétorque le narrateur qui lui rappelle qu'en leur laissant faire leur commerce, ils ont « une

---

[27] Bost explique ainsi que, « Les Eglises réformées se considèrent bel et bien comme des Eglises, avec leurs marques et attributs ; en tant que telles, elle ne transigent jamais sur leur volonté d'être reconnues. Mais pour que ses membres redeviennent des citoyens, leurs représentants consentent à ce qu'elles ne soient pas reconnues tout de suite comme telles par l'Etat, à condition de ne surtout pas être perçues comme des organisations sectaires, c'est à dire dangereuses. »

[28] Weiss explique en effet que le Régent avait, en 1716, négocié un traité d'alliance défensive entre la France, l'Angleterre et la Hollande par l'intermédiaire de l'abbé Dubois et de Basnage et comment ce dernier avait obtenu de ce fait du Régent la levée du sequestre sur ses biens. Plus tard, lorsque les intrigues d'Albéroni, ministre de Philippe V, tentaient de pousser les Protestants des Cévennes à reprendre les armes, le Régent avait de nouveau fait appel à Basnage qui avait adressé à ses coreligionnaires une Instruction pastorale appelant au calme, imprimée en France et distribuée parmi les Protestants (2: 9).

[29] «Liste Raisonnée des Enfants de Louis XIV » (Siècle de Louis XIV 37).

liberté assez honnête. » Boucacous y oppose l'interdiction de s'assembler « en pleine campagne quatre ou cinq mille seulement, avec des psaumes à quatre parties » au risque de voir débarquer un régiment de dragons ce à quoi on lui répond que « tout attroupement est contre les lois » avant de finir la conversation en lui rappelant qu'il est également interdit aux Catholiques de s'assembler en Angleterre, pays où le protestantisme est la religion dominante (298).

Pour les Philosophes, il n'est pas question, en effet, de rétablir la liberté de culte. Dans son Traité sur la Tolérance, Voltaire résume ainsi la tolérance que l'on devrait accorder :

> Nous savons que plusieurs chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers, sont prêts à retourner dans leur patrie ; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfants, le droit d'hériter de leurs pères, la franchise de leurs personnes ; point de temples publics, point de droit aux charges municipales, aux dignités : les catholiques n'en ont ni à Londres ni en plusieurs autres pays. Il ne s'agit plus de donner des privilèges immenses, des places de sûreté à une faction mais de laisser vivre un peuple paisible, d'adoucir des édits autrefois peut-être nécessaires, et qui ne le sont plus. (36-37)

Lorsque survient, en 1757, l'attentat de Damiens contre Louis XV, il n'est effectivement plus question de Protestants séditieux et dangereux. Voltaire commente au contraire, « Personne n'avait imaginé qu'une bulle et des billets de confession pussent avoir des suites si horribles ; mais c'est ainsi que les démences et les fureurs des hommes sont liées ensemble » désignant de ce fait les jansénistes et les jésuites pour responsables (Précis du Siècle de Louis XV 393-94). Il finira par pencher pour les Jansénistes,[30] alors que les

[30] Dans les Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire, écrits par lui-même, il explique en effet, « On ne manqua pas dans la première horreur de cet accident d'imputer le coup aux jésuites [...] J'ai lu une lettre d'un père Griffet dans laquelle il disait : *Cette fois-ci ce n'est pas nous, c'est à présent le tour de messieurs* » (100).

encyclopédistes en tiendront rigueur aux Jésuites.[31] Il devient alors primordial pour les Philosophes de mettre un frein aux avancées du fanatisme catholique qui gagne du terrain et dépasse le stade de la persécution des seuls Protestants.

En 1762, lorsque Voltaire se lance dans la défense des Calas, l'emphase est plus mise sur Calas père innocent que sur Calas protestant. Dans son Traité sur la Tolérance, le chapitre premier présente en effet une « Histoire abrégée de la mort de Jean Calas » dans laquelle l'appartenance religieuse, « il était protestant » (15), n'apparaît que dans le troisième paragraphe, alors que « père de famille innocent [...] livré aux mains de l'erreur, ou de la passion, ou du fanatisme » (13) apparaît dans le premier paragraphe immédiatement suivi par les dangers que constitue, pour tous, une telle condamnation :

> si l'accusé n'a de défense que sa vertu ; si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper ; s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt, alors le cri public s'élève, chacun craint pour soi-même, on voit que personne n'est en sûreté de sa vie devant un tribunal érigé pour veiller sur la vie des citoyens, et toutes les voix se réunissent pour demander vengeance. (13)

On trouve ce même constat chez Diderot qui écrit dans une lettre à Sophie Volland en date du 30 septembre 1762 :

> Lorsqu'on lit la malheureuse histoire de Calas, lorsqu'on voit un père dans la décrépitude, arraché du sein de sa famille où il vivait aimé, honoré, tranquille, et où il se promettait de mourir, conduit sur un échafaud par des ouï-dire, il n'est personne qui ne frémisse d'horreur sur ce que l'avenir obscur peut lui destiner.

Voltaire sait cependant que cette Affaire, en plus d'éclairer le public sur les risques qu'il encoure,[32] fera avancer la tolérance pour les Protestants. Le 8 janvier 1763, il écrit à ce

---

[31] Dans l'article "Jésuite" de l'Encyclopédie, on affirme en effet :

> En 1757, un attentat parricide est commis contre Louis XV, notre monarque, et c'est par un homme qui a vécu dans les foyers de la société de Jésus, que ces Pères ont protégé, qu'ils ont placé en plusieurs maisons ; et dans la même année, ils publient une édition d'un de leurs auteurs classiques, ou la doctrine du meurtre des rois est enseignée. C'est comme ils firent en 1610, immédiatement après l'assassinat de Henri IV, mêmes circonstances, même conduite.

[32] Ces risques se confirmeront rapidement notamment avec les condamnations du Chevalier de La Barre et de Lally-Tollendal.

sujet au ministre protestant Moultou, avec qui il aura une longue correspondance, « Je pense enfin que l'aventure des Calas peut servir à relâcher beaucoup les chaînes de vos frères qui prient Dieu en mauvais vers. » Voltaire ne s'arrête pas à la défense des seuls Calas, il aide les Sirven également accusés de parricide en écrivant l'Avis au public.[33]

Dans Candide, il avait fait délivrer, « deux chiens de chrétiens forçats » (148).[34] Il ne s'en tiendra pas qu'au stade de la fiction et fera délivrer plusieurs galériens protestants tels Chambon, Espinas, Chaumont. Il avait même formé le projet de faire envoyer des galériens protestants en tant que colons en Guyane. On avait en effet déjà effectué de telles déportations, comme le mentionne Marteilhe dans ses Mémoires.[35] Voltaire offrait qu'ils pourraient se faire accompagner de leurs familles et amis mais pas de leurs pasteurs et ne seraient pas non plus autorisés à y construire des temples. Ce projet n'aboutit cependant pas du fait du refus des galériens. Voltaire explique ainsi dans une lettre à d'Argental du 17 juin 1764, « Ils avaient promis de s'embarquer avec chacun mille écus. Croiriez-vous que ces drôles là quand il a fallu tenir leur parole ont fait comme les compagnons d'Ulisse qui aimèrent mieux rester cochons que de redevenir hommes ? »

Ce genre de commentaire est représentatif du style que Voltaire choisit d'utiliser dans sa lutte pour la tolérance en faveur des Protestants. En effet, en remplaçant la note chaotique par une note humoristique, Voltaire met en valeur l'absence de menace véritable et de ce fait l'inadéquation entre délit et peine. Toujours dans cette optique, il

---

[33] Dans une lettre au pasteur Vernes du 25 avril 1767, Voltaire écrit à ce sujet, « Je vous envoie deux mémoires de Sirven. Ce petit imprimé vous mettra au fait de leur affaire. Comptez qu'ils seront justifiés comme les Calas. Je suis un peu opiniâtre de mon naturel » avant d'ajouter « Jean Jacques n'écrit que pour écrire, et moi j'écris pour agir », se démarquant ainsi de Rousseau.

[34] Il s'agit de « monsieur de Thunder-ten-tronck, un des premiers barons de l'empire, et de monsieur Pangloss, le plus profond métaphysicien d'Allemagne » (148).

[35] « Personne ne pouvait approfondir quelle était la politique de la Cour de nous avoir fait transporter au Havre de Grâce. Plusieurs pensaient que c'était pour nous envoyer en Amérique et j'ai toujours cru que c'était le premier dessein des ministres » (229).

use également d'analogies pour le moins surprenantes, comme par exemple la question des assemblées et des charges replacées dans un contexte culinaire dans le « Catéchisme du Japonais. »[36] Voltaire a très bien compris que la tolérance ne s'obtiendra pas avec des lamentations. Une étude de la critique, faite par les Philosophes, des ouvrages aussi bien catholiques que protestants parus en faveur de la tolérance permet de se faire une idée plus précise concernant le style à employer. Mais elle permet surtout de montrer comment Marteilhe avait si justement appliqué à ses Mémoires ce style prôné par les Philosophes.

C. L'Ecriture de la Tolérance

Au milieu du dix-huitième siècle, nombreux sont les écrits en faveur d'une certaine tolérance envers les Protestants. Bost note à ce sujet :

> Dans l'entourage de la cour et du parlement de Paris, nombreux sont ceux qui prennent position en faveur d'une reconnaissance de la validité des mariages protestants : sans admettre que les réformés puissent constituer une Eglise, ils considèrent que le droit naturel et l'ordre public, voire même la morale, sont bafoués par le nombre important d'unions matrimoniales illégitimes et, partant, d'enfants batards.[37]

---

[36] L'INDIEN
Mais enfin il faut qu'il y ait une cuisine dominante, la cuisine du roi.
LE JAPONAIS
Je l'avoue ; mais quand le roi du Japon a fait bonne chère, il doit être de bonne humeur, il ne doit pas empêcher ses bons sujets de digérer.
L'INDIEN
Mais si des entêtés veulent manger au nez du roi des saucisses pour lesquelles le roi aura de l'aversion, s'ils s'assemblent quatre ou cinq mille, armés de grils pour faire cuire leurs saucisses, s'ils insultent ceux qui n'en mangent point ?
LE JAPONAIS
Alors il faut les punir comme des ivrognes qui troublent le repos des citoyens. Nous avons pourvu à ce danger. Il n'y a que ceux qui mangent à la royale qui soient susceptibles des dignités de l'Etat : tous les autres peuvent dîner à leur fantaisie, mais ils sont exclus des charges [...] (Dictionnaire Philosophique 84-85).

[37] Grimm écrit à ce sujet :

> Le principe adopté depuis la révocation de l'édit de Nantes, qu'il n'y a point de protestant en France, ne tend pas à moins que de priver de leur état quelques millions de Français qui sont nés de mariages contractés hors du giron de l'église romaine. Si ce principe subsiste, la France ne sera bientôt peuplée que de bâtards ; du moins tous les protestants nés de mariages bénis par des ministres doivent être censés bâtards, et par conséquent inhabiles à succéder aux biens de leurs pères. La persécution et l'intolérance mènent à de belles extrémités. (3: 488)

Il parle de « plus de cent mémoires » imprimés sur la question de l'état civil des Protestants pour la période allant de 1740 à 1778. La Correspondance littéraire en date du 15 juin 1764 commente un de ces ouvrages:

> Un célèbre avocat au parlement, M. Elie de Beaumont,[38] vient de traiter dans une cause particulière la question de la légitimité des mariages des protestants de France. Son Mémoire me paraît bien raisonné ; c'est dommage que nos meilleurs avocats gâtent toujours leurs raisonnements par l'enflure du style et par la déclamation. (3: 488)

Grimm avait, quelques mois auparavant, commenté un ouvrage sur le rappel des Protestants, qu'on avait imprimé avec approbation et privilège. Il se réjouissait de cette avancée vers la tolérance mais regrettait cette fois la « manière si plate » d'écrire qui l'avait « ennuyé à périr. »[39] Bost mentionne un ouvrage qui avait, une décennie plus tôt, obtenue une protection :

> En 1752, le contrôleur général Machault d'Arnouville, protégé par la marquise de Pompadour, accepte de patronner un écrit protestant demandant l'état civil mais non la liberté de culte, ce qui suscite l'indignation de Court dont le *Patriote* a été pillé et déformé. L'ouvrage, attribué au chevalier de Beaumont et intitulé *L'accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique* paraît en 1753.

Dans une lettre à Moultou en date du 2 janvier 1763, Voltaire s'enquiert sur cet Accord parfait[40] et Beuchot, éditeur de sa Correspondance, explique à ce sujet qu'Antoine Court avait, en 1751, publié son Patriote Français et Impartial, y ajoutant en appendice un Mémoire historique dans lequel il rapportait des actes récents et continuels de

---

[38] Dans son Avis au public, Voltaire donne des détails sur Elie de Beaumont, « le même défenseur de l'innocence, M. Elie de Beaumont, avocat au parlement de Paris, qui a justifié les Calas, vient de justifier les Sirven par un mémoire signé de plusieurs avocats, mémoire qui démontre que le jugement contre les Sirven est encore plus absurde que l'arrêt contre les Calas » (204).

[39] « L'ouvrage *sur le rappel des Protestants en France* [...] est d'un M. de la Morandière [...]. C'est un bon homme qui brûle d'envie d'augmenter notre population. C'est dommage qu'il écrive d'une manière si plate qu'il n'y a pas moyen d'y tenir. Je crois pourtant son livre *sur le rappel des Protestans*, qui m'a ennuyé à périr, très propre à persuader un bon curé de village, un bon bailli de campagne, et à leur inspirer des sentimens plus humains à l'égard de gens qui ne pensent pas comme eux » (419-20).

[40] « Puis-je vous demander ce que c'est qu'un Accord parfait, etc., composé par un prétendu capitaine de cavalerie, cité à la page 474 du détestable livre de ce fripon d'abbé de Caveyrac. »

persécution. Il précise que, « ce *Mémoire* accusateur ne pouvait être admis à circuler en France » car « en dépit de son titre, l'auteur, en publiant les plaintes trop justifiées de ses frères, s'était laissé entraîner à une véhémence de langage qui nuisait à son livre ; le huguenot et le pasteur s'y laissaient trop apercevoir. » De ce fait, le chevalier de Beaumont s'était chargé de « refaire le livre pour lui donner la forme d'une œuvre toute laïque, et pour la traduire dans la langue des gens du monde. » Beuchot conclut cependant, « On a pu juger, d'après le titre bizarre et diffus dont il affubla son récit, qu'il était peu propre à ce travail » (318).[41] Après avoir lu L'Accord parfait, Voltaire commentera en effet dans une lettre à Moultou du 8 janvier 1763 :

> Il me semble qu'il y a un grand défaut dans ce livre, et qui peut nuire à votre cause, c'est qu'il dit continuellement que les catholiques ont toujours tort et les protestants toujours raison ; que tous les chefs des catholiques étaient des monstres, et les chefs des protestants des saints [...]. Quand on attaque violemment une secte en demandant grâce, on obtient la haine, et point de grâce.

Il concluera finalement que L'Accord parfait ne sera pas lu car, « il est beaucoup trop long et trop déclamateur, comme tous les livres de cette espèce. » Or, il faut au contraire « être très court et un peu salé, sans quoi les ministres de Mme de Pompadour, les commis et les femmes de chambre, font des papillottes du livre. »

Dans son Asiatique tolérant, La Beaumelle avait fait court, avouant avoir « envie de faire un bon & non un gros Livre » (33) mais il semble qu'il avait fait un peu trop salé. Lauriol explique en effet que :

> Cet ouvrage fut accueilli dans les milieux du Refuge comme parmi les protestants de France, avec une certaine méfiance : on s'accordait à lui reconnaître le mérite de présenter avec force et cohérence les arguments en faveur de la tolérance mais

[41] Le titre entier était en effet, L'Accord parfait de la Nature, de la Raison, de la Révélation et de la Politique, ou Traité dans lequel on établit que les voies de rigueur, en matière de religion, blessent les droits de l'humanité et sont également contraires aux lumières de la raison, à la morale évangelique et au véritable intérêt de l'Etat, par un gentilhomme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie au service de S.M. A Cologne (Genève), 1753, 2 vol in-12.

> on s'étonnait de la forme littéraire utilisée et on s'inquiétait de la hardiesse de certaines positions. (76)[42]

L'histoire du Protestant Jean Fabre, condamné aux galères après avoir pris la place de son père arrêté à une assemblée, se verra quant à elle transformée en drame en cinq actes par Fenouillot de Falbaire. Edmond Hughes explique comment l'opinion publique de l'époque fera de Fabre « l'*Honnête criminel*, un héros de drame, et pour piquer davantage sa curiosité maladive, elle l'invitera à la représentation de ses propres infortunes » avant de conclure, « elle pleure à l'*Honnête criminel* comme elle va pleurer au *Père de famille* ; mais pas plus alors qu'aux premières années du siècle, elle ne s'est senti une vraie émotion, une vraie larme » (364-65). Dans sa lettre à Damilaville du 11 décembre 1767, Voltaire indiquait au sujet de ce drame, « Il y a quelques beaux vers. L'auteur aurait pu faire de cette pièce un ouvrage excellent ; il aurait fait une très grande sensation, et aurait servi notre cause. » Il est plus spécifique dans sa lettre du même jour à l'auteur Fenouillot :

> Je suis fâché que votre prédicant Lisimond ait eut la lâcheté de laisser traîner son fils aux galères. Je voudrais que sa vieille femme s'évanouit à ce spectacle, que le père fut empressé à la secourir, qu'elle mourut de douleur entre ses bras ; que pendant ce temps-là la chaîne partit ; que le vieux Lisimond, après avoir enterré sa vieille prédicante, alla vite à Toulon se présenter pour dégager son fils. Le fond de votre pièce n'y perdrait rien, et le sentiment y gagnerait. Je voudrais aussi (permettez-moi de vous le dire) que, dans la scène de la reconnaissance, les deux amants ne se parlassent pas si long-temps sans se reconnaître, ce qui choque absolument la vraisemblance.

---

[42] La Beaumelle avait en effet choisi la forme de l'anagramme et de la création littéraire, comme l'illustre le titre complet, L'Asiatique tolérant, traité à l'usage de Zeokinizul roi des Kofirans, surnommé le Chéri. Ouvrage traduit de l'Arabe du Voyageur Berkinoll par M. de *****. « Zeokinizul roi des Kofirans » était bien sûr Louis XV roi des Français. On a longtemps cru que l'auteur était Crébillon fils du fait de l'anagramme « Berkinoll ». Quant à la hardiesse de certains propos, La Beaumelle reprenait en effet les idées du ministre Jurieu concernant la souveraineté des peuples, « Tous les Rois sont Sujets ; tous les Peuples sont Souverains [...]. Prendre les armes ! quelle étrange Opinion ! dira t-on. Et que trouvez-vous là d'extraordinaire ? Quoi ? Vous voudriez que je regardasse comme mon Roi un Scélérat qui est devenu mon Tyran ; que je gardasse mon serment envers qui n'a pas respecté celui qu'il m'a fait [...] que je baisasse la main qui veut percer mon sein ? » (105).

En fait, Voltaire, qui connaissait l'affaire Fabre,[43] ne savait pas que Fenouillot avait basé son Honnête criminel sur cette histoire.[44] Fenouillot, qui ne connaissait pas tous les détails de l'histoire de Fabre, avait en effet plus centré son drame sur la piété filiale que sur la cause protestante. Ce n'est qu'une fois sa pièce finie qu'il s'était renseigné. Grimm explique comment :

> L'auteur du drame qui a pour titre *L'Honnête Criminel* a fini par où il aurait fallu commencer [...]. Lorsque sa pièce s'est trouvée achevée et imprimée, M. Fenouillot de Falbaire a commencé à prendre des informations sur la vérité et les principales circonstances du fait ; et il s'est donné beaucoup de mouvement pour en savoir exactement les détails, quand il n'a plus été dans le cas d'en profiter. L'intérêt du public pour ce drame a augmenté à mesure que la vérité du fait a été constatée, et l'auteur s'est très bien trouvé de la compassion qu'aucune âme sensible n'a pu refuser au héros de sa pièce. (5: 344)

L'intérêt du public augmenta vivement à la parution de deux lettres qui confirmaient la vérité des faits.[45] A l'intérêt suivit la compassion et avec elle le passage de l'émotion à l'action : libération, acquittement, aide financière, réhabilitation.[46]

Ces écrits servirent certes, malgré leurs imperfections, la cause en faveur de la tolérance. Ce public des Mémoires d'avocat, du Traité sur la Tolérance, de la

---

[43] Dans une lettre à Fenouillot en date du 11 avril 1768, il explique en effet, « Je suis très instruit de toute cette affaire, puisqu'il y a longtemps que Fabre m'a fait prier d'écrire en sa faveur au commandant de la province, et j'ai pris cette liberté. » Malheureusement, comme le note Beuchot, cette lettre manque et on ne sait donc pas si Voltaire eut une part de responsabilité dans la libération de Fabre.

[44] Dans une lettre à Elie de Beaumont en date du 16 janvier 1768, il écrit en effet, « Je ne savais pas que l'Honnête Criminel existât en effet . »

[45] La première était de Vincent, un proche de Fabre. La seconde était de Fabre lui-même.

[46] Dans son autobiographie, qui ne sera publiée qu'en 1865, Fabre expliquait comment des personnes attendries avaient formé le projet d'ouvrir en sa faveur une souscription de cent mille livres pour lui tenir lieu des dommages qu'il avait soufferts.
Dans une lettre à Damilaville, en date du 15 décembre 1766, Voltaire écrit, « C'est cet Avis au public qui a valu aux Sirven les 250 ducats que vous avez entre les mains, les 100 écus du roi de Prusse, et quelques autres présents qui aideront cette famille infortunée. »
Zysberg note dans son édition des Mémoires de Marteilhe, « C'est l'intervention personnelle de la reine Anne, émue par les suppliques des délégués protestants du Refuge, qui permettra un an plus tard la libération de Marteilhe et de ses compagnons » (390).

Correspondance littéraire était cependant restreint.[47] Voltaire, après avoir reçu de Moultou de nouvelles preuves des violences faites aux Protestants, regrettait l'absence d'ouvrage propre à émouvoir le public dans son ensemble :

> [mes yeux] lisent en pleurant, cet amas d'horreurs, rapportées dans ce livre que vous m'envoyez. En vérité, cela rend honteux d'être catholique. Je voudrais que de tels livres fussent en France dans les mains de tout le monde ; mais l'opéra comique l'emporte, et presque tout le monde ignore que les galères sont pleines de malheureux condamnés pour avoir chanté de mauvais psaumes. Ne pourrait-on point faire quelque livre qui pût se faire lire avec quelque plaisir, par les gens mêmes qui n'aiment point à lire, et qui portât les cœurs à la compassion ? (460)[48]

Or, Marteilhe avait, une décennie plus tôt, répondu à cette attente. L'auteur, en multipliant les intrigues et les personnages, entraîne en effet le lecteur de ses Mémoires dans un voyage où les larmes rencontrent le rire, la peur le soulagement, l'horreur la compassion et à la fin duquel la tolérance apparaît non seulement possible mais nécessaire. Le livre fermé, le lecteur prend conscience que chacun, à son niveau, peut faire changer les choses.

Contrairement aux écrits philosophiques, Marteilhe fait certes l'éloge de la religion protestante mais cet éloge reste toutefois très subtil. Zysberg a très bien noté que, « Jean Marteilhe n'a pas cherché à écrire un livre édifiant – nous dirions aujourd'hui « militant » - manichéen, dans lequel tout serait blanc d'un côté et tout serait noir de l'autre » (12). Loin d'utiliser une version manichéenne, ses Mémoires présentent, au contraire, une version réaliste avec des protagonistes éclectiques où bon ne se résume pas

---

[47] Dans une lettre a Moultou, en date de mai 1762, Voltaire explique son plan de diffusion concernant son Traité sur la Tolérance, « j'en enverrai des exemplaires aux Ministres d'Etat [...] à Mme la marquise de Pompadour, à quelques conseillers d'Etat, et à quelques amis discrets qui pensent comme vous et moi [...]. J'en enverrai un au roi de Prusse et à quelques princes d'Allemagne [...]. Le reste des exemplaires demeurerait enfermé sous la clef en attendant le moment favorable de le rendre au public. »

[48] Lettre à Moultou en date d'octobre 1766. L'éditeur Beuchot pense qu'il s'agit du Mémoire historique qu'Antoine Court avait inséré à la fin de son Patriote. Il écrit en effet, « ce doit être le *Patriote français et Impartial*. Le tome second contient des listes de galériens, de prisonniers, d'enfants enlevés, de personnes bannies, condamnés au fouet ; etc » (Correspondance 12: 460).

à Protestant et mauvais à Catholique. Car, comme le souligne Marteilhe, « Il faut savoir que tous les hommes ne sont pas également bons ou également mauvais » (120).

L'existence même chez Marteilhe de « bons protestants » sous-entend clairement qu'il y en a de mauvais, comme l'illustre par exemple son « Histoire des sieurs Sorbier et Rivasson. » Ces deux Protestants expliquent à Marteilhe que « le courage et la religion » les ayant abandonnés, ils avaient formé « la ferme résolution de [se] laisser conduire comme des agneaux à Tournai et là d'y faire [leur] abjuration » (77). Marteilhe dénonce cette apostasie car elle constitue selon lui « le crime le plus atroce de tous ceux que l'on commet contre la Divinité » (86). Il met cependant un bémol dans le cas des Protestants qui ont su « malgré leur chute forcée » (225) par la violence des convertisseurs, garder un zèle pour la religion réformée, zèle qu'ils n'hésitent pas à dévoiler quand une occasion se présente. Ils constituent en cela ceux que Marteilhe nomme les « bons protestants. »[49] Dans le cas de Sorbier et de Rivasson, leur « résolution » tient indéniablement plus du choix que de la chute forcée et elle se révèle si « ferme » qu'ils refusent non seulement de s'échapper quand le gouverneur de Ham, « si humain » envers eux, leur en donne l'occasion mais ce faisant, ils envoient leur guide à la pendaison.[50] En plus de se laisser mener « comme des agneaux », ils décrivent leur route vers l'abjuration comme « une partie de plaisir » (78). Ceux que Marteilhe nomme « candidats prosélytes » (83) étudient

[49] Ce faisant, Marteilhe se montre plus tolérant que le ministre Jacques Saurin, pourtant réputé pour sa tolérance. Weiss relate en effet comment Saurin, dans son Discours sur les dévotions passagères de 1710, « s'il prodigue les paroles les plus consolatrices à ses compagnons d'exil, s'il exalte et glorifie ces hommes qui, selon son expression, n'ont *emporté que leur vie pour butin*, il est sans pitié pour ceux qu'il accuse de trafiquer de la vérité et qu'il flétrit du nom de *temporiseurs*. Enveloppant dans un anathème commun tous les protestants restés en France, et désignés officiellement sous le nom de nouveaux convertis, il les flétrit de ces reproches accablants : « Ah ! honte de la réformation ! ah ! souvenir digne d'ouvrir une source éternelle de larmes ! [...] déserteurs de la vérité » » (2: 48-49).

[50] Une déclaration en date du 12 octobre 1687 requérait effectivement la peine de mort contre ceux qui favoriseraient l'évasion des Protestants (Haag 10: 377). Ce guide y échappera heureusement en s'évadant.

en effet le catéchisme jour et nuit. Face aux soupirs et aux plaintes de Marteilhe, Sorbier et Rivasson se justifient ainsi, « en cela nous serons des hypocrites, mais nous prierons Dieu dans nos cœurs à la Réformée pour demander pardon de notre faiblesse. Il y en a tant en France qui agissent ainsi pour se procurer les faveurs de ce monde, nous ne serons pas plus blâmables qu'eux » (79).

Les bons élèves catholiques Sorbier et Rivasson ajoutent à ce crime d'apostasie celui de n'être point charitables envers leurs coreligionnaires. En effet, quand Marteilhe les supplie à mains jointes de leur laisser, à lui et à son compagnon Legras, trois ou quatre louis d'or afin qu'ils ne retombent pas dans la famine, ils sont « si durs qu'ils ne voulurent jamais [leur] laisser qu'un demi-louis d'or » (86), nonobstant leur grande fortune et la promesse faite de les rembourser. Marteilhe raconte alors comment la charité leur sera faite par le grand vicaire de l'évêque de Tournai, « un très honnête homme, plein de probité et de charité chrétienne » (87).[51] Marteilhe nous livre un récit dans lequel Dieu et les hommes forment un juste équillibre. Il mèle ainsi à la providence divine les qualités humaines non pas des seuls Protestants mais aussi de Catholiques et de Turcs.[52] « Soulevons toujours le ciel et la terre, c'est là mon refrain. » disait Voltaire.[53]

[51] Marteilhe relate en effet comment le grand vicaire, « s'étant aperçu que nous étions en nécessité de linge et de vêtements, et que même il nous manquait le nécessaire à la nourriture, il nous fit donner secrètement du linge, sans vouloir que nous sussions que cela venait de sa part » (88).
[52] Il commente ainsi, « Aussi, puis-je dire, qu'après Dieu, je dois la vie à ce chirurgien-major qui prit à tâche contre sa coutume de me panser lui-même » (165) ou encore « Mais par la grâce de Dieu, [...] je dois ajouter aussi, grâce à la fidélité des esclaves turcs, qui nous servaient merveilleusement bien par pure charité et bonté pour nous » (197).
[53] C'est ce qu'il dit dans une lettre à son ami protestant Debrus en 1762.

D. Entre fiction et authenticité

La question se pose toutefois de savoir si les Mémoires de Marteilhe sont vrais ou bien s'il s'agit d'une histoire créee de toutes pièces pour ouvrir les cœurs à la tolérance, un procédé commun au dix-huitième siècle. John Leigh rappelle comment L'Ingénu de Voltaire illustrait bien cet « ambiguous status of « histoire » for in pushing further its claim to veracity, the subtitle [Histoire véritable de l'Ingénu] actually serves to remind us that in the 18th century truth is not an integral component of history in all its forms » (181). Il semble que l'éditeur français des Mémoires se soit posé la même question en 1865. Il s'interroge ainsi dans la Préface :

> Qu'était-ce que ce livre ? Ce tableau si navrant des suites odieuses de la persécution religieuse était-il authentique ? Pouvait-il être accepté comme une peinture tristement fidèle de la vérité ? Ou bien n'était-ce qu'un roman destiné à exciter la pitié du lecteur en faveur d'un héros imaginaire ? (Paumier v)

Cette question de l'authenticité est essentielle. En effet, malgré tout ce que Marteilhe a en commun avec les Philosophes, il prétend par son récit constituer une partie de la mémoire collective des Protestants, cet édifice datant de la Réforme que l'Histoire officielle a choisi d'anéantir en 1685 et qu'il faut donc, par des témoignages écrits, reconstruirent pierre par pierre.

Or, certains critiques ont émis des doutes quant à l'exactitude des informations contenues dans les Mémoires de Marteilhe du fait du laps de temps écoulé entre les événements, datant de la fin du règne de Louis XIV, et l'écriture en 1757. Trivisani parle par exemple de « bien des années plus tard »,[54] et Pierre Conlon mentionne,

[54] « En 1757 paraissent à Rotterdam sans nom d'auteur les *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion [...]*. Ce Protestant, qui porte le nom de J. Marteilhe, s'y arrête bien des années plus tard sur ce qui a probablement été l'une des périodes les plus difficiles de son existence » (75).

« the fact that it was not published until 1757, 50 years after the event, suggests that it should be regarded with greater caution. »[55] Cependant, comme nous l'avons précédemment mentionné, il est fort probable que l'écriture des Mémoires ait été commencée bien avant 1757. De plus, l'éditeur Zysberg explique comment, « en confrontant le texte imprimé avec, d'une part, les nombreuses lettres de forçats protestants conservées dans les « Papier Court », et d'autre part, avec les archives des Galères de France, l'on ne doute pas de l'authenticité de ces mémoires » (11). Et ces archives viennent parfois fortement contredire les histoires familiales.[56] Tous les dires de Marteilhe sont donc confirmés à l'exception de trois faits. Une étude de chacun de ces faits permet cependant de relativiser ces trois infirmations et d'établir ainsi le nécessaire cachet de vérité sans lequel les Mémoires perdraient toute crédibilité en tant que document historique.[57]

Marteilhe a donc réussi avec ses Mémoires un double positionnement : le premier place son œuvre dans la mouvance des écrits philosophiques de l'époque en faveur de la tolérance, le second place son témoignage au sein de la Mémoire protestante. Il n'a pas usé de fiction dans les faits, il a juste très bien su se servir des techniques des bons romanciers de son époque pour que ses Mémoires vrais éclairent le lecteur tout en le divertissant.

---

[55] ("François Sabatier: a Huguenot on the Galleys" 150).

[56] Ainsi Boissy d'Anglas raconte que son bisaïeul paternel, réduit à s'expatrier pour échapper à la persécution, [...] fut assassiné à l'âge de 26 ans. Mais Tournier a trouvé dans les Archives que l'ancêtre est en fait mort à l'hôpital après avoir été condamné aux galères et ajoute, « la tradition ainsi transmise ne serait donc point exacte » (2: 37).

[57] En effet, dans le premier cas, Marteilhe avoue ne pas croire à cette histoire qu'on lui raconte et que les archives viendront plus tard infirmer. Dans le second cas, il s'agit en fait d'une erreur provenant de l'intendant et non de Marteilhe. Enfin, dans le troisième cas, Marteilhe s'infirme lui-même en portant un jugement plus sévère qu'il ne l'a fait précédemment. Tout le reste est amplement confirmé.

CHAPITRE II

LA FRANCE TOUTE CATHOLIQUE
Etude narrative

« Mémoires d'un Protestant condamné aux Galères de France pour cause de Religion ; écrits par lui-même ; ouvrage dans lequel, outre le récit des souffrances de l'auteur depuis 1700 jusqu'en 1713, on trouvera diverses particularités curieuses, relatives à l'histoire de ce temps-là. » Dans sa Préface à l'édition de 1989, Zysberg parle d'un « titre dans le style de l'époque, qui annonce sans détour son contenu » (9). L'utilisation de deux dates précises donne en effet au récit des souffrances de l'auteur un pan historique délimité sur treize années, « depuis 1700 jusqu'en 1713. » La lecture des Mémoires confirme que « ce temps-là » s'y réfère également puisque l'histoire, mis a part quelques brefs retours en arrière pour l'intelligence des faits, se cantonne à la période annoncée. Il s'agit de la fin du règne de Louis XIV et de la France toute catholique qui fait suite à la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

L'auteur, Jean Marteilhe, pense qu'en 1757, date qu'il choisit pour la publication de ses Mémoires, un tel récit intéressera aussi bien le lecteur protestant que le lecteur catholique. La raison en est que « de ce temps-là » à cette année 1757, les choses n'ont guère changé en France. On y continue les mesures antiprotestantes. Cette permanence de la persécution se retrouve dès l'ouverture du récit dans le texte même. En effet, le premier paragraphe contient une phrase très révélatrice, à savoir « ce qui s'est passé depuis l'année mil six cent quatre-vingt-quatre dans cette cruelle et sanglante persécution » (43). La persécution commencée en 1684 se trouve tout d'abord dépourvue de date finale. L'utilisation du passé composé comme temps verbal à l'instar du passé

simple majoritairement utilisé dans les Mémoires permet ensuite de lier passé et présent. Enfin, le choix du démonstratif « cette » renchérit sur le spectacle toujours actuel de la persécution. L'auteur démontre pourtant par son récit que, malgré toutes les souffrances endurées, il est demeuré Protestant et que nombreux sont ceux à avoir suivi son exemple ce qui met non seulement l'emphase sur l'échec des persécutions mais surtout sur les dommages faits au royaume. Marteilhe et nombres de ses compatriotes ont en effet fui la France.

En ce milieu de dix-huitième siècle, le tableau fait par Marteilhe de la France de fin de règne de Louis XIV correspond curieusement au tableau fait, une cinquantaine d'années plus tard, par les Philosophes sous la Régence et le règne de Louis XV. La voix de Marteilhe vient donc s'ajouter à celle des Philosophes pour éclairer le lecteur sur cette France toujours victime des nombreux maux qui découlent d'un fanatisme exacerbé. Plus qu'un constat d'échec, il s'agit pour Marteilhe et pour les Philosophes de démontrer que cela n'est pas une fatalité et que l'instauration de la tolérance permettra de relever le royaume.

A. La France livrée aux passions

1. Délation et arbitraire

Marteilhe fait, en 1700, l'expérience personnelle de la Révocation de l'Edit de Nantes. En 1699, en effet, les persécutions ont repris dans sa province. Si les trêves ne présagent rien de bon, comme le montre l'Edit de Fontainebleau révoquant celui de Nantes, instauré quand Louis XIV fut libéré pour un temps des préoccupations extérieures,[58] les traités de paix accordent une liberté d'action, c'est-à-dire de répression

[58] L'Edit mentionne en effet, « La Trêve conclue en l'année 1684 avec les Princes de l'Europe » et « Dieu ayant enfin permis que nos Peuples jouissant d'un parfait repos, et que nous même n'étant pas occupés des

dans le cas des Protestants, encore plus grande. En 1697, Louis XIV signe le traité de Ryswick mettant fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui avait opposé la France à une ligue composée des principaux pays européens. Marteilhe explique au commencement de son récit :

> Pendant la guerre qui fut terminée par la paix de Ryswick, les jésuites et la prétraille, qui n'avaient pu avoir le plaisir de faire dragonner les Réformés de France par le besoin que le roi avait de ses troupes sur les frontières de son royaume, ne virent pas plutôt la paix conclue qu'ils voulurent se dédommager du repos qu'ils avaient été contraints de nous donner pendant la guerre. (44-45)

Dans une lettre au duc de Choiseul en date du 16 janvier 1763, le ministre Saint-Florentin déplore les avancées de la Religion Prétendue Réformée, « depuis que les guerres ont ôté le pouvoir et le moyen de réprimer les assemblées. » Il admet qu'il « seroit extrémement difficile de remédier au passé à cet égard » mais se félicite du fait qu'on puisse au moins « profiter de la paix afin de pourvoir au présent et à l'avenir » (Haag10: 430) avant de recommander une application à la rigueur des mesures antiprotestantes.

Les conditions statuées dans les traités de paix entraînent en outre de nombreux changements géopolitiques. Marteilhe parle par exemple de la paix d'Utrecht qui, en 1713, mit fin à la guerre de Succession d'Espagne et changea la situation de Nice puisque le roi de France dut la rendre au duc de Savoie (284). Non seulement fréquents, ces changements peuvent aussi être soudains et se révèlent dès lors périlleux pour les Protestants. Sorbier et Rivasson racontent à Marteilhe comment, fuyant les persécutions de leurs provinces, ils pensaient avoir été trahis et « menés à la gueule du loup » par leur guide mais que ce dernier pensait « que certainement il y avait eu quelque subit

---

soins de les protéger contre nos ennemis, ayons pu profiter de cette trêve que nous avons facilitée à l'effet de donner notre entière application à rechercher les moyens de parvenir au dessein des Rois nosdits Aïeul et Père, dans lequel nous sommes entrés dès notre avènement à la Couronne. »

changement dans l'Etat à son insu » (73). Leur hôte avait effectivement confirmé « qu'il y avait quatre ou cinq jours que les Français, de concert avec le roi d'Espagne, s'étaient emparés de tout le Pays-Bas espagnol, dans un jour, et à la même heure ; qu'ils étaient entrés dans toutes les villes et en avaient fait sortir les Hollandais ».[59] Sorbier et Rivasson qui pensaient être en terre étrangère se trouvaient en fait toujours dans le royaume français où on put les condamner. Fonbrune-Berbinau parle de Protestants « doublement victimes de Louis XIV et de la Succession d'Espagne. »[60] Ce que Zysberg nomme « une situation assez confuse ou inextricable pour ceux qui ne connaissaient pas le pays » (377) joua aussi des tours à Marteilhe et son compagnon lorsqu'ils essayèrent de sortir du royaume :

> Poursuivant notre chemin, nous arrivâmes à Couvé. Pour le coup, nous étions sauvés, si nous avions su que cette petite ville était hors des terres de France. Elle appartenait au prince de Liège, et il y avait un château muni d'une garnison hollandaise. Mais hélas ! nous n'en savions rien, pour notre malheur ; car si nous l'avions su, nous nous serions rendus à ce château dont le gouverneur donnait des escortes à tous les réfugiés qui en demandaient pour être conduits jusqu'à Charleroi. (55)

A cette situation confuse vient s'ajouter ce que Voltaire nomme dans son Siècle de Louis XIV « une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte » (26). Les différents édits conduisent en effet les hommes à s'épier et se dénoncer, motivés en cela par l'appât du gain. Marteilhe raconte comment, ayant fait une halte dans un cabaret de Couvé, Legras et lui y avaient rencontré un garde-chasse. Ce dernier avait, en leur parlant, découvert qu'ils étaient protestants et qu'ils sortaient de France. Marteilhe explique alors, « Et comme la dépouille de ceux qu'on arrêtait appartenait au

---

[59] Zysberg explique, « dès que le petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou, devient roi d'Espagne (janvier 1701), la situation évolue brusquement en Flandre. Dans la nuit du 5 au 6 février 1701, les troupes françaises investissent les places fortes des Pays-Bas espagnols, sous prétexte de délivrer le roi d'Espagne de la présence des garnisons hollandaises qui y étaient installées depuis la paix de Ryswick » (379).

[60] ("Les fugitifs du Périgord arrêtés en Belgique" 550).

dénonciateur, il forma le dessein de nous faire arrêter » (56).[61] Nombreux étaient donc ceux qui prenaient part à cette chasse aux Protestants n'hésitant parfois pas à trahir leurs propres amis. Les deux Protestants Sorbier et Rivasson racontent à Marteilhe comment, en route pour la Hollande, ils s'étaient arrêtés quelques jours à Paris et avaient rencontré un officier de leur connaissance, qui avait épousé une demoiselle protestante de leur ville de Bergerac quoi qu'il fut papiste. Ce dernier, nommé De Maison, s'était rendu à la Cour afin de solliciter la mainlevée des biens confisqués à ses beaux-frères, suite à leur évasion dans les pays étrangers.[62] Or, après leur avoir fait grande chère, souhaité bon voyage et témoigné de beaucoup d'amitié, « le perfide prit le chemin de Versailles ; et pour se faire un mérite auprès de M. de la Vrillière, ministre d'Etat, afin d'obtenir d'autant mieux ce qu'il sollicitait à la Cour, il découvrit [leur] fuite à ce ministre » (71).

Certains choisissaient de tirer autrement profit de la fuite des Protestants. Voltaire, dans son Siècle de Louis XIV, notait avec justesse comment le pouvoir s'était leurré en croyant qu'il suffisait d'un ordre « pour garder toutes les frontières et toutes les côtes contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi est toujours plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés pour favoriser la foule des réfugiés » (28). Le Protestant Dupuy raconte ainsi à Marteilhe comment quatre coreligionnaires et lui avaient chacun payé deux louis d'or de 20 livres à Batiste, un paysan qui habitait près de la rivière de l'Escaut séparant la France du Pays-Bas espagnol et « qui faisait métier de passer les réfugiés sur cette rivière avec un petit

---

[61] Une Déclaration du 20 août 1685 accordait aux dénonciateurs la moitié des biens de ceux qui sortaient du royaume. Puis, une ordonnance du 26 avril 1686 accordait spécifiquement les hardes et les effets des religionnaires fugitifs à ceux qui les arrêteraient ou dénonceraient (Haag 10: 377).

[62] L'article IX de l'Edit de révocation accordait en effet quatre mois aux fuyards pour rentrer en France, délai au-delà duquel leurs biens demeureraient ou seraient confisqués.
Dans ses Mémoires, Saint Simon souligne comment on « arma les parents contre les parents pour avoir leur bien et les laisser mourir de faim » (Lanneau 75).

bateau » (93). Bien que cette somme payée d'avance constituait « une bonne aubaine », ce commerce ne satisfit cependant pas entièrement Batiste. En effet, il « convoita » et demanda en sus « un manteau gris de bonne étoffe que portait le sieur Mouret » (93). Ce dernier ayant refusé, le Sieur Dupuy explique alors à Marteilhe, « ce manteau fut la cause de notre malheur, car le paysan conclut, par dépit de ce refus, la résolution de nous faire arrêter, à quoi il réussit trop bien » (94).

Dans son Avis au Public, Voltaire relate la façon dont raisonne le juge du village où se trouve la famille protestante Sirven : « j'aurais au moins le plaisir de pendre toute une famille huguenote, et je serai payé de mes vacations sur leurs biens confisqués » (205). Voltaire s'insurgera toujours contre cette mesure de confiscation des biens qu'il considère être « une tentation trop dangereuse. »[63] Les années passent mais la situation ne semble pas s'améliorer. En septembre 1766, dans une lettre à Mme St Julien, Voltaire explique qu'on avait laissé le tiers du bien à la famille d'un galérien pour la nourrir mais que « ce tiers a été usurpé par le receveur des domaines. » La même année, Diderot, dans une lettre à Voltaire, déplorait cet état de choses, « Je sais bien qu'un honnête homme peut en vingt-quatre heures perdre ici sa fortune. [...] Je sais bien que nous sommes enveloppés des fils imperceptibles d'une masse qu'on appelle *police* et que nous sommes entourés de délateurs. »

Il est assez inattendu de trouver dans les Mémoires de Marteilhe les prémisses d'un thème cher à Diderot et aux Philosophes : celui de la police à l'échelle familiale à savoir l'arbitraire paternel. Marteilhe inclue en effet dans ses Mémoires l'histoire du

[63] « Point de confiscation de biens à votre profit: c'est une tentation trop dangereuse. Ces confiscations ne sont, après tout, qu'un vol fait aux enfants d'un coupable. Si vous n'arrachez pas la vie à ces enfants innocents, pourquoi leur arrachez-vous leur patrimoine? N'êtes-vous pas assez riche sans vous engraisser du sang de vos sujets? » (Fragment des instructions pour le prince royal de *** 444-45).

catholique Goujon qu'il est amené à rencontrer sur les galères et avec qui il devient ami. Il le décrit comme un jeune gentilhomme du Limousin, cadet du régiment d'Aubesson, de parents nobles et riches, bien elévé, ayant beaucoup d'esprit et s'attirant l'amitié et la considération de tout le monde, ce qui ne le laisse pas longtemps sans éveiller l'attention du beau sexe. Marteilhe explique alors comment Goujon et la fille unique d'un vieil officier s'étant pris d'amour l'un pour l'autre et s'étant promis foi de mariage :

> Goujon se flattait que le père de la fille la lui donnerait avec joie. Dans cette espérance, il lui en fait la demande ; mais il fut bien surpris, non seulement de se voir refuser tout net, mais d'entendre le commandement que le vieux officier lui fit, de ne voir ni fréquenter en aucune manière sa fille. Il fit de même des défenses très rigoureuses à sa fille de ne plus voir le cavalier, sous peine du couvent. (174)

L'amour semblait cependant plus fort et de ce fait, « Ce contretemps affligeait extrêmement nos deux amants. » Ces derniers, ne voyant aucun moyen de fléchir celui que Marteilhe nomme ironiquement « le bon vieillard » (174), formèrent le projet de s'enfuir pour pouvoir aller se marier sans obstacle. Malheureusement, ils n'y parvinrent pas car, comme l'explique Marteilhe, « l'amour, ce grand maître qui n'éclaire que trop souvent l'esprit aux dépens de la raison, suggéra à Goujon un expédient qui ne lui fut pas aussi favorable qu'il se l'était imaginé » (175). Il se verra en effet entraîner dans une suite d'intrigues qui le mèneront finalement aux galères. De tels exemples d'amour entravé par l'arbitraire paternel sont fréquents à l'époque. La Correspondance littéraire relate ainsi l'exemple de M. de Valdahon aux prises avec l'arbitraire de M. de Monnier avant de conclure, « S'il y a des enfants bien étourdis, il faut convenir qu'il y a aussi des pères bien sots et bien cruels dans le monde. »[64]

---

[64] Le 15 mars 1765, on y mentionne en effet le Mémoire pour M. de Valdahon, mousquetaire de la première compagnie, qui devint amoureux de la fille de M. de Monnier, premier président de la chambre des comptes de Franche-Comté. Sa fille répond parfaitement à son amour et Grimm de commenter, « Leur naissance, leur condition, leur fortune, leur âge, tout est parfaitement assorti. » Cependant, après plusieurs

Marteilhe sera victime, par deux fois, de l'arbitraire d'un des pairs de France, le Ministre La Vrillière. Après l'arrestation et l'interrogation de Marteilhe et de Legras, le gouverneur de Mariembourg avait envoyé en Cour un procès verbal qui était fort en leur faveur et qui aurait, de ce fait, dû résulter en leur libération. Marteilhe explique cependant :

> Mais la déclaration que nous avions faite, que nous étions de la Religion Réformée anima si fort contre nous le marquis de la Vrillière, ministre d'Etat, qu'il ne voulut faire aucune attention sur les apparences qui étaient contenues dans ce procès verbal que nous n'avions aucun dessein de sortir du royaume ; et qu'il ordonna au gouverneur de Mariembourg de nous faire notre procès pour nous condamner aux galères, comme nous étant trouvés sur les frontières sans passeport. (61)

Malgré l'absence de preuves, ils sont, deux jours plus tard, condamnés aux galères. Et lorsque Marteilhe conteste cette sentence, le juge de Mariembourg fait retomber toute la responsabilité sur le roi :

> « Ne m'attribuez pas, dit-il, je vous prie, la rigueur de votre sentence; ce sont les ordres du roi qui vous condamnent. » – « Mais, lui dis-je, monsieur, le roi ne sait pas. Si je suis atteint et convaincu de vouloir sortir du royaume ; et L'Ordonnance ne porte pas que, pour être de la Religion, on soit mis aux galères ; il n'y a que la conviction de vouloir sortir du royaume qui condamne à ce genre de supplice. Cependant, vous, monsieur, vous mettez dans la sentence *atteint et convaincu de vouloir sortir du royaume*, sans seulement en avoir aucune preuve, mais même sans avoir examiné s'il y en avait. » - « Que voulez-vous ? nous dit-il. C'est une formalité requise, pour obéir aux ordres du roi. » - « Ne vous qualifiez donc plus de juge, lui dis-je, mais de simple exécuteur des ordres du roi. » (63-64)

Marteilhe avait raison, théoriquement, lorsqu'il disait « L'Ordonnance ne porte pas que, pour être de la Religion, on soit mis aux galères » car l'article XII de la Révocation affirmait en effet :

---

intrigues, on surprend les deux amants ensemble. Grimm explique alors que le père, au lieu « de prendre au mot le jeune homme, qui s'offrait de réparer l'injure par le mariage, fait enfermer sa fille dans un couvent, et intente à son amant un procès de séduction, dans l'espérance de le faire pendre » (4: 216-17). Montesquieu loue, avec les Troglodytes de sa Lettre persane XII, la fin de ces entraves paternelles, « la pudeur virginale faisait, en rougissant, un aveu surpris, mais bientôt confirmé par le consentement des pères ; et c'est là que les tendres mères se plaisaient à prévoir de loin une union douce et fidèle » (72).

> Pourront au surplus lesdits de la R.P.R., en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer comme les autres, de demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de ladite R.P.R. à condition, comme il est dit, de ne point faire d'exercices ni de s'assembler sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion de quelque nature que ce soit, sous les peines ci-dessus de confiscation de corps et de biens. (Haag 10: 392)

Cependant, la condamnation de Marteilhe et de Legras illustre bien que la pratique était différente et que cet article XII était resté lettre morte.[65]

Marteilhe et Legras ne furent pourtant pas envoyés aux galères après cette sentence. Les Mémoires nous apprennent en effet que, « aucun juge subalterne ne peut exécuter de sentence où il y a punition corporelle sans la faire vérifier au Parlement » (64). Pour cette raison, Marteilhe et Legras sont transférés dans les prisons du Parlement de Tournai. A l'heure de la révision de leur procès, ils rencontrent un conseiller du Parlement auquel ils avaient été fortement recommandés et qu'ils virent ensuite assis au rang de leurs juges du Parlement. Marteilhe commente alors, « le conseiller, notre protecteur, avait brigué plusieurs voix au Parlement en notre faveur et qu'en un mot ce corps était, ou tout entier ou pour la majeure partie, incliné à notre élargissement » (105). Ils furent en effet « en plein absous de l'accusation d'avoir voulu sortir du royaume » (105). Mais c'était sans compter l'arbitraire du ministre La Vrillière. Le parlement ne pouvait en effet les libérer qu'en conséquence des ordres de la Cour. Le procureur général écrivit donc au ministre La Vrillière, l'informant que Marteilhe et Legras avaient fait « preuve parfaite » de leur innocence à sortir du royaume, et que le Parlement attendait ses ordres pour la destination des prisonniers. Le ministre leur répondit de prendre garde que « cette preuve ne fût pas équivoque et de la bien examiner » (105). Le

[65] Il est intéressant de noter que cet article disparaît physiquement de la reproduction de l'Edit par les frères Haag. Ils ne présentent en effet que XI articles, incluant l'article XII dans l'article précédent sur les relaps (10: 391). Simple erreur typographique ou interprétation de l'Histoire ?

Parlement affirma à nouveau que « la preuve était complète et sans réplique » (106).

Quinze jours plus tard le Parlement reçut les ordres suivants :

> Messieurs,
> Jean Marteilhe et Daniel le Gras s'étant trouvés sur les frontières sans passeport, Sa Majesté prétend qu'ils seront condamnés aux galères.
> Je suis, Messieurs, etc.
> Le Marquis de la Vrillière. (106)

Cette fois-ci, il n'y avait plus de recours, car comme l'ont très bien souligné les frères Haag :

> Pour résister à un ordre aussi formel, il aurait fallu posséder plus de fermeté et d'indépendance, être animé d'un plus vif amour de la justice et d'une haine plus vigoureuse de l'arbitraitre que les conseillers du Parlement de Tournai ou des autres parlements de France. Les juges s'inclinant humblement devant la volonté souveraine, reformèrent donc leur arrêt qui était tout dressé et confirmèrent la sentence. (7: 286)

La chose n'était pas si rare. Foucault explique en effet :

> Même en laissant de côté les juridictions religieuses, il faut tenir compte des discontinuités, des chevauchements et des conflits entre les différentes justices à quoi il faudrait ajouter encore le droit que possède le roi ou ses représentants de prendre des décisions d'internement ou d'exil en dehors de toute procédure régulière. (94)

Dans le cas des Protestants, on ne peut cependant pas laisser de côté les juridictions religieuses. Dans son article « Persécution », Voltaire explique en effet :

> Lorsqu'on commença à persécuter les protestants en France, ce ne fut ni François I, ni Henri II, ni François II qui épièrent ces infortunés, qui s'armèrent contre eux d'une fureur refléchie, et qui les livrèrent aux flammes pour exercer sur eux leurs vengeances [...]. Par qui la persécution commença t-elle ? Par des prêtres jaloux, qui armèrent les préjugés des magistrats et la politique des ministres. (Dictionnaire Philosophique 195)

2. Le règne des écclésiastiques

Ces prêtres obtinrent leur plus grand succès avec la Révocation de l'Edit de Nantes. Marteilhe fait le détail de la politique commune aux jésuites et aux missionnaires

lazaristes qu'il rencontre sur les galères : « extérieur humble, l'air mortifié et composé », « une négligence étudiée » jointe à « un certain patelinage. » Cette politique leur a valu les suffrages de la Cour, de nombreuses richesses et un « pouvoir dont ils n'abusent que trop souvent pour persécuter les pauvres Réformés aux dépens de l'humanité et de la religion » (208). Ils ne s'en tiennent pourtant pas qu'aux seuls Protestants :

> Impiété, mensonge, hypocrisie, cruautés et enfin tous les crimes les plus atroces ne sont chez eux que peccadilles pourvu qu'ils les exercent pour la destruction de ce qu'ils appellent hérésie et pour assouvir leur haine et leur vengeance contre leurs ennemis, qui ne le sont que parce qu'ils ne pensent pas comme eux. (259)

Marteilhe explique comment, de son temps, les lazaristes s'étaient rendus « si puissants et si redoutables à Marseille, que si quelques officiers du roi leur faisaient quelque déplaisir, ils obtenaient bientôt une lettre de cachet qui les mettait en disgrâce. De cette façon, ils étaient si craints, et en apparence si respectés, que tout pliait sous leur tyrannie » (208). Dans son Précis du siècle de Louis XV, Voltaire rappelle, pour les jésuites, « la haine qu'on leur portait en France, où ils ont toujours été puissants et détestés » (397). Les Encyclopédistes, dans leur article "Jésuite" parle des « quatre-vingt mille lettres de cachet décernées contre les plus honnêtes gens de l'Etat » (280).

Les exemples de cette tyrannie ne manquent pas au sein des Mémoires. Jésuites et lazaristes commencent par faire en sorte qu'aucune charité ne parvienne jusqu'aux Protestants, n'hésitant pas pour cela à répandre les rumeurs les plus infâmes.[66] Quant à

---

[66] Marteilhe explique par exemple comment, ses compagnons et lui étant en transit à Rouen, ils avaient été refusés par les deux premiers geôliers. Le troisième geôlier ne les avait reçus « qu'à son corps défendant » et, après les avoir mis dans un cachot affreux, il les avait laissé sans aucunes ressources. Affâmés, Marteilhe et ses compagnons, après avoir crié « à tue-têtes plus de deux heures » pour obtenir quelques denrées contre de l'argent, finirent par attirer l'attention du geôlier qui s'étonnait de ce que « ces gens-là [parlaient] bon français » (233). Ayant appris qu'ils étaient français, il leur demanda, « Mais pourquoi donc n'êtes-vous pas chrétiens et que vous adorez le Diable qui vous rend plus méchant que lui ? [...] Dites-moi franchement ce que vous êtes car depuis huit jours que l'on vous attend ici, on ne fait que parler de vous comme des gens qui êtes du pays du Nord, tous sorciers, et si méchants qu'on n'a jamais pu vous vaincre sur les galères de Dunkerque et qu'on vous envoie à Marseille pour vous mettre à la raison, ce qui a été la

leur charité envers les Catholiques, elle se trouve réglée de façon hebdomadaire.[67] Lorsqu'un aumônier se montre charitable envers les Protestants, ils le dénoncent à l'évèque, l'accusant d'hérésie.[68] Une fois l'ordre de libération des galériens protestants obtenu, la tyrannie que les missionnaires exercent sur l'intendant empêche que la libération se fasse à la date indiquée.[69] Loin de cesser avec la sortie des galères, cette tyrannie se poursuit à l'étranger. Marteilhe mentionne ainsi, « Mais que ne font pas les jésuites et ceux qui leur ressemblent ? Ils ne cherchent qu'à nous persécuter dans les asiles mêmes les plus sûrs » (304). Arrivé en Angleterre, il est en effet témoin des représailles faites aux Français réfugiés sous l'orchestration de l'abbé Nadal, secrétaire de l'ambassade de France à Londres. Ce dernier réussit même à détourner l'ambassadeur de

---

cause que je vous ai reçu avec tant de répugance dans cette prison. » Marteilhe conclut alors, « A ce trait de noirceur, [...] je reconnus facilement qu'il venait des jésuites, qui avaient semé ce bruit pour nous mettre en horreur et exécration dans la ville de Rouen » (234).
Une fois sur les galères, Marteilhe raconte comment, « Sachant que nos frères des pays étrangers nous faisaient tenir de temps en temps quelque argent, pour nous aider à ne mourir pas de faim, et se persuadant que si cette ressource nous était ôtée, ils nous prendraient par famine, [les missionnaires] proposèrent en Cour de donner ordre aux intendants de Marseille et de Dunkerque et aux majors et autres officiers des galères de tenir la main à ce qu'aucun négociant ou autre ne comptât de l'argent ou remît des lettres de change aux galériens de la Religion Réformée qui étaient sur les galères ». Il conclut ensuite, « On peut juger si les missionnaires sous lesquels tout pliait, faisaient observer exactement qu'aucun secours ne nous parvînt » (197).

[67] Marteilhe raconte, « tous mes camarades de cachot étaient levés et chantaient les litanies à leur ordinaire, sans quoi ils n'auraient eu aucune charité des jésuites qui la donnaient tous les jeudis » (109-10).

[68] « [Ils] firent en sorte de le punir d'avoir osé montré des sentiments plus humains et plus chrétiens qu'eux. Comme rien ne coûte à ces messieurs pour se venger, ils adressèrent un mémoire à l'évêque d'Ypres, dans lequel ils accusèrent l'aumonier d'être hérétique, d'aimer et de favoriser les prétendus Réformés, et de les laisser en repos, au lieu de les porter à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine » (213).

[69] Marteilhe et ses compagnons doivent attendre un mois. Le registre d'écrou de Marteilhe mentionne ainsi en marge, « Libéré le 17 juin 1713 par ordre du Roy du 17 may audit an » (Tournier 2: 33).
Marteilhe explique à ce sujet, « L'intendant qui ne pouvait rien refuser à ces Pères sans s'attirer leur haine, leur accorda leur demande » (267), puis « L'intendant, aussi bien que tout le monde, voyait bien que c'était un prétexte malin des missionnaires pour nous tourmenter. Mais il faut que tout plie à leurs volontés et sans répliques. L'intendant, donc, nous fit dire que l'accord que nous avions fait avec le patron Jovas ne pourrait avoir lieu [...] » (272), et enfin « L'intendant voyait bien l'absurdité de ce prétexte mais il n'osait y résister » (273).

son dessein d'aider à faire libérer les galériens protestants restés injustement sur les galères.[70]

Les Mémoires exposent toutes ces manigances faites à l'insu du roi, que les jésuites et ceux qui leur ressemblent n'hésitent pas à tromper. Les mensonges débutent avec les moyens employés pour les conversions. Marteilhe mentionne par exemple le duc de la Force qui sollicite « à l'instigation des jésuites » la permission d'aller « convertir les huguenots » (45). Marteilhe décrit minutieusement l'étendue du programme : « cruautés inouies », « [enlèvement] de paysans de tout sexe et âge », « les tourments les plus affreux », « moyens diaboliques », « les serments les plus affreux » (45). Après La Force, les campagnes s'étendent à Tonneins en Gascogne et finissent par arriver à Bergerac après que le duc soit donc allé à la Cour vanter le succès de ses « belles conversions » (47). Marteilhe commente alors, « On peut juger si lui et les jésuites exagérèrent l'effet que leur mission avait produit » (47). Une lettre de la Cour adressée au duc de La Force confirme ce mensonge fait sur les moyens employés, « Sa Majesté est très contente de votre conduite, de l'application que vous donnez à l'instruction de vos

[70] Lorsque l'ambassadeur demande à l'abbé Nadal la lettre « au sujet des confesseurs sur les galères », l'abbé frémit et lui répond, « qu'il avait un mot à lui dire en particulier ; et lui ayant parlé à l'oreille, l'ambassadeur dit au marquis que son secrétaire le faisait ressouvenir qu'il avait écrit quelques particularités dans sa lettre, qui ne regardaient pas l'affaire des galériens, et qu'ainsi il le priait de le dispenser de la lui remettre ; mais qu'il pouvait compter qu'elle serait envoyée le même jour. Monsieur de Rochegude vit bien à quoi il s'en fallait tenir, et que l'abbé Nadal avait détourné son maître d'envoyer cette lettre. Par la suite, l'ambassadeur assura bien monsieur de Rochegude que la lettre avait été envoyée, mais ni lui ni nous n'en crûmes rien, et nos frères ne furent délivrés qu'un an après, par une nouvelle sollicitation de la reine d'Angleterre » (302). Marteilhe ajoute, « L'ambassadeur était bon et modéré, et que ce fût , comme on dit, eau bénite de cour ou politique, il a toujours paru très humain envers les protestants, mais l'abbé Nadal le gâtait. Cet abbé avait tellement gagné les officiers de la maison de l'ambassadeur qu'il ne se passait presque pas de jour que ces honnêtes gens n'en reçussent des affronts. Ces messieurs s'étaient rendus si hardis qu'ils tourmentaient nos gens jusque dans les églises » (303).

vassaux, et du bon exemple qu'ils reçoivent de vous, ce qui est plus capable qu'aucun autre moyen de les convertir sincèrement » (149).[71]

Marteilhe et son compagnon Legras évitent par leur fuite les persécutions du duc et de ses jésuites. Ils font toutefois l'objet des nombreuses tentatives de conversion mis en place par les ecclésiastiques. Après leur arrestation, le ministre La Vrillière leur a, en effet, donné l'option de l'abjuration, ordonnant que, pour ce faire, « le curé de Mariembourg ferait tous ses efforts pour [les] ramener au giron de l'Eglise romaine » (61). Marteilhe détaille la façon dont le curé s'essaye à leur conversion. Il commence par leur envoyer « très souvent à manger » (62). Il tente ensuite de leur prouver la vérité de la religion romaine mais Marteilhe explique comment n'étant « pas fort habile »,[72] le curé « désista bientôt de l'entreprise qu'il avait faite de [les] convaincre » et se borna par la suite à les « tenter par des avantages temporels. » Pour ce faire, il n'hésite pas à avoir recours à sa propre nièce, qu'il promet à Marteilhe « en mariage avec une grosse dot » (62). Face au refus des Protestants, la réaction du curé ne se fait pas attendre puisque ce dernier s'en va aussitôt déclarer qu'ils sont « des obstinés » qui ne veulent écouter « ni preuve ni raison » et qu'ils sont des « réprouvés dominés par le démon » (63). Un autre curé essayera pour sa part de les « prendre par famine » (65) et de se moquer d'eux. Au

[71] Correspondance citée dans l'article "Les exploits d'un élève des jésuites, nouveau converti devenu convertisseur, racontés par lui-même. Sept lettres inédites du Duc de la Force, servant de pièces justificatives aux mémoires d'un de ses vassaux, Jean Marteilhe, galérien Protestant. 1699" (138-57).

[72] Marteilhe donne divers exemples de l'ignorance des ecclésiastiques. Ainsi, l'évêque ayant appris l'ignorance de ce curé « pas fort habile » décide de lui substituer son chapelain. Marteilhe le définit ainsi, « un bon vieux ecclésiastique qui avait plus de bonne foi que de théologie » avant de conter comment ce chapelain pensait que l'évêque lui avait « vendu du poisson d'avril » (89) quand il l'avait envoyé pour les convertir au christianisme puisque Marteilhe et Legras affirmaient être chrétiens. Marteilhe, après avoir confirmé que cette rencontre se passait bien « le premier avril de l'année 1701 » (89) conclut en ces mots, « On peut juger si ce bon ecclésiastique avait étudié et examiné les différentes sectes du christianisme » (88). Plus tard, il mentionne également l'ignorance des Soeurs Grises (238-39) et d'un novice jésuite (241).

total, on leur proposera très peu de religion[73] mais beaucoup de « promesses mondaines ». Les missionnaires y auront souvent recours, ce qui fera dire à Marteilhe, « c'est là presque toujours le texte de leur mission » (253). Face à l'échec de ses tentatives de conversions, le Père Garcin, supérieur des missionnaires de Marseille, brandira à son tour l'accusation d'opiniâtreté en lançant à l'adresse de Marteilhe et de ses compagnons un « méchants entêtés » avant de faire défense à l'argousin de les soulager le moins du monde dans leurs chaînes (265).[74]

Ce supérieur n'en restera cependant pas là. Ayant appris que la Reine Anne d'Angleterre « était fortement sollicitée d'employer ses bons offices » pour les galériens protestants auprès du roi de France, il n'hésitera pas, avec les autres missionnaires, à faire « accroire au roi de qui ils étaient très écoutés que les hérétiques qui étaient sur les galères rentraient tous dans le giron de l'Eglise romaine » (254). Pour ce faire, il sollicitera deux forçats catholiques « à feindre qu'ils étaient de la Religion Réformée, et à se faire ensuite catholiques » (255) leur promettant leur délivrance. Ce que Marteilhe nomme « cette manigance » (255) ne réussira que trop bien. Le père Garcin lira alors aux vrais Réformés la lettre écrite à ce sujet par le Ministre Pontchartain :

> Sa Majesté était bien aise d'avoir appris que deux des principaux hérétiques calvinistes des galères avaient fait leur abjuration de leurs erreurs entre leurs mains, et que Sa Majesté espérait, suivant les assurances qu'ils lui en donnaient, que tous les autres qui se trouvaient encore sur les galères suivraient bientôt ce bon exemple. (258)

---

[73] Marteilhe mentionne ainsi, dans le cas d'un des curés, « et encore nous parlait-il si peu de religion que nous n'avions pas la peine de nous défendre » (65).

[74] Au début de ses Mémoires Marteilhe discusse de cette question de l'opiniâtreté avec le major de Mariembourg, « il ne fallait pas qu'on crût que c'était par entêtement ou opiniâtreté que nous tenions ferme ; que c'était, Dieu merci, par connaissance de cause, et que nos parents avaient pris tous les soins possibles de nous instruire de la vérité de notre Religion et des erreurs de la religion romaine, pour professer l'une et éviter de tomber dans les précipices de l'autre » (61). Il s'attache ensuite à donner de nombreux exemples de ces « précipices » à travers les moyens de conversion employés par les ecclésiastiques.

Les missionnaires avaient ainsi pourvu au roi une raison à opposer aux sollicitations de la Reine Anne, à savoir que les Protestants étaient « tous convertis ou en train de l'être » (259).

Quant on ne trompait pas le roi en personne, c'est par la reine ou sa maîtresse qu'on le trompait.[75] Marteilhe explique en effet dans le cas de Mme de Maintenon que « personne n'ignorait le pouvoir qu'elle avait sur le roi » (179). Les jésuites, à qui le roi avait refusé la grâce des Protestants Sorbier et Rivasson bien qu'ils leur eurent fait faire « une abjuration publique et des plus pompeuses » (84), décidèrent suite à ce refus de plaider leur cause auprès de Mme de Maintenon. Marteilhe détaille alors comment « ils exagérèrent à cette dame [...] que ces deux messieurs étaient les deux meilleurs catholiques de France » et comment Mme de Maintenon, « persuadée ainsi par les jésuites » (85) demanda et obtint leur grâce du roi ainsi que deux brevets de lieutenants.

Les sieurs Sorbier et Rivasson, à qui le chapelain avait remis « un catéchisme, en leur disant que leur délivrance dépendait de leur diligence à l'apprendre par cœur » (82),[76] étaient pourtant loin d'être convaincus des vérités de la religion catholique et n'avaient fait leur abjuration que pour échapper aux galères. Cet exemple n'illustre à nouveau que trop bien le niveau de conviction attendu. Dans la lettre persane LXXV, Usbek remarquait, « Il faut que je te l'avoue : je n'ai point remarqué chez les chrétiens, cette

[75] Voltaire explique ainsi dans le cas du roi Stanilas, beau-père de Louis XV, comment « un jésuite nommé Menoux, le plus intrigant et le plus hardi prêtre que j'aie jamais connu [...] avait attrapé du roi Stanislas, par les importunités de sa femme qu'il avait gouvernée, environ un million, dont partie fut employée à bâtir une magnifique maison » (Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire, écrits par lui-même 73). Dans la Lettre persane CVII, Montesquieu mentionne l'alliance maîtresse/Jésuites, « On dit que l'on ne peut jamais connaître le caractère des rois d'Occident, jusqu'à ce qu'ils aient passé par les deux grandes épreuves, de leur maîtresse, et de leur confesseur. On verra bientôt l'un et l'autre travailler à se saisir de l'esprit de celui-ci [Louis XV] ; et il se livrera , pour cela, de grands combats. Car, sous un jeune prince, ces deux puissances sont toujours rivales: mais elles se concilient et se réunissent, sous un vieux » (246-47).

[76] Dans Emile ou de l'Education, Rousseau commente, « Sans doute il n'y a pas un moment à perdre pour mériter le salut éternel: mais si pour l'obtenir, il suffit de répéter certaines paroles, je ne vois pas ce qui nous empêche de peupler le ciel de sansonnets et de pies » (310).

persuasion vive de leur religion, qui se trouve parmi les musulmans. Il y a bien loin chez eux, de la profession à la croyance, de la croyance à la conviction, de la conviction à la pratique » (189). Le vicaire savoyard de Rousseau avouait quant à lui, « J'appris ce qu'on voulait que j'apprisse, je dis ce qu'on voulait que je dise, je m'engageai comme on voulut, et je fus fait prêtre » (Emile ou de l'Education 320). Marteilhe montre comment les ecclésiastiques ne se formalisent pas plus de l'absence de conviction chez les Catholiques que chez les Protestants :

> Ils vont tous à confesse à Pâques et reçoivent l'hostie consacrée ou la communion. Mais, bon Dieu ! en quel état ces malheureux s'en approchent-ils ? Forcenés de rage, maudissant les aumôniers et comites qui les y forcent, ils reçoivent enfin ce sacrement que les prêtres et les dévots de la religion romaine regardent comme la chose la plus auguste et la plus sainte de toute leur religion ; ils la reçoivent, dis-je, avec aussi peu d'apparence de contrition et aussi peu de dévotion que s'ils étaient dans un cabaret à boire bouteille. Les aumôniers n'y prennent pas autrement garde. Pourvu qu'ils les obligent à faire cet acte de catholicité, ils ne s'informent pas du reste. (351-52)

Trivisani-Moreau a très bien noté que, « le manque d'exigence des catholiques sur le degré de sincérité apparaît *a contrario* avec la fin de l'anecdote du capitaine anglais Smit, traitre à sa nation » ("Un Protestant" 80). Ce capitaine que Marteilhe décrit comme un « papiste caché et très mal intentionné pour sa patrie », ayant « toujours la tête pleine de projets pour nuire aux Anglais » était en effet allé offrir ses services au roi de France contre l'Angleterre. En attendant de pouvoir lui donner « une première place de capitaine de haut bord », le roi l'avait mis « en qualité de volontaire sur la galère du chevalier de Langeron » (146-47). Retombé aux mains des Anglais lors d'un combat naval, Smit, pour éviter l'écartèlement, avait offert « lâchement de se faire protestant pour obtenir sa grâce » (371). Mais, comme le souligne Trivisani-Moreau, « les Anglais, plus regardants

que les catholiques sur la sincérité des conversions, ne se laisseront pas fléchir » ("Un Protestant" 80).

B. Echec des méthodes de conversion

1. Hypocrisie et prosélytisme

Violentes ou pas, les méthodes employées pour la conversion des Protestants entraînaient plus une dissimulation de la foi réformée qu'une conviction sincère de la foi catholique. Marteilhe cite l'exemple de sa mère. On commence par mettre vingt-deux dragons chez eux. On conduit ensuite son père en prison, deux de ses frères et sa sœur sont mis dans des couvents, sa mère se retrouve seule avec « ces 22 scélérats » et, en plus de la perte de sa famille, elle doit faire face à la destruction de son logis et à des « tourments horribles », « des traitements indignes ». Conduite chez le duc, elle doit signer une abjuration et après maints « pleurs » et de « lamentables protestations », elle écrit son nom au bas de la forme mais y appose à côté ces quelques mots « La Force me le fait faire » (48). Comme elle s'obstine à ne pas vouloir les effacer un des Jésuites le fait pour elle.[77] Ce geste résume à lui seul le résultat obtenu par de telles conversions : un effacement de surface. C'est le cas pour de nombreux Nouveaux-Convertis. La description faite par Marteilhe laisse en effet peu de doute quant à leur conviction religieuse. Ainsi par exemple, M. de la Salle, major qui escorte Marteilhe et Legras du gouvernement de Mariembourg à la prison « était dans le fond du cœur protestant comme [eux] mais avec un extérieur romain » (62). Plus tard, en transit au Havre de Grâce, Marteilhe explique :

[77] Dans le chapitre XVI de son Traité sur la Tolérance intitulé « Dialogue entre un mourant et un homme qui se porte bien », Voltaire reprend cette contrefaçon. En effet le Barbare ayant sommé le mourant de signer son écrit, plaidant que « l'hypocrisie est une bonne chose ; c'est comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu », celui-ci meurt avant de l'avoir fait. Le Barbare décide alors, « Au diable soit l'impertinent qui n'a point signé ! Je vais signer pour lui et contrefaire son écriture » (91-93).

> Il est bon de savoir que dans cette ville, il y a beaucoup de nouveaux convertis qui malgré leur chute forcée sont toujours fort zélés pour la Religion Réformée [...]. La conduite de ces nouveaux convertis fait bien connaitre que l'Eglise romaine au lieu de convertir ne fait que de veritables hypocrites [...]. Le zèle de nos faibles frères à nous venir visiter fut cependant cause que dès le lendemain de notre arrivée au Havre de Grâce, toutes les églises de cette ville et surtout la paroissiale se trouvèrent vides de nouveaux convertis quelque prière et quelque menace qu'eut pu leur faire le curé. (225-28)

Il semble que les autorités avaient conscience de cette hypocrisie. Louis XV remarque en effet dans son Edit de 1724, que parmi les « sujets qui ont ci-devant fait profession de la R.P.R. », certains étaient « peu sincèrement réunis à la R.C.A. et R. » (Haag 10: 392).[78] Les méthodes de conversion n'en changèrent pas pour autant et subirent de ce fait les nombreuses critiques des Philosophes.

Dans son Traité sur la tolérance, Voltaire mettait en garde sur les résultats à attendre de telles méthodes, « l'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles : quelle funeste alternative » (166). L'article "Intolérance" de L'Encyclopédie tentait de démontrer que « L'esprit ne peut aquiescer qu'à ce qui lui paroit vrai ; le cœur ne peut aimer que ce qui lui semble bon. La violence fera de l'homme un hypocrite, s'il est faible ; un martyr s'il est courageux. » Montesquieu statuait, « Règle générale : en fait de changement de religion, les invitations sont plus fortes que les peines » (De l'Esprit des lois 2: 171). Les encyclopédistes soulignaient en effet que « la violence est plus propre à confirmer qu'à en détacher ceux qui sont persécutés » (article "Tolérance"). Marteilhe le prouve. Au missionnaire qui lui demande, « N'êtes-vous pas encore las de souffrir ? », il répond ainsi, «Vous vous trompez fort monsieur si vous croyez que les souffrances affaiblissent notre foi. Nous éprouvons au contraire ce que dit le Psalmiste, que plus nous

[78] « R.P.R. » est le sigle utilisé pour désigner la Religion Prétendue Réformée et « R.C.A. et R. » pour désigner la Religion Catholique Apostolique et Romaine.

souffrons de maux et plus il nous souvient de Dieu » (253). Il reprend cette idée plus en détails un peu plus tard :

> Je puis vous certifier que grâces à Dieu et à mes parents j'ai été élevé et instruit assez bien dans les principes de la Religion Réformée. Mais il faut que je vous avoue que rien ne m'y fortifie davantage que de me voir persécuté à cause d'elle. Car lorsque je considère que Jésus-Christ, ses apôtres et tant de fidèles chrétiens ont été persécutes suivant la prophétie de ce Divin Sauveur, je ne puis que me croire dans le vrai chemin du salut puisque je suis persécuté comme eux. (262)

Voltaire soulevait un autre cas de figure, celui du prosélytisme. Dans son Traité sur la tolérance, il mentionne « les persécutés dont la secte s'était multipliée à la lueur des bûchers et sous le fer des bourreaux » (28). Dans ses Lettres philosophiques, il affirmait déjà que « les persécutions ne servent jamais qu'à faire des prosélytes » (31) avant d'illustrer son propos par l'histoire du quaker Fox qui convertit ses geôliers et même ses bourreaux.[79] De telles conversions eurent lieu sur les galères de France où le spectacle de la persécution des Protestants en émut beaucoup.[80] Les Mémoires ne relatent pas directement de telles conversions. Marteilhe mentionne toutefois la réaction du catholique Patron Jovas qui décide, plutôt que d'aller à la messe, d'assister à une prière protestante, « Nous fondions tous en larmes, le patron comme les autres, et il nous assura depuis qu'il croyait être en Paradis » (281). La conversion n'était peut-être pas loin.

---

[79] Dans la troisième lettre sur les Quakers, Voltaire explique en effet que « ceux qui l'avaient fouetté devinrent ses premiers disciples » et qu'une fois emprisonnés, ses disciples et lui « sortaient des prisons affermis dans leur créance et suivis des geôliers qu'ils avaient convertis » (Lettres philosophiques 31).

[80] La "Relation des bastonnades qu'on a données sur diverses galères aux fidèles souffrans pour la religion, à cause du refus de lever le bonnet et d'assister aux cérémonies de l'Eglise romaine (1700) " parle par exemple de « François Rochebilière, dit du Clos, de la Mastre en Vivarez, papiste de naissance et qui a embrassé la religion réformée en galère » (Tournier 1: 249).
Tel fut le cas aussi de Jean-François Bion, aumônier sur la galère la *Superbe*, qui fuya en Angleterre et se convertit au protestantisme, après avoir été témoin des cruautés infligées aux forçats protestants. Il explique dans sa Relation des tourments qu'on fait souffrir aux protestants qui sont sur les galères de France, comment « leurs playes furent autant de bouches qui m'annoncèrent la religion réformée et leur sang fut pour moi une semence de régénération » (112).
Le Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français offre le détail de la conversion du catholique Jean Fayan, condamné aux galères pour désertion en 1687 dans son article « Un prosélyte des galères. Relation touchant la conversion et les souffrances de Jean Fayan 1700-1712. »

Conversions ou pas, les Mémoires illustrent clairement l'altération positive dans le comportement de nombreuses personnes à l'égard des Protestants.[81]

Les missionnaires ne firent pas l'expérience d'un tel changement, trop occupés qu'ils étaient à inventer de nouveaux moyens de persécution. Dans son article "Supplice," l'encyclopédiste Jaucourt s'interrogeait, « Qu'est-ce qu'un supplice ? » avant de répondre, « peine corporelle, douloureuse, plus ou moins atroce » et de commenter, « c'est un phénomène inexplicable que l'étendue de l'imagination des hommes en fait de barbarie et de cruauté. » Les Mémoires sont remplis d'exemples de ces supplices. Marteilhe explique ainsi à son arrivée dans le cachot de la grande chaîne du château de la Tournelle, « J'avoue que, tout accoutumé que j'étais aux cachots, entraves, chaînes et autres instruments que la tyrannie ou le crime ont inventés, je n'eus pas la force de résister au tremblement qui me saisit et à la frayeur dont je fus frappé en considérant cet endroit » (236). Ce qui s'offre à sa vue sont en effet de « grosses poutres de bois de chêne » sur lesquelles sont attachées de « grosses chaînes de fer » au bout desquelles se trouve « un collier de même métal. » Marteilhe laisse peu de doute quant à l'utilisation de ces chaînes :

> Lors donc que les malheureux galériens arrivent dans ce cachot, on les fait coucher à demi pour que la tête appuie sur la poutre. Alors, on leur met ce collier au col, on le ferme, et on le rive sur une enclume à grands coups de marteau [...] un homme ainsi attaché ne peut se coucher de son long, la poutre sur laquelle il a la tête étant trop élevée, ni s'asseoir et se tenir droit, cette poutre étant trop basse ; si bien que je ne puis mieux dépeindre la posture d'un tel homme qu'en disant qu'il est à demi couché et à demi assis, partie de son corps sur les carreaux ou planchers, et l'autre partie sur cette poutre. (237)

Foucault explique comment « Les Lumières ne tarderont pas à disqualifier les supplices en leur reprochant leur « atrocité ». Terme par lequel ils étaient souvent caractérisés, mais

[81] Ce changement confirme la possibilité de la tolérance et nous y reviendrons de ce fait lors de notre étude à ce sujet (cf. C. Possibilité de la tolérance, 2. Exemples individuels).

sans intention critique, par les juristes eux-mêmes » (67). Les Philosophes reprocheront de plus aux supplices leurs inutilités et surtout l'inadéquation entre délit et peine.

2. Délits et peines

Les condamnations des Protestants n'illustraient que trop bien l'inadéquation entre les délits et les peines. Après avoir lu l'ouvrage de l'italien Beccaria Dei Delitti e delle Pene, Voltaire écrivit son Commentaire sur le livre des Délits et des Peines, dans lequel il illustre son propos avec des exemples tels que, « Un prédicant calviniste qui vient prêcher secrètement ses ouailles dans certaines provinces est puni de mort s'il est découvert, et ceux qui lui ont donné à souper et à coucher sont envoyés aux galères perpétuelles » (250). Il souligne en outre l'injustice de la confiscation des biens qui élargit la peine du condamné à sa famille dans son ensemble.[82] Dans la Lettre persane CII, Usbek soulignait déjà « la proportion qui doit être entre les fautes et les peines » (236). Dans l'article "Supplice" de son Dictionnaire philosophique, Voltaire en appelle à tous les « Hommes sages répandus sur la terre » leur mandant, « criez de toutes vos forces, avec le sage Beccaria qu'il faut proportionner les peines aux délits » (463).[83]

Les Mémoires de Marteilhe montrent, par de nombreux exemples, que cette disproportion perdurait après les condamnations. La peine favorite sur les galères était la bastonnade que Marteilhe nous décrit de la façon suivante :

> Voici comment on pratique cette barbare exécution. On fait dépouiller tout nu, de la ceinture en haut, le malheureux qui la doit recevoir. On lui fait mettre le ventre sur le coursier de la galère, ses jambes pendantes dans son banc, et ses bras dans le banc à l'opposite. On lui fait tenir les jambes par deux forçats et les bras par

[82] « Ainsi lorsqu'un père de famille aura été condamné aux galères perpétuelles par une sentence arbitraire, soit pour avoir donné retraite chez soi à un prédicant, soit pour avoir écouté son sermon dans quelque caverne ou dans quelque désert, la femme et les enfants sont réduits à mendier leur pain » (275).

[83] Voltaire multiplie les références dans ses oeuvres. On trouve par exemple les passages suivants, « Soyez modérés en tout, mettons de la proportion entre les délits et les peines » (L'Homme aux quarante écus 425). « Il faut proportionner les peines aux délits » (Histoire de Jenni ou L'Athée et le Sage 617).

> deux autres, et le dos en haut tout à découvert et sans chemise, et le comite est derrière lui, qui frappe avec une corde un robuste Turc, pour l'animer à frapper de toutes ses forces avec une grosse corde sur le dos du pauvre patient. Ce Turc est aussi tout nu et sans chemise et comme il sait qu'il n'y aurait pas de ménagement pour lui s'il épargnait le moins du monde le pauvre misérable que l'on châtie avec tant de cruauté, il applique ses coups de toutes ses forces, de sorte que chaque coup de corde qu'il donne fait une contusion élevée d'un pouce. Rarement ceux qui sont condamnés à souffrir un pareil supplice en peuvent-ils supporter dix à douze coups sans perdre la parole et le mouvement. Cela n'empêche pas que l'on ne continue à frapper sur ce pauvre corps, sans qu'il crie ni qu'il remue, jusques au nombre de coups à quoi il est condamné par le major. Vingt ou trente coups n'est que pour les peccadilles, mais j'ai vu qu'on en donnait cinquante ou quatre-vingts, et même cent ; mais ceux-là n'en reviennent guère. Après donc que ce pauvre patient a reçu les coups ordonnés, le barbier ou frater de la galère vient lui frotter le dos tout déchiré avec du fort vinaigre et du sel pour faire reprendre la sensibilité à ce pauvre corps, et pour empêcher que la gangrène ne s'y mette. Voilà ce que c'est que cette cruelle bastonnade des galères. (119-20)

Ce supplice était doublement cruel puisque son exécution passait par le biais d'un Turc qui recevait les coups pour les mieux donner à son tour. De plus, les occasions d'infliger ce supplice ne manquaient pas. Ainsi, quiconque refusait « lorsqu'on dirait la messe, de se mettre à genoux, tête nue et dans la posture de dévotion » (256) recevait la bastonnade. Marteilhe nous conte aussi le triste sort de son coreligionnaire Sabatier. Ce dernier avait refusé de divulger le nom du banquier auquel leurs frères de Genève envoyaient de l'argent afin qu'ils puissent les aider à ne pas mourir de faim. L'intendant, sous l'égide des missionnaires, voulant le forcer à révéler le nom du banquier lui fit donner une telle bastonnade qu'il resta « assez longtemps toujours entre la mort et la vie » (205) et finalement « en revint mais toujours si valétudinaire et si faible de cerveau » qu'il devint « hors d'état de soutenir la moindre conversation, et ayant la parole si basse qu'on ne pouvait presque pas l'entendre » (206). Bien que cette bastonnade touchait principalement les galériens protestants, elle ne leur était pas réservée. Marteilhe explique ainsi comment les forçats devant tricoter des bas de coton sur les galères, quiconque

friponnait le coton en était quitte pour une bonne bastonnade. Mais cette peine ne découlait pas toujours d'un délit. Marteilhe commente ainsi à son arrivée sur la Galère *La Palme*, « Le jour même de notre arrivée, on donna la bastonnade à un malheureux forçat pour je ne sais quoi qu'il avait commis. Je fus effrayé de voir exercer ce supplice, qui se fit sans aucune forme de procès, et sur-le-champ » (117).

Certains critiques ont mentionné les traitements de faveur auxquels eut droit Marteilhe.[84] Il est vrai qu'il n'a jamais été victime de la bastonnade, bien qu'il ait été amené à occuper le même emploi que Sabatier qui consistait à distribuer l'argent aux frères religionnaires sur les galères après l'avoir reçu du banquier. D'autres peines l'amèneront cependant à personnellement faire la douloureuse expérience de l'inadéquation entre délit et peine. Tel est le cas par exemple de l'épisode du Cachot de la Sorcière dans lequel le délit de Marteilhe consiste à avoir entamé une conversation avec le guichetier, lui avoir demandé son bout de chandelle et après son refus, s'être exclamé « assez haut, ne croyant pas cependant le guichetier assez proche pour m'entendre, que je me repentais de ne lui avoir pas arraché des mains son bout de chandelle, car je l'avais eu belle pour cela, lorsque je lui parlais au guichet » (109). Le guichetier ayant entendu le commentaire de Marteilhe et en ayant fait un rapport au geôlier, la peine ne se fit pas attendre. Marteilhe nous la détaille ainsi :

> Le Lendemain matin [...] je fus éveillé par plusieurs coups de plat d'épée, qui portaient à plein sur mon corps, n'ayant que ma chemise et ma culotte. Je me lève en sursaut et je vois le geôlier l'épée à la main, les quatre guichetiers, et tous les soldats du corps de garde, tous armés jusques aux dents. Je demandai pourquoi on me maltraitait ainsi. Le geôlier ne me répondit que par plus de vingt coups de plat d'épée ; et le guichetier au bout de chandelle me donna un si terrible soufflet qu'il me renversa. M'étant relevé, le geôlier me dit de le suivre. Et voyant que c'était pour me faire encore plus de mal, je refusai de lui obéir avant que je susse par

[84] Paul Bamford, par exemple, fait ainsi référence au « favored treatment » de Marteilhe à trois reprises (194, 202, 229).

> quel ordre il me traitait ainsi ; que si je le méritais, ce n'était qu'au grand prévôt à ordonner de mon châtiment. On me donna encore tant de coups que je tombai une seconde fois. Alors les quatre guichetiers me prirent, deux aux jambes et deux aux bras et m'emportèrent ainsi, à mon corps défendant, hors du cachot et me descendirent, ou plutôt me traînèrent comme un chien mort, du haut des degrés de cette tour en bas dans la cour, où étant, on ouvrit la porte d'un autre escalier de pierre, qui conduisait dans un souterrain. On me fit aussi dégringoler ces degrés, sans les compter, quoique je croie qu'il y en avait pour le moins vingt-cinq ou trente, et au bas, on ouvrit un cachot à porte de fer, qu'on nomme *le Cachot de la Sorcière.* On m'y poussa, et on ferma la porte sur moi et puis ils s'en allèrent. (110-11)

Marteilhe utilise fréquemment le terme « spectacle » pour qualifier les supplices qui touchent les galériens dans leur ensemble. A l'arrivée de sa chaîne au château de la Tournelle, il mentionne ainsi par exemple « le spectacle affreux » (236) qui se présenta à leurs yeux. Lorsque le capitaine de sa galère, M. de Langeron, veut prouver à son invité, le duc d'Aumont ambassadeur à la Cour d'Angleterre, qu'il peut faire dormir la chiourme à sa guise grâce à une « prise d'opium » dont il a le secret, Marteilhe commente ainsi le supplice infligé aux galériens, « Mais quel horrible spectacle il lui présentait à voir ! » (319). Et lorsque le capitaine faisait donner des dîners, la chiourme subissait alors « l'exercice » qui consistait à faire prendre aux galériens « diverses postures indécentes et ridicules » pour « divertir les spectacteurs » (358). Foucault parle de « liturgie de la peine » ou de « liturgie des supplices » (60)[85] et souligne « l'importance d'un rituel qui devait déployer son faste en public » (61). Marteilhe mentionne fréquemment l'affluence qu'attirait le passage de la chaîne des galériens.[86] Lorsque Foucault en expose la fin,

---

[85] Ces expressions prennent ici tout leur sens puisque les missionnaires étaient derrière les mauvais traitements infligés aux galériens.

[86] Marteilhe raconte comment Sorbier et Rivasson devaient, avec la chaîne, « traverser à pied, au milieu de quatre archers la grande ville de Tournai, ou à peine pouvaient-ils se faire passage à cause de l'affluence du peuple qui s'assemblait dans les rues » (84). Plus tard, il explique comment le passage de la chaîne emmenant les Protestants Dupuis, Mouret, La Venue et leur dénonciateur Batiste, attira « Une affluence de peuple » et comment « les rues étaient pleines de monde » (100). Lors du passage de sa chaîne à Paris, Marteilhe explique, « une grande quantité de gens de la Religion Réformée se tenaient dans les rues où la chaîne passait » (245).

« Quant à la chaîne, qui traînait les bagnards à travers toute la France [...], de décentes voitures cellulaires, peintes en noir, la remplacent en 1837 », il ajoute, « La punition a cessé peu à peu d'être une scène » (15).

Voltaire reprend souvent dans ses œuvres ce rituel des supplices. Dans son Traité sur la tolérance, le bénéficier R. propose, par exemple, au jésuite Le Tellier « d'attraper en un jour tous les prédicants et de les pendre tous à la fois dans une même place, non seulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du spectacle » (94). Dans Candide, après avoir souligné l'inadéquation entre délits et peines, il donne plus de détails sur le spectacle en soi :

> on vint lier après le dîner le docteur Pangloss et son disciple Candide, l'un pour avoir parlé et l'autre pour avoir écouté avec un air d'approbation [...]. Ils marchèrent en procession ainsi vêtus, et entendirent un sermon très pathétique suivi d'une belle musique en faux-bourdon. Candide fut fessé en cadence pendant qu'on chantait ; le Biscayen et les deux hommes qui n'avaient pas voulu manger de lard furent brûlés, et Pangloss fut pendu, quoique ce ne soit pas la coutume. (40-41)

Cunégonde relate au sujet de cet auto-da-fé organisé par l'inquisiteur, « Il me fit l'honneur de m'y inviter. Je fus très bien placée ; on servit aux dames des rafraîchissements entre la messe et l'exécution. Je fus, à la vérité, saisie d'horreur en voyant brûler ces deux juifs et cet honnête Biscayen qui avait épousé sa commère » (47). Foucault explique comment, « du côté de la justice qui l'impose, le supplice doit être éclatant, il doit être constaté par tous, un peu comme un triomphe. L'excès même des violences exercées est une pièce de sa gloire : que le coupable gémisse et crie sous les coups, ce n'est pas un a-côté honteux, c'est le cérémonial même de la justice se manifestant dans sa force » (44).

Marteilhe montre cependant que, malgré les tourments les plus affreux, les Protestants souffrent constamment. Sabatier, par exemple, en plus de ne pas divulguer le nom du banquier « souffrit constamment ce plus que barbare traitement et tant que la parole lui resta pendant ce supplice il ne fit qu'invoquer Dieu le priant de lui accorder la grâce de résister jusques à la mort à laquelle il s'attendait et de recevoir son âme en sa divine miséricorde » (205). A l'inutilité de la bastonnade de Sabatier vient s'ajouter celle de l'auto-da-fé. En effet, après que l'université de Coïmbre eut décidé « que le spectacle de quelques personnes brûlées à petit feu, en grande cérémonie, est un secret infaillible pour empêcher la terre de trembler » (40), le jour même de l'auto-da-fé « la terre trembla de nouveau avec un fracas épouvantable » (41). Dans l'article "Supplice" du Dictionnaire philosophique, Voltaire renchérit sur cette inutilité, « Oui, répétons : « Un pendu n'est bon à rien. » Probablement quelque bourreau, aussi charlatan que cruel, aura fait accroire aux imbéciles de son quartier que la graisse de pendu guérissait de l'épilepsie » (456). Ces pratiques barbares perdurent cependant.

3. Pertes humaines et économiques

Marteilhe et les Philosophes mettent donc également l'accent sur les pertes humaines et économiques qui découlent de telles condamnations. Toujours dans son article "Supplices", Voltaire explique ainsi « Que si on casse la tête d'un jeune homme de vingt ans, qui aura passé six mois auprès de sa mère ou de sa maîtresse au lieu de rejoindre son régiment, il ne pourra plus servir sa patrie. » La désertion était très importante au dix-huitième siècle. Voltaire avoue à ce sujet, « Je fus effrayé un jour en voyant la liste des déserteurs depuis huit années seulement; on en comptait soixante mille. C'était soixante mille compatriotes auxquels il fallait casser la tête au son du

tambour, et avec lesquels on aurait conquis une province s'ils avaient été bien nourris et bien conduits » (459). Ils n'étaient cependant pas tous condamnés à mort. Marteilhe explique ainsi, « on condamnait aux galères les déserteurs des troupes, ce qui peuplaient abondamment les chiourmes » (362).[87] Marteilhe fut de ce fait amené à en rencontrer un grand nombre. Il nous parle par exemple de Gondi, « un des vingt-quatre symphonistes du roi, qui par débauche et libertinage avait été chassé de la Cour et s'étant enrôlé dans les troupes en avait déserté. Ayant été repris, il fut condamné aux galères » (356). Et lorsqu'il fait état des condamnés aux galères, il mentionne que tous « ne sont pas également méchants et scélérats. J'en ai connu de très honnêtes gens, et qui vivaient moralement bien. Il y en avait qui étaient condamnés pour désertion, parmi lesquels se trouvaient de bons paysans et artisans qu'on avait enrôlés par force ou par surprise » (352). Ces déserteurs, par leurs attributs et leur enrôlement forcé, rappellent les Nouveaux-Convertis qui tentèrent de fuir le royaume et qui, une fois arrêtés, furent condamnés aux galères. Quant aux déserteurs qui réussirent à fuir, ils allèrent s'ajouter aux réfugiés protestants suite à la Révocation de l'Edit de Nantes.

L'article "Réfugiés" explique comment « la France s'est vue privée d'un grand nombre de citoyens qui ont porté à ses ennemis des arts, des talents et des ressources dont ils ont souvent usé contre elle. Il n'est pas de bons Français qui ne gémisse depuis lontemps de la plaie profonde causée au royaume par la perte de tant de sujets utiles ». Voltaire détaille « ce très grand vide dans le royaume » en annonçant « la perte de 400 000 hommes » (L'Homme aux quarante écus 387, 394). Après avoir appris la perte de « tant de bras qui l'auraient servi », le Huron de L'Ingénu se rend à la Cour de

[87] Dans sa Préface, Zysberg explique que « les galères de Louis XIV faisaient souvent figure de bagne militaire, avec 45% des soldats condamnés aux galères pour désertion – presque un forcat sur 2 » (25).

Versailles et veut « parler au roi en faveur de cinquante mille familles » (274) qu'il prétend lui rendre. Il explique également à la compagnie du prieuré de la montagne qui s'étonne de son bon français, « J'ai trouvé en arrivant à Plymouth un de vos Français réfugiés que vous appelez *huguenots*, je ne sais pourquoi ; il m'a fait faire quelques progrès dans la connaissance de votre langue » (250). D'autres réfugiés se sont enrôlés dans les armées étrangères. Dans ses Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire écrits par lui-même, Voltaire raconte l'envoi fait par Frédéric II de Prusse d'un quartaut de vin de sa cave à son intention par l'intermédiaire d'un « manchot nommé Camas, ci-devant Français réfugié, et alors officier dans ses troupes » (47).[88]

Les Mémoires de Marteilhe font état de nombreux Protestants français ayant trouvé refuge à l'étranger, principalement des négociants et des soldats. Lors de leur rencontre à Nice, Bonijoli lui explique ainsi, « Je suis de Nîmes en Languedoc. J'en sortis après la révocation de l'Edit de Nantes ; et sous la protection du duc de Savoie, à présent roi de Sardaigne, je me vins établir dans cette ville, où j'ai négocié si heureusement qu'avec la bénédiction de Dieu j'ai acquis un bien assez considérable » (282). Une fois en Angleterre, Marteilhe est amené à rencontrer de nombreux Français réfugiés tels le ministre Armand du Bordieu, qui « prêchait à la grande Savoie (c'est le nom de la principale église française) » ou encore « un négociant de Londres, nommé monsieur Banal, bon réfugié » (303). Lorsque les Anglais avaient, en 1712, pris possession de la ville, fortifications et port de Dunkerque, Marteilhe qui se trouvait alors sur les galères, explique comment les Anglais « accourrurent en foule sur les galères » et que parmi eux se trouvaient « entre autres officiers, plusieurs qui étaient « *Français réfugiés* » » (215-

[88] Dans sa note, l'éditeur Jean Goldzink mentionne que « Beaucoup de protestants français s'étaient réfugiés en Prusse et ailleurs après la révocation de l'édit de Nantes en 1685 » (47).

16). Marteilhe nous conte aussi l'histoire de Labadour, réfugié français, devenu maître chirurgien sur la Licorne de Rotterdam, navire de guerre hollandais. Une fois ce navire pris par les galères françaises, Labadour était devenu soldat sur la galère du commandant « pour éviter d'aller aux galères comme réfugié. » Cependant, il s'était échappé peu de temps après pour retourner en Hollande. Pris et ramené, on lui fit son procès. « Le Conseil de guerre l'interrogea pour savoir où il avait dessein d'aller. « En Hollande, dit-il, pour porter les armes contre la France. » Il fut condamné aux galères mais Marteilhe explique qu'il n'y resta cependant qu'un peu plus d'un an après quoi il obtint sa liberté grâce au vice-amiral Almonde à qui il avait trouvé le moyen d'écrire pour lui représenter que, « ayant été pris par les Français sur la *Licorne*, on l'avait contraint de s'engager pour soldat de galère, par la menace qu'on lui faisait de l'y faire servir comme forçat ; et qu'ayant déserté pour retourner en Hollande, sa légitime patrie, il avait été arrêté et condamné aux galères perpétuelles » (132-33). C'est également en Hollande que Marteilhe trouvera refuge et finira ses jours. Son récit personnel finit à la Haye, « Je m'arrêtai quelques semaines à La Haye, Monsieur le ministre Basnage m'en pria pour comparaître avec lui chez divers seigneurs qu'il sollicitait pour nous obtenir une pension » (305). L'éditeur Zysberg donne de plus amples informations, « Après sa libération, Jean Marteilhe partagea sa vie entre Amsterdam (où il se maria en 1719)[89] et Londres, où il entretenait des relations d'affaires et d'amitié [...]. Jean Marteilhe mourut dans une petite ville de la province de Gueldre, en 1777, à l'âge respectable de 93 ans » (399-400).

[89] Le Musée du désert mentionne, sur son site internet, au sujet de Marteilhe, « épouse Bernardine Halloy le 22 janvier 1719 » <http://www.museedudesert.com/articles5788.html>.

Son registre d'écrou des galères, numéro « 37986 », faisait mention de « Sans métier » (Tournier 2: 33). Lors de son périple de treize années, il sera cependant amené à occuper plusieurs emplois. Marteilhe est choisi par un de ses parents d'Amsterdam comme distributeur des aides envoyées par les églises françaises des Provinces-Unies aux galériens protestants (196). Lors de leur transfert de Dunkerque à Marseille, il fait office de trésorier de la bourse commune (240). Mais ce qui nous intéresse surtout ici, ce sont les responsabilités qui lui sont confiées par des Catholiques. Prisonnier à la tour St Pierre dans l'attente de la chaîne des galériens, Marteilhe qui bénéficie de la protection de M. de Lambertie, grand prévôt de Flandres, devient prévôt de la chambre à l'aumône (113). Sur les galères, à la mort de l'écrivain du commandant, Marteilhe devient le nouvel écrivain de M. de Langeron ainsi que celui de son neveu, le major des six galères (171). Lorsque son ami papiste Goujon s'évade, Marteilhe le remplace comme distributeur des vivres de la chiourme (196). Tous ces postes demandent beaucoup de fidélité et d'honnêteté et le choix d'un Protestant plutôt que d'un Catholique est très révélateur quant à la réputation des Réformés. Marteilhe détaille un tel choix lorsqu'il nous conte l'histoire de son coreligionnaire Bancilhon qui fut amené à remplacer le mousse d'office du capitaine Langeron après que celui-ci lui eut friponné 50 ou 60 livres de café. La chose se fit de la manière suivante :

> Le capitaine ordonna au comite de lui chercher un mousse fidèle parmi les forçats de la galère. Le comite se récria sur ce mot de « *fidèle* », disant qu'il lui était impossible de l'assurer de la fidélité d'aucun de ces malfaiteurs ; mais qu'il savait un galérien déjà âgé, et peu capable de la rame, de la fidélité duquel il pouvait lui répondre. « Mais, ajouta t-il, je sais que vous ne le voudrez pas. » - « Pourquoi non ? dit le capitaine, s'il est tel que tu le dis. » - « C'est, dit le comite, qu'il est huguenot. » Le capitaine, fronçant les sourcils, lui dit : « N'en as-tu pas d'autre à me proposer ? » - « Non, dit le comite, du moins dont je puisse vous répondre. » - « Hé bien, dit le capitaine, je l'éprouverai ; fais-le venir en ma présence », ce qui fut fait. (124)

Marteilhe explique alors comment « l'air et la prudence » avec laquelle Bancilhon accepta l'offre « charmèrent le capitaine » (124). Langeron commença par l'installer dans la chambre d'office mais il « fut bientôt si content de son mousse qu'il n'aimait personne autant que lui » et quand Bancilhon lui apportait le mémoire de la dépense dont il avait la charge, « le capitaine avait pris une telle confiance en lui qu'il déchirait ses mémoires en sa présence sans les lire, et les jetait à la mer » (125). Plus tard, lorsque le comite avait proposé Marteilhe au capitaine pour remplacer son écrivain décédé, il l'avait fait en soulignant, « ce garçon sait écrire et se comporte très bien » (171).

Les possibilités de travail pour les galériens incluaient de prendre du coton filé pour brocher des bas et comme nous l'avons précédemment mentionné, quiconque friponnait le coton recevait une cruelle bastonnade. Or, Marteilhe précise, « Cela arrive fréquemment car les forçats sont si adonnés à boire qu'un grand nombre parmi eux, pour se satisfaire à cet égard, s'exposent à ce cruel supplice, dont rien ne les peut garantir » (349). A cela vient s'ajouter ce que Marteilhe nomme « industrie », plutôt que métier, en expliquant:

> Je dis « industrie » car il y en a qui ne s'occupent qu'à dire ce qu'on appelle la bonne aventure ou à tirer l'horoscope. D'autres vont plus loin, et contrefont les magiciens pour faire trouver les choses perdues ou volées [...] les gens de métier qui travaillent dans ces barques ne sont pas moins fripons. Le tailleur vole l'étoffe ; le cordonnier fait des souliers dont la semelle, au lieu de cuir, est une petite planchette de bois [...]. (344)

Il semble qu'il y avait peu de différence entre les galères et la capitale. Dans la Lettre persane LVIII sur Paris, Rica explique ainsi à Rhedi, « Les revenus des citoyens [...] ne consistent qu'en esprit et en industrie : chacun à la sienne, qu'il fait valoir de son mieux. [...] Toutes les boutiques sont tendues de filets invisibles où se vont prendre tous les

acheteurs » (154). Il mentionne dans la même lettre, « Vous trouverez encore des devins si habiles, qu'ils vous diront toute votre vie, pourvu qu'ils aient seulement eu un quart d'heure de conversation avec vos domestiques » (153). Marteilhe se sert de l'histoire du « rusé magicien Laviné » (341) afin de « donner un exemple de l'industrie des galériens pour attraper l'argent des bonnes gens » (345).[90]

Les Philosophes utilisent fréquemment dans leurs ouvrages cette image d'un homme protestant travailleur afin de mieux mettre l'emphase sur les conséquences désastreuses pour le commerce lorsque l'on se prive de ces précieuses contributions. Ils élargissent le débat en soulignant les avantages économiques des pays qui n'ont pas à arrêter le travail pour des prétextes religieux. Dans Pot-Pourri, Voltaire relate l'histoire d'un vieux parent, retiré en haute Alsace qui voulut faire donner le dernier labour à son champ. Lorsque ses valets refusèrent sous prétexte de fête de sainte Barbe, il « envoya chercher des laboureurs luthériens, et son champ fut cultivé. » Cette démarche lui valut cependant d'être excommunié par l'évêque de Porentru. « Quelle prodigieuse supériorité ne doivent point avoir sur nous les royaumes voisins qui n'ont ni sainte Barbe, ni évêque de Porentru ! » conclut le narrateur (273-74). Voltaire, qui avait tenté d'obtenir

[90] Ce vieux galérien nommé père Laviné, ayant la réputation de toujours faire retrouver les choses perdues ou volées, fut appelé par un marchand de Marseille. Ce dernier ne pouvait remettre la main sur ses 20 louis d'or. Laviné promit de les retrouver. Et voici comment il s'y prit : ayant fait réunir toutes les personnes de la maison dans une pièce close, il lut quelques passages de son grimoire, après quoi il mit du noir de fumée sur le dessus du dos de son coq et demanda à chaque personne d'y poser la main avant de quitter la pièce. Il ouvrit ensuite les volets et demanda à voir les paumes de toutes les personnes et déclara la servante, dont les paumes étaient restées blanches, coupable du vol et affirma vouloir appeler le Diable pour qu'il l'emporte avec lui, ce qui mit la servante dans une telle frayeur qu'elle avoua tout et rendit les louis d'or au marchand (341-43).

l'autorisation de labourer en pays de Gex les jours de fête, [91] élabore sur l'avantage qu'ont les Protestants dans le Fragment des instructions pour le prince royal de *** :

> Vous voyez clairement que, toutes choses d'ailleurs égales, un royaume protestant doit l'emporter sur un royaume catholique, puisqu'il possède en matelots, en soldats, en cultivateurs, en manufactures, ce que l'autre possède en prêtres, en moines et en reliques; il doit avoir plus d'argent comptant, puisque son argent n'est point enterré dans des trésors de Notre-Dame de Lorette, et qu'il sert au commerce, au lieu de couvrir des os de morts qu'on appelle des *corps saints;* il doit avoir de plus riches moissons, puisqu'il a moins de jours d'oisiveté consacrés à de vaines cérémonies, au cabaret et à la débauche. (442)

La lettre persane CXVIII se livre à pareille comparaison entre pays catholiques et pays protestants. Dans ces derniers, « les terres y sont mieux cultivées » et « le commerce y fleurit davantage » (266). Dans Discours d'un Philosophe à un Roi, Diderot dénonce « ces créateurs de fêtes [qui] ferment les boutiques de sa nation tous les jours où ils ouvrent la leur, c'est à dire un tiers de l'année » (35). Tous ces arguments servent la cause en faveur de la tolérance car, comme le souligne Voltaire dans ses Réflexions pour les sots, « il est affreux d'insinuer que la tolérance est dangereuse, quand nous voyons à nos portes l'Angleterre et la Hollande peuplées et enrichies par cette tolérance, et de beaux royaumes dépeuplés et incultes par l'opinion contraire » (122).

---

[91] La note de l'éditeur mentionne, au sujet de cette histoire relatée dans Pot-Pourri, « Voltaire fait surtout allusion à la permission demandée inutilement par lui, en 1761, à Biord, son évêque, pour que les malheureux habitants du pays de Gex pussent labourer les jours de fête sans être damnés » (274) Œuvres complètes de Voltaire. Mélanges IV (Paris : Garnier Frères Libraires-Editeurs, 1879).
Voltaire prendra souvent le pays de Gex comme exemple des dommages faits au commerce du fait de la Révocation. Dans une lettre à M. de Maupeou en 1774, il explique ainsi, « Notre province de Gex est de six lieues de long sur deux de large, située le long du lac de Genève, entre le mont Jura d'un côté, et les Alpes de l'autre : pays admirable à la vue et dans lequel on meurt de faim [...]. Nous fûmes presque tous huguenots jusqu'en 1685. Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, et tout le monde s'enfuit. Nos terres restèrent incultes, et ne sont même encore cultivées que par des Savoyards. » Dans son Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade, il souligne à nouveau, « Le petit pays de Gex n'était presque alors qu'un désert sauvage. Quatre-vingts charrues étaient à bas depuis la révocation de l'édit de Nantes ; des marais couvraient la moitié du pays et y répandaient les infections et les maladies » (143).

C. Possibilité de la tolérance

1. Exemples de Pays

Marteilhe et les Philosophes mentionnent fréquemment l'Angleterre et la Hollande comme exemples de pays tolérants. Ils ne s'y limitent cependant pas car la tolérance se propage là même où on l'y attend le moins.

Après sa libération des galères, la route empruntée par Marteilhe va de Marseille à La Haye. L'itinéraire fait passer par des villes telles que Genève, Berne, Francfort-sur-le Main, Cologne, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam, Londres et La Haye. Marteilhe informe le lecteur des us et coutumes de ces différents pays mais il illustre surtout la charité qui s'y trouve. Ses compagnons et lui sont en effet partout « caressés » et « défrayés ». On peut ajouter à cette liste les puissances protestantes du Nord parmi lesquelles la Suède et le Danemark, où le marquis de Rochegude se rend « pour solliciter en faveur des pauvres confesseurs sur les galères de France » (265).[92] Amené à passer plusieurs semaines à Londres, Marteilhe décrit « un pays de liberté », « à l'abri des persécutions de la France » (303). Voltaire vantera fréquemment cette liberté anglaise. Dans ses Lettres philosophiques, il écrit par exemple, « C'est ici le pays des sectes. Un Anglais, comme homme libre, va au ciel par le chemin qui lui plaît » puisque chacun peut « servir Dieu à sa mode » (42). Dans l'article "Liberté de penser" de son Dictionnaire philosophique, le dialogue entre le comte Médroso, familier de l'Inquisition et milord Boldmind, officier général anglais, se termine de la façon suivante :

[92] Marteilhe détaille à ce sujet, « La paix d'Utrecht étant conclue sans qu'on eût pu y rien obtenir pour nous, le marquis de Rochegude, gentilhomme français réfugié chez les louables cantons suisses, et qui avait été envoyé de la part desdists cantons à Utrecht pour solliciter en faveur des pauvres confesseurs sur les galères de France, voulut tenter de frapper un dernier coup [...]. Il part d'Utrecht pour le Nord, obtient du roi de Suède Charles XII, une lettre de recommandation de la reine d'Angleterre, une de même des rois de Danemark, de Prusse et de divers princes protestants, des états généraux des Provinces-Unies, des cantons suisses protestants, et enfin de toutes les puissances de la même Religion, nous recommandant à la puissante intercession de Sa Majesté britannique pour opérer notre délivrance » (265).

BOLDMIND
[...] osez penser par vous-même.
MÉDROSO
On dit que si tout le monde pensait par soi-même ce serait une étrange confusion.
BOLDMIND
C'est tout le contraire. [...] Nous ne sommes heureux en Angleterre que depuis que chacun jouit librement du droit de dire son avis.

Cette opinion de l'Angleterre ne fait cependant pas l'unanimité à l'époque. Marteilhe mentionne « la haine que les Français portaient à cette nation » (166) et le genre de calomnie faite par les Français à l'égard des Anglais.[93] Dans ses Dialogues chrétiens ou préservatif contre l'Encyclopédie, Voltaire détaille cette haine à son tour :

> Vous nous citez sans cesse les Anglais, et c'est le mot de ralliement des philosophes ; vous avez pris à tâche de louer cette nation féroce, impie et hérétique ; vous voudriez avoir comme eux le privilège d'examiner, de penser par vous-mêmes, et arracher aux ecclésiastiques le droit immémorial de penser pour vous et vous diriger. Vous voulez qu'on admire des gens qui sont nos ennemis de toute éternité, qui désolent nos colonies, et qui ruinent notre commerce ; vous ne vous contentez donc pas d'être infidèles à la religion, vous l'êtes encore à l'Etat ! Le ministère aura peut-être la faiblesse de fermer les yeux sur votre trahison, mais nous trouverons les moyens de vous punir. (132)

Toutefois, cette éloge faite par Marteilhe de l'Angleterre et des autres pays sus-cités n'est pas si inattendue que cela puisqu'il s'agit principalement d'une charité de Protestants à Protestants. La tolérance apparaît de façon plus marquée lorsque la charité provient de sources non protestantes. C'est le cas par exemple avec Nice et Turin par lesquelles Marteilhe et ses compagnons sont amenés à passer avant de pouvoir rejoindre Genève. Ces deux villes sont passées sous le contrôle du Catholique Victor Amédée II, duc de Savoie et roi de Sardaigne. Lorsque Marteilhe rencontre le Protestant Bonijoli à

[93] Après une bataille franco-anglaise qui l'a laissé blessé, Marteilhe explique comment, « Cette grande quantité de monde qui mourut à l'hôpital fit croire que la frégate anglaise avait empoisonné ses balles. Mais je crois, avec tous les gens raisonnables, que c'était une pure calomnie causée par la haine que les Français portaient à cette nation. » Il ajoute à ce propos, « J'ai entendu raisonner là-dessus le chirurgien-major, qui était le plus habile de France dans son art, et qui soutenait que cette mortalité de nos blessés ne provenait que de ce que la mitraille des canons étant pour la plupart sale et enrouillée et déchirant d'ailleurs les chairs des plaies qu'elle faisait, cela joint à la négligence que les chirurgiens des bords apportaient à leur premier appareil était cause que les plaies étaient incurables » (166-67).

son arrivée à Nice, ce dernier lui explique sa fuite hors de France après la Révocation de l'Edit de Nantes et son installation à Nice « sous la protection du duc de Savoie, à présent roi de Sardaigne. » Il ajoute de plus, « quoiqu'il n'y ait dans cette ville aucun protestant que moi et ma famille, je vis dans une parfaite tranquillité par rapport à la Religion. Il est vrai que notre souverain m'y a toujours protégé, ne voulant qu'aucun de ses sujets, soit ecclésiastiques ou laïques, m'inquiètent le moins du monde » (282). Un peu plus tard, Marteilhe rencontre Sa Majesté Victor Amédée et fait l'expérience personnelle de sa générosité et de sa protection. Il raconte en effet comment Sa Majesté lui offre ainsi qu'à ses compagnons de séjourner à Turin « tout autant qu'il vous plaira pour vous y délasser » (289). Et lorsque les Protestants expriment le désir de partir dès le lendemain, « il ordonna sur le champ au secrétaire d'Etat de nous expédier un passeport favorable [...] non seulement de nous laisser passer par tous ses Etats mais ordonnait même à tous ses sujets de nous aider et secourir de tout ce dont nous aurions besoin pendant notre route » (289).

Les Protestants Sorbier et Rivasson seront, quant à eux, aidés par le roi d'Espagne. Sorbier conte ainsi à Marteilhe comment, sollicité par le gouverneur de Mons, « le roi d'Espagne consentit bien qu'on nous livrât au roi de France, mais sous la condition de ne nous pas traiter à la rigueur de l'Ordonnance, mais qu'on nous punirait par quelques mois de prison, après quoi on nous renverrait libres dans le lieu de notre naissance » (76). Malheureusement, cette convention n'aboutira pas. Sorbier conclut qu'après trois semaines de prison, le gouverneur « reçut ordre de la Cour de nous faire conduire sous bonne escorte dans les prisons du Parlement de Tournai pour nous y faire et parfaire notre procès » (77) sans plus d'explication. Cette intervention du roi

d'Espagne est pour le moins surprenante. A l'époque l'Espagne est en effet plus souvent montrée du doigt pour le fanatisme de son inquisition que louée pour sa tolérance.

Il y a d'autres exemples inattendues de tolérance. Dans sa Correspondance littéraire, Grimm profite de la publication d'un livre sur le rappel des Protestants pour mentionner l'avancée qu'a la Russie sur la France :

> Il faut remarquer aussi que le livre de M. de La Morandière a été imprimé avec approbation et privilège. Il y a, j'en conviens, loin de la tolérance publique d'un livre à la tolérance des protestans ; mais enfin c'est quelque chose. Il est vrai que tandis que nous permettons qu'on imprime à Paris qu'il faut rappeler les protestans, l'impératrice de Russie établit dans son empire des colonies de gens de toute religion, sans que la religion dominante en souffre ; mais c'est qu'elle ne consulte pour cela ni clergé, ni parlemens, ni jansénistes, ni molinistes. Malgré cela, je ne doute pas que dans quelques siècles d'ici on ne soit aussi tolérant en France qu'en Russie. (3: 420)

Dans l'article "Torture", Voltaire fait à son tour l'éloge de ce pays :

> Les Russes passaient pour des barbares en 1700, nous ne sommes qu'en 1769 ; une impératrice vient de donner à ce vaste Etat des lois [...]. La plus remarquable est la tolérance universelle, la seconde est l'abolition de la torture. La justice et l'humanité ont conduit sa plume ; elle a tout reformé. Malheur à une nation qui, étant depuis longtemps civilisée est encore conduite par d'anciens usages atroces ! « Pourquoi changerions-nous notre jurisprudence ? dit-elle : L'Europe se sert de nos cuisiniers, de nos tailleurs, de nos perruquiers, donc nos lois sont bonnes. (Dictionnaire Philosophique 535)

Marteilhe nous parle d'autres « barbares » tolérants : les Turcs. On les retrouve également chez les Philosophes, surtout Voltaire. Dans son Histoire des voyages de Scarmentado, le narrateur explique comment il fut amené à reconsidérer ses idées reçues lors de son voyage en Turquie :

> « Ces Turcs, dis-je à mes compagnons, sont des mécréants qui n'ont point été baptisés, et qui par conséquent seront bien plus cruels que les révérends pères inquisiteurs. [Ces derniers l'avaient mis en prison pendant six semaines.] Gardons le silence quand nous serons chez les mahométans. » J'allai donc chez eux. Je fus étrangement surpris de voir en Turquie beaucoup plus d'églises chrétiennes qu'il n'y en avait dans Candie. J'y vis jusqu'à des troupes nombreuses de moines qu'on laissait prier la Vierge Marie librement, et maudire Mahomet, ceux-ci en grec,

> ceux-là en latin quelques autres en arménien. « Les bonnes gens que les Turcs ! » m'écriai-je. (164)

Voltaire fait également souvent mention de Constantinople. Dans La Profession de foi des Théistes, il écrit par exemple, « Vous savez que ces chrétiens portent leur Dieu en procession librement dans les rues de Constantinople, tandis que, chez les chrétiens, il est de vastes pays où l'on condamne à la potence ou à la roue tout pasteur calviniste qui prêche, et aux galères quiconque les écoute. O nations ! comparez et jugez » (65). Dans son ouvrage sur les galères de France, Tournier détaille, dans son chapitre VII, les « Amitiés et Secours » sur lesquelles purent compter les galériens protestants. Il est intéressant de noter que ce chapitre s'ouvre sur « 1. – LES TURCS. » Tournier explique en effet que, « c'est certainement auprès d'eux que nos galériens protestants ont trouvé le plus d'aide, de sympathie et de réconfort » (1: 151). Les Mémoires de Marteilhe sont en effet remplis d'exemples de charité de la part de « ces gens que les chrétiens nomment barbares et qui dans leur morale le sont si peu qu'ils font honte à ceux qui leur donnent ce nom » (199-200). Marteilhe mentionne ainsi de façon récurrente « la fidélité des esclaves turcs, qui nous servaient merveilleusemnent bien par pure charité et bonté pour nous » (197).[94]

Il semble cependant que l'acception du mot « Turc » dans les Mémoires ne se cantonne pas aux seuls habitants de la Turquie comme cela est le cas chez Voltaire. Marteilhe englobe en effet sous cette appellation diverses nationalités: « ceux des royaumes de Maroc, Alger, Tripoli, etc. » et « ceux de la Bosnie, et autres frontières de la

[94] « En parlant de la fidélité et de l'affection que les Turcs nous portaient, j'en dirai ici un exemple qui concerne le Turc qui me servait dans ces occasions à Dunkerque » (199) ; « grâce à Dieu, et par la fidélité d'Isouf et en dernier lieu du bon Aly » (201) ; « Pour m'aider dans ce soin, j'avais fait comme je l'ai dit ci-dessus le choix d'un Turc nommé Aly, un des plus honnêtes hommes et des plus fidèles que j'aie jamais vus » (206).

Hongrie, et de la Transilvanie, ceux de Constantinople, etc. » Or, tous n'ont pas droit aux qualificatifs de charité et de fidélité. Les premiers, ceux d'Afrique, sont en effet définis comme, « en général des gens de sac et de corde, fripons, cruels, parjures, traîtres et scélérats au suprême degré » (200). Seuls les seconds sont « sages dans leur conduite, zélés à l'observation de leur Religion, gens de parole et d'honneur, et surtout charitables au suprême degré » (200). Marteilhe illustre ainsi que, « quoique de même Religion, [ils] n'ont pas les mêmes mœurs » (200). Cela se retrouve chez les catholiques que Marteilhe est amené à rencontrer lors de son périple.

2. Exemples individuels

Certains Catholiques sont bons naturellement. Les Mémoires citent plusieurs exemples de gouverneurs venus en aide aux Protestants. Lorsque Sorbier et Rivasson content leur histoire à Marteilhe, ils mentionnent le gouverneur de Mons qui leur « fit amitié » et sollicita de son mieux le roi d'Espagne en leur faveur (76). Ils sont ensuite sous la garde du gouverneur de Ham qu'ils décrivent en ces mots :

> Ce bon gouverneur, avec lequel nous avions contracté une grande amitié, fut si sensiblement touché de notre malheur, qu'il ne pouvait assez nous exagérer sa peine. Il nous prit en particulier et nous dit qu'il se consolait en pensant que nous avions deux portes ouvertes pour sortir de cet embarras. La première, que nous n'avions qu'à nous faire catholiques, que pour la seconde, il était contre son devoir de nous la dire ; mais que nous la connaîtrions par l'occasion qu'il nous donnerait de nous en servir. Nous comprîmes bien qu'il entendait qu'il nous procurerait l'occasion de nous évader en chemin. (77)

Ce gouverneur mettra en effet tout en place pour que Sorbier et Rivasson puissent s'enfuir[95] et l'échec d'un tel stratagème ne découlera que de leurs refus. Marteilhe et

[95] Il choisit par exemple l'escorte suivante, « un sergent vieux et décrépit, et trois soldats, dont l'un n'avait qu'un bras et les deux autres étaient tout éclopés » à qui il prétendit, « ce n'est qu'une pure formalité de les faire conduire par un détachement jusques à Tournai. Ils iraient bien eux-mêmes à cette ville sans escorte, étant de leur avantage d'y aller. » Puis, en « souhaitant toute sorte de bonheur dans [leur] route » à Sorbier

Legras rencontrent pour leur part le gouverneur de Mariembourg, M. Pallier. Il les fait sortir du cachot pour aller à la place dans la maison du geôlier, envoit un procès-verbal fort en leur faveur à la Cour et offre tous les jours suffisamment à boire et à manger (60-62).

Marteilhe et Legras reçurent également de la nourriture ainsi que des linges et même « quatre louis d'or de 20 livres pièce » (88) de M. Régnier, grand vicaire de l'évêque de Tournai et ce, en dehors de toute tentative de conversion. Il les fit également transférer des prisons du Parlement où on les maltraitait aux prisons du Beffroi où ils se trouvèrent « infiniment mieux » (89). Il avait certes tâche de les convertir mais Marteilhe explique comment, « après une heure ou deux de disputes qui ne concluaient jamais à rien, il faisait apporter une bouteille de vin et nous la buvions ensemble comme de bons amis sans parler de religion » (90).[96] Marteilhe souligne « sa grande bonté », sa « compassion » (102) et soupçonne fortement qu'ils lui doivent leur recommandation au conseiller du Parlement afin qu'il aide à les faire libérer arguant, « le grand vicaire nous avait assuré d'une manière qui nous paraissait très sincère qu'il désirait ardemment de nous voir libres » (102). La charité de cet ecclésiastique fait penser à celle du vicaire savoyard de Rousseau. Dans Emile ou de l'Education, le vicaire savoyard explique en effet, « Si j'avais des protestants dans mon voisinage ou dans ma paroisse, je ne les distinguerais point de mes vrais paroissiens en tout ce qui tient à la charité chrétienne » (383).

Lors de leur transit de Dunkerque à Paris, Marteilhe et ses coreligionnaires sont sous le contrôle de Monsieur Praire, un capitaine d'armes qui se montre d'une grande

---

et Rivasson, il ajouta « Profitez, messieurs, des occasions qui vous paraîtront avantageuses, et donnez-moi de vos nouvelles, si vous le pouvez ; j'en recevrai avec plaisir de bonnes de votre part » (77-78).

[96] Marteilhe le mentionne à nouveau sous le nom « notre bon ami le grand vicaire » (102).

bonté envers eux.[97] Ils n'eurent effectivement pas lieu de s'en plaindre puisqu'il était « fort exact à nous faire donner l'étape à chaque logement, comme aux soldats de la recrue » (225). Marteilhe va jusqu'à dire, « il était fort de mes amis » (221). Lorsqu'ils arrivent au Havre de Grâce, ils sont alors mis sous la garde de l'intendant de la Marine. Sollicité par les Nouveaux-Convertis de la ville, parmi lesquels se trouvent « les plus riches négociants de la ville », l'intendant les fait traiter du mieux qu'il lui est possible :

> J'ai ordre de la Cour de les faire mettre en lieu de sûreté. Ces ordres ne portant pas que ce soit en prison, je ferai en sorte de leur faire donner un logement plus commode ; et comme la Cour m'ordonne simplement de leur faire donner du pain et des fèves, vous pouvez compter qu'ils en auront du même que celui que l'on sert sur ma table. Quant au reste, vous aurez toute liberté de les voir et de les assister. (226)

Cette liberté s'étend même jusqu'à la liberté de culte après que l'intendant ait appelé le capitaine d'armes et lui ait ordonné « de laisser entrer tous les jours dans notre chambre, indifféremment, tous ceux qui se présenteraient depuis neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et de n'empêcher aucun de nos exercices de piété » (227-28). Marteilhe explique alors comment cela « fut cependant cause que dès le lendemain de notre arrivée au Havre de Grâce, toutes les églises de cette ville et surtout la paroissiale se trouvèrent vides de nouveaux convertis quelque prière et quelque menace qu'eut pu leur faire le curé qui s'en plaignit à l'intendant » (228). Cependant, ce dernier considérait « qu'il ne pouvait forcer les consciences et qu'il valait mieux un hérétique déclaré qu'un hypocrite caché ; que cette occasion procurait ce bien que désormais on pouvait distinguer au Havre les bons catholiques d'avec ceux qui ne l'étaient pas » (229). Cette tolérance n'était toutefois pas du goût du curé qui s'arrangea pour faire transférer les galériens en écrivant à la Cour.

[97] Marteilhe utilise ainsi l'expression « un bon homme » à deux reprises (224 et 225) avant de conclure « Je ne puis assez exprimer les bontés que nous témoigna notre capitaine pendant cette route » (235).

Une fois libérés des galères, Marteilhe et ses compagnons pourront sortir du royaume et fuir les manigances des missionnaires grâce au Patron Jovas, un des pilotes de la galère *La Favorite*. Révolté par le comportement des missionnaires, il avait en effet été « porté de plus en plus à venir à bout de [les] passer en Italie » protestant que « quand il devrait n'y rien gagner et même y mettre du sien, il n'en aurait pas le démenti » (273). Les Protestants seront également assistés du commissaire Carbonneau, après qu'ils aient été forcés d'entrer dans Villefranche contre les ordres spécifiques des missionnaires.[98] Dans un premier temps, Marteilhe se moque de la « vanité » et de l' « air d'autorité et de petit maître » (285-86) de ce commissaire que le roi de France avait laissé à Nice pour rêgler les affaires entre la Cour de France et celle de Turin. Ces compagnons et lui jouent cependant le jeu de ce capitaine et leur soumission feinte porte ses fruits puisque, « En effet, le troisième jour, après s'être rassasié de l'encens qu'il s'était donné » le commissaire remet à Jovas un papier « très authentique, étant honorés des armes du roi imprimées et portant en grosses lettres un « *De par le Roi* » » (286) dans lequel il invente, de toutes pièces, une histoire de corsaires pour aider Jovas et les Protestants en justifiant leur entrée dans Villefranche.[99]

---

[98] Les missionnaires avaient en effet fait ordonner aux pilotes des barques conduisant les galériens protestants hors de France « de signer une soumission portant qu'ils s'obligeaient solidairement de ne pas [les] débarquer à Villefranche, mais à Oneille, Livourne ou Gênes, sous peine de quatre cents livres d'amende, confiscation de leurs barques et peine arbitraire de leur corps aux contrevenants » (274).

[99] Ce papier disait que « lui commissaire ordonnateur pour Sa Majesté très chrétienne, ayant appris qu'il était entré dans le port de Villefranche une barque française qui avait été chassée et poursuivie jusques à l'entrée dudit port par deux corsaires napolitains, il s'était rendu audit Villefranche et avait trouvé cette barque être de Marseille, chargée de trente-six hommes délivrés des galères de France, allant en Italie, et qu'ayant visité et examiné tant la barque que les hommes, il avait trouvé qu'ils étaient dénués de tous vivres et qu'ils n'avaient pas le moyen de s'en pourvoir ; que d'ailleurs les deux corsaires napolitains attendaient en mer à la vue de Villefranche que cette barque sortît pour s'en saisir ; que cette considération et celle de l'état où ces trente-six hommes se trouvaient, sans vivres ni argent, avait porté lui commissaire, toujours attentifs aux intérêts de la Nation française, à ordonner de la part du roi au patron de cette barque, nommé Jovas, de débarquer ces trente-six hommes pour qu'ils prissent de là leur route pour Genève, lieu de leur destination ; et que, malgré la protestation que ledit patron avait faite en vertu d'une soumission qu'il avait signée à Marseille, s'engageant sous de grosses peines à ne les pas débarquer à Villefranche, lui

D'autres Catholiques sont d'abord très cruels envers Marteilhe et ses coreligionnaires. Cependant, ils altèrent ensuite leurs comportements au contact des Protestants. Tel est le cas du geôlier de Rouen qui, suites aux rumeurs insignes propagées par les jésuites, reçoit les galériens protestants « à son corps défendant » comme nous l'avons précédemment mentionné. Marteilhe poursuit la description de la réception de la façon suivante, « à l'aide de six guichetiers qui avaient le sabre à la main, il nous enserra les pieds sur de grosses poutres, de manière que nous ne pouvions nous remuer ; et sans nous donner ni lumière, ni pain, ni quoi que ce soit, il referma le cachot et s'en alla avec ses guichetiers » (233). Cependant, après avoir conversé avec Marteilhe et après avoir eu confirmation du capitaine d'armes que « tout leur crime est d'être huguenots » (235), le geôlier se ravise :

> « N'y a-t-il que cela ? dit le geôlier ; les plus honnêtes gens de Rouen sont de cette religion. Je ne l'aime pas, ajouta t-il, mais j'aime les personnes qui en sont, car ce sont de braves gens. » Et s'adressant à nous, il nous dit : « vous séjournez ici demain ; j'aurai soin d'avertir divers de vos gens, qui ne manqueront pas de vous venir voir, et mes portes leur seront toujours ouvertes. » Il ordonna ensuite à ses guichetiers de nous déferrer, et de nous laisser seulement nos chaînes ordinaires, pendant qu'il nous allait chercher des rafraîchissements. (235)

Marteilhe confirme ensuite qu'il leur tint parole et que la nouvelle de leur arrivée ayant été rendu publique leur cachot « qui était assez grand, ne désemplit pas » (235).

Après le partage des galériens, Marteilhe se retrouve sur la galère d'un comite réputé « pire qu'un démon d'enfer » (120). Ce dernier montre cependant un visage différent à Marteilhe. Voyant qu'il n'a pas été « élevé dans la crapule », il lui procure toutes sortes de bienfaits. Il le fait tout d'abord mettre aux bancs des comites connus comme « *les bancs respectés* » (123). Puis, après la terrible bataille dont Marteilhe ressort

---

commissaire l'y avait contraint et forcé en vertu de l'autorité que Sa Majesté lui avait confiée dans la Comté de Nice, etc » (286-87).

blessé, le comite l'exempt de ramer. Le prenant à part, il lui explique, « Vous avez vu ce que j'ai fait pour votre soulagement. Je suis ravi d'avoir trouvé cette occasion pour vous témoigner combien je vous considère, et tous ceux de votre religion » (170). Il le prouve à nouveau en obtenant à Marteilhe le poste d'écrivain du capitaine.

Marteilhe mentionne tout d'abord que ce capitaine, le chevalier de Langeron Maulevrier, « avait tous les sentiments jésuites. Il nous haïssait souverainement et il ne manquait pas lorsque nous étions à ramer [...] d'appeler le comite et de lui dire, « Va rafraîchir le dos des huguenots d'une salade de coups de corde » (123). Il est cependant amené à réviser ce jugement après que le huguenot Bancilhon soit devenu non seulement son mousse d'office mais surtout son « domestique favori. » Marteilhe précise alors, « l'amitié pour lui rejaillit sur nous, les autres quatre Réformés » (126). Le capitaine finit même par avertir Bancilhon des descentes organisées par les missionnaires pour faire visiter les religionnaires en lui disant, « Bancilhon, mon ami, *le coq a chanté.* » Et Marteilhe de conclure, « Alors nous étions bientôt tous sur nos gardes, et en nous fouillant, on ne trouvait jamais rien » (202).

Quand l'aumônier de sa galère meurt, le capitaine prend à Rochefort un moine du couvent de l'ordre des dominicains que Marteilhe présente de la façon suivante :

> Cet aumônier dans les commencements, nous faisait tous les mauvais traitements qu'il pouvait ; mais à la longue, il se radoucit et se conforma à la façon d'agir de notre capitaine qui avait beaucoup changé en notre faveur. Aux mauvais traitements que nous avions d'abord eu à essuyer, succédèrent des procédés obligeants pour nous tous et particulièrement pour moi, surtout depuis que je fus devenu écrivain, emploi qui me fournissait souvent l'occasion de converser avec lui. (209)

Marteilhe raconte ainsi comment le négociant Pénétrau, chargé par Amsterdam de lui donner l'argent, essaya un jour de le perdre et comment il fut sauvé, à son insu, par

l'aumônier de sa galère.[100] L'aumônier ira même jusqu'à offrir ses services directement à Marteilhe afin de le mettre « hors de tout risque » (212).[101] Marteilhe conclut finalement, « nous fussions toujours bons amis. Nous étions cinq Réformés sur notre galère, qu'il ne chagrinait jamais ; au contraire, il nous faisait mille amitiés » (213).

La Beaumelle, sous couvert de l'auteur catholique Berkinoll, finit son Asiatique tolérant sur ces paroles :

> Ce n'est point leur [Kanviliens] cause que j'ai plaidée, c'est celle de la Vérité. Je n'ai aucune relation avec eux. Je les ai regardés long tems comme de misérables Bandits. Mais ma santé m'aiant obligé de faire un voiage dans une ville de Kodkueland je me suis désabusé ; j'ai déploré le sort de ces Infortunés ; j'ai eu pitié de leur aveuglement ; & j'ai détesté la Tyrannie de l'Intolérance. Là dessus, je fis le plan de ce Livret : Emor ! si tu te plains, que c'est là te trahir, Fais-toi des Ennemis que je puisse haïr. (145)

Voltaire illustre à son tour cette amitié possible entre Protestants et Catholiques en créant un microcosme de tolérance sur ses terres de Ferney. Dans son Commentaire historique, il écrit ainsi, « Une chose, qui mérite, je crois, de l'attention, c'est que cette colonie se trouvant composée de catholiques et de protestants, il aurait été impossible de deviner

---

[100] « Ce monsieur-là pensa un jour me perdre [...] il voulut chercher un prétexte plausible pour se défendre de me compter cette somme. Quoiqu'il sut qu'il allait me sacrifier pour soutenir son crédit, il fut chez notre aumônier et lui déclara qu'il avait ordre de la Hollande de me compter cent écus ; mais que, comme les défenses de la Cour lui faisaient craindre de s'attirer des affaires, il voulait premièrement lui en demander la permission. [L'aumônier la lui donne.] Pénétrau fut fort décontenancé par cette réponse, à laquelle il ne s'était pas attendu. Il répliqua à l'aumônier que sa permission ne le rassurait pas sur le danger, et qu'il verrait l'intendant pour lui demander la sienne. L'aumônier fut choqué de cette repartie, et lui dit brusquement : « Quoi ! [...] sachez que si vous en parlez le moins du monde à l'intendant ou à qui que ce soit, j'ai le bras long, et que je saurai vous atteindre pour vous en faire repentir. » [Pénétrau avoue alors qu'il était un peu obéré.] L'aumônier lui dit qu'il faisait bien de s'ouvrir à lui, et qu'il lui pardonnait l'irrégularité qu'il avait commise à son égard [...], « faites-moi un billet au porteur des cent écus, valeur de moi, payable dans quinze jours, lequel argent je remettrai à celui à qui vous auriez dû le payer, et je vous en procurerai quittance [Pénétrau acquiesça] » (210-212).

[101] « Ecrivez, me dit-il, à vos amis de Hollande qu'ils peuvent m'adresser leurs remises et soyez persuadé que je vous les paierai ponctuellement, et par ce moyen vous serez hors de tout risque » (212).
Dans son ouvrage sur les réfugiés protestants de France, Weiss commente, « Il faut dire aussi, à l'honneur de l'humanité, qu'un grand nombre de catholiques, après avoir soustrait des protestants à toutes les recherches, devenaient dépositaires de leurs fortunes qu'ils leur renvoyaient dans l'exil. Arrivés à Londres, à Amsterdam, à Berlin, les réfugiés, dans le récit de leurs malheurs, parlaient avec attendrissement de ceux de leurs concitoyens qui, sourds à la voix du fanatisme, n'avaient écouté que le cri de leur conscience indignée » (1: 65).

qu'il y eût dans Ferney deux religions différentes » (154). Les Mémoires font également mention des réformes déjà effectuées par le roi qui constituent un premier pas vers la tolérance.

3. Réformes effectuées

Comme nous l'avons précédemment mentionné dans le cadre de l'inadéquation entre délit et peine, quiconque refusait « lorsqu'on dirait la messe, de se mettre à genoux, tête nue et dans la posture de dévotion » (256) recevait la bastonnade. Les bruits de cette injustice finirent cependant par arriver jusqu'à l'étranger :

> quelques bonnes âmes en informèrent les ambassadeurs des Puissances protestantes qui étaient à la cour de France et qui, frappés d'une injustice aussi atroce, présentèrent des mémoires au roi, où ils alléguaient, entre autres, qu'il était du dernier injuste que des gens qui souffraient actuellement la peine des galères pour n'avoir pas voulu se conformer à l'Eglise romaine fussent violentés par des nouvelles peines pour les y porter. (257)

Marteilhe rend alors compte de l'intervention de Louis XIV, qui « avoua que cela était très injuste et déclara qu'on avait commis cette violence sans ses ordres et envoya incontinent ordre à Marseille de cesser ces excès et d'en faire réparation aux prétendus Réformés des galères » (256-57). Et bien que cette réparation « se fit assez faiblement, en disant que c'était un malentendu qui n'arriverait plus », Marteilhe conclut cependant que, « depuis ce temps-là, on toléra que les Réformés se couchassent dans leur banc quand on disait la messe sur les galères » (257).

La plus grande avancée est la réforme des galères effectuée par Louis XV. Les Mémoires offrent une ample discussion sur la question « De quelle utilité sont les galères pour un Etat par opposition aux navires de guerre » (360). Marteilhe y consacre en effet sept pages sur lesquelles l'éditeur Zysberg conclut :

> Toutes les remarques de Jean Marteilhe à propos de l'utilité militaire des Galères de France semblent très bien argumentées ; et il semble possible que ces réflexions aient été alimentées par des conversations entre le chef d'escadre des galères de Dunkerque (dont Marteilhe était le secrétaire) et ses officiers. Quoi qu'il en soit, le dépouillement des archives confirme les appréciations du galérien protestant. (410)

La discussion se porte d'abord sur les dépenses nécessaires à l'entretien des galères et Marteilhe commente, « Il est avéré que les galères sont d'une grande charge à un Etat, soit républicain ou monarchique, par l'excessive dépense requise à leur entretien. Il est facile de le comprendre si l'on se rappelle que les galères sont toujours entretenues, soit en paix, soit en guerre, en hiver désarmées comme en été armées » (360). Marteilhe poursuit alors, « On me demandera quelle vue pouvait donc avoir la France d'entretenir sous les règne de Louis XIV quarante galères avec des dépenses si immenses ? » (361). Sa réponse en offre trois. Il s'agit tout d'abord de « faire voir sa grande puissance », puis d'« entretenir un grand nombre de gentilshommes, la plupart cadets de famille, qui n'ont guère tiré de leur patrimoine que l'éducation »[102] et enfin de « réprimer et punir » les crimes des malfaiteurs et déserteurs (361-62).

Concernant l'utilité que l'Etat en retire, elle est selon Marteilhe de « peu de conséquence ». En effet, en temps de paix, les galères ne servent qu'à transporter parfois des personnes de distinction et à la question « Reste donc à demander à quoi les galères sont utiles en temps de guerre », Marteilhe répond qu'elles sont également de « très peu d'utilité » (362), ce que la relation de ses années de galères lui aura permis d'illustrer à

[102] Marteilhe a précédemment mentionné au sujet des Officiers majors des galères, « ces messieurs sont presque tous des premières maisons du royaume, la plus grande partie cadets de leur famille, lesquels, comme on sait, n'héritent de leur patrimoine que l'éducation, et ne vivent que des bienfaits du roi. C'est pourquoi ils sont presque tous chevaliers de Malte, qui faisant entre autres le vœu de chasteté, ne se peuvent marier ; et comme après leur mort, tout ce qu'ils laissent va à la religion de Malte, ils ne s'attachent pas à laisser du bien après eux, mais vivent fort splendidement, ce qu'ils peuvent bien faire, car leurs appointements sont gros » (337).

loisir, notamment avec la description des dîners spectacles[103] et avec des mentions réitérées telles que, « l'année 1703 se passa aussi sans que nous fissions rien que d'aller alarmer à coups de canon les côtes d'Angleterre dans la Manche, et cela lorsque le temps le permettait car il faut du calme pour les galères, et tous les hivers nous allions désarmer à Dunkerque » (128).[104] Mais quand l'ennemi ripostait, ces expéditions se transformaient de risibles et inutiles en « sanglante tragédie » (151), en « carnage épouvantable » (152). Marteilhe en fera l'expérience personnelle lors de la prise du Rossignol devant la Tamise le 5 septembre 1708. Ayant reçu « trois grandes blessures », il échappera à la mort « comme par une espèce de miracle » (157).[105] Ses camarades de banc seront, quant à eux, « hachés comme chair à pâté » (158) et jetés « par pièces et lambeaux dans la mer »

---

[103] Comme nous l'avons précédemment mentionné, lorsque le capitaine faisait donner des dîners, la chiourme subissait alors « l'exercice » qui consistait à faire prendre aux galériens « diverses postures indécentes et ridicules » pour « divertir les spectacteurs » (358). Marteilhe explique d'ailleurs, « Ces sortes d'exercices arrivent très fréquemment dans l'hiver comme dans l'été » (358). L'inutilité se retrouve dans la définition même. Selon le Dictionnaire de l'Académie française de 1694 « exercice » signifie « action par laquelle on s'exerce » mais il existe un autre sens, à savoir, « on dit des gens de guerre, faire l'exercice, faire faire l'exercice aux soldats pour dire, les exercer au mestier de la guerre ». Cela dénote fortement avec les postures indécentes et ridicules que Marteilhe détaille ainsi, « Les seigneurs et dames, ayant parcouru la galère d'un bout à l'autre sur le coursier, reviennent à la poupe, s'asseyent sur des fauteuils et le comite, ayant reçu l'ordre du capitaine, commande l'exercice à la chiourme au son du sifflet. Au premier temps ou coup de sifflet, chacun ôte son bonnet de dessus sa tête, au second, la casaque, au troisième, la chemise. On ne voit alors que des corps nus. Ensuite, on leur fait faire ce qu'on nomme en provençal la « monine » ou les singes. On les fait coucher tout à coup dans leurs bancs : alors tous ces hommes se perdent à la vue. Après on leur fait lever le doigt indice : on ne voit que des doigts ; puis le bras, puis la tête, puis une jambe, puis les deux jambes, ensuite, tout droit sur leurs pieds ; puis on leur fait à tous ouvrir la bouche, puis tousser tous ensemble, s'embrasser, se jeter l'un l'autre à bas » (358).

[104] « L'année 1708 [...] nous ne fîmes que courir sur les côtes d'Angleterre sans aucune autre expédition que d'alarmer cette côte pour y tenir les troupes alertes mais aussitôt que quelque gros navire garde-côte paraissait nous nous sauvions au plus vite sur les côtes de France dans quelque port, rade ou place. Ce manège dura jusques au 5 septembre » (146). Plus tard, Marteilhe mentionne « Je ne dirai rien ici des années 1710, 1711 et la plus grande partie de 1712, que les galères restèrent désarmées dans le port de Dunkerque, la France étant si dénuée de tout dans sa Marine » (172). Finalement, Marteilhe conclut que, pendant les douze années qu'il passa sur les galères, « Les galères y ont eu plus de succès pendant ce temps-là qu'elles n'en ont eu durant un siècle dans la Méditerranée » (361).

[105] Voici comment cela se déroula, « L'argousin prit ma jambe à pleine main [...] appuya par hasard et pour mon bonheur le pouce bien fort, sur la plaie que j'y avais [...] je fis un grand cri et j'entendis que l'argousin disait: « Cet homme n'est pas mort » (161). La douleur lui ayant fait reprendre ses sens, Marteilhe ne fut donc pas jeté par dessus bord , « Mais Dieu sait combien de malheureux furent jetés à la mer pour morts qui ne l'étaient pas ; car dans cette confusion, et dans l'obscurité, on prenait pour mort tel qui n'était qu'évanoui, ou de peur, ou par la perte que faisaient les blessés de leur sang » (160).

(161). L'inadéquation des galères comme arme de guerre devint ici meurtrière, les galériens enchaînés n'ayant aucun moyen de se défendre. Cependant, une clause spéciale existait pour de pareils cas de figure. Marteilhe explique ainsi, « Vous noterez que c'est la loi de délivrer ceux qui sont blessés dans un combat pour quel crime qu'ils aient été mis aux galères. » Il ajoute cependant, « excepté pour les Réformés » (171).

« De tout ceci, on peut conclure que la dépense pour l'entretien des galères est très grande et leur utilité très petite. Aussi la France en a-t-elle bien connu la conséquence, par la réforme des trois quarts de ses galères qu'elle fit pendant la Régence et la minorité de Louis XV, qui règne si glorieusement aujourd'hui » (367).[106] Trivisani-Moreau tire de cette conclusion de Marteilhe le commentaire suivant :

> la portée critique s'élargit au point de remettre largement en question ce système des galères. Toutefois le décalage entre le temps de l'action (les deux premières décennies du XVIIIème siècle) et le temps de l'écriture (le milieu de ce même siècle) rend cette critique caduque puisque le système se trouve désormais démantelé et que les plus hautes autorités semblent avoir elles-mêmes acquiescé à ce démantèlement. ("Un Protestant" 85)

Pour notre part, nous pensons que cette critique est loin d'être caduque et qu'il y a, au contraire, chez Marteilhe un parallélisme entre l'inutilité des galères et l'inutilité des mesures repressives contre les Protestants. Dans les deux cas, on assiste en effet à une

[106] Tournier explique au sujet de cette réforme, « Une ordonnance royale, en date du 27 septembre 1748, porta réunion du corps des galères à celui de la Marine ; en conséquence ce fut le renvoi des galères de Marseille à Toulon, - leur port d'attache, - et l'emploi des forçats au nombre de 2.000 environ aux travaux de l'Arsenal ; les galères furent désarmées et on leur assigna comme poste la partie sud du môle où furent construits plus tard les dortoirs du bagne. Le nom de galérien fut changé en celui de forçat [...]. Il n'y eut plus désormais ni Intendant ni Général des galères, et les galères reléguées à Toulon – toujours au nombre de 15- végétèrent de plus en plus ; comme on n'en construisait plus, elles allaient disparaître peu à peu, atteintes par la décrépitude. Les forçats étaient occupés soit à l'hôpital soit à la manufacture de draps ou à divers travaux [...]. Leur séjour à Toulon ne fut qu'une lente agonie ; on fait remonter le coup fatal qui les atteignit à la mort du chevalier d'Orléans survenue le 16 juin 1748 ; ce fils naturel du Régent, nommé Général des galères, était venu occuper ce poste en 1718, alors âgé de seize ans seulement ; ce n'était, paraît-il, que par considération pour lui qu'on avait maintenu le corps des galères ; sa disparition prématurée aurait pu amener la suppression complète et immédiate des galères, comme le bruit en courut avec persistence ; on leur accorda quelques années de vie diminuée et inutile et ce fut Toulon qui devint leur tombeau » (1: 13-14).

belle obstination malgré les échecs flagrants et ce, en partie du fait de l'attachement de Louis XIV pour ses galères.[107] De plus, les comites des galères s'apparentent aisément aux dragons des persécutions, tous deux aux ordres des missionnaires/jésuites. Et, comme nous l'avons précédemment souligné, les déserteurs rappellent, par leur enrôlement forcé, les Nouveaux-Convertis. Marteilhe, en faisant cette longue discussion, montre indéniablement son espoir que la réforme des galères entreprise par Louis XV entraînera une réforme de la politique envers les Protestants de la part de ce même Louis XV. Les Mémoires illustrent bien la possibilité d'une telle réforme. Marteilhe souligne en effet, « les honnêtes gens nous plaignaient et étaient portés à nous rendre service et qu'il n'y avait que les ecclésiastiques qui nous haïssaient et nous contrecarraient partout » (302-03). Cette tolérance des Protestants, portée à plus grande échelle par les Philosophes qui prônent la multiplicité des religions, dépasse le stade du possible pour atteindre celui du nécessaire lorsque la société est mise en danger par le fanatisme des ecclésiastiques.

D. Nécessité de la tolérance

1. Pouvoir royal

Dans sa Lettre persane LXXXV, Montesquieu souligne le fait que :

> On a beau dire qu'il n'est pas dans l'intérêt du prince de souffrir plusieurs religions dans son état. Quand toutes les sectes du monde viendraient s'y assembler, cela ne lui porterait aucun préjudice ; parce qu'il n'y en a aucune qui ne prescrive l'obéissance, et ne prêche la soumission. J'avoue que les histoires sont remplies de guerres de religion. Mais qu'on y prenne bien garde ; ce n'est point la multiplicité des religions qui a produit ces guerres, c'est l'esprit d'intolérance qui animait celle qui se croyait la dominante. (208)

Cette domination met en péril jusqu'au pouvoir royal. Voltaire explique en effet :

---

[107] Marteilhe mentionne par exemple, après une défaite française, « notre commandant ne fut pas fort loué de la Cour ; et tout le monde fut bientôt instruit de sa crédulité, mais surtout son imprudence à risquer de faire perdre au roi ses six galères avec 3000 âmes » (131). Il expose ensuite le cas de figure où, « Les Alliés prenant la ville, prendraient aussi les galères, ce qui chagrinerait extrèmement le roi » (136).

> Il ne doit y avoir deux puissances dans un Etat. On abuse de la distinction entre puissance spirituelle et puissance temporelle ; dans ma maison, reconnaît-on deux maîtres : moi, qui suis le père de famille, et le precepteur de mes enfants, à qui je donne des gages ? Je veux qu'on ait de très grands égards pour le précepteur de mes enfants, mais je ne veux point du tout qu'il ait la moindre autorité dans ma maison. (La voix du sage et du peuple 467)

Rousseau précise dans son Contrat Social, « Partout où l'intolérance théologique est admise, il est impossible qu'elle n'ait pas quelque effet civil ; et sitôt qu'elle en a, le souverain n'est plus souverain, même au temporel ; des lors les prêtres sont les vrais maîtres ; les rois ne sont que leurs officiers » (175-76). Pour Diderot, il n'est même plus question d'officiers puisque, « A l'autel, le souverain fléchit le genou, et sa tête s'incline sous la main du prêtre, comme celle du moindre esclave » (Plan d'une université 230). Les Mémoires ne laissent aucun doute sur le pouvoir des ecclésiastiques sur le roi et l'utilisation qu'ils en font. Comme nous l'avons précédemment mentionné, les occasions ne manquent pas pour « ces messieurs » de faire « accroire au roi de qui ils étaient très écoutés » (254) toutes sortes de mensonges. De ce fait, le pouvoir royal se trouve relégué à un conditionnel d'impuissance. Après avoir relaté les violences commanditées par l'abbé Nadal envers les réfugiés protestants, Marteilhe commente ainsi, « je suis persuadé que Sa Majesté très chrétienne aurait de son côté désapprouvé l'action [de ces officiers] et les aurait fait punir » avant de poursuivre « Mais que ne font pas les jésuites et ceux qui leur ressemblent ? » (304).

L'article "Tolérance" interroge pourtant :

> Le devoir le plus essentiel d'un souverain n'est-ce pas d'assurer la paix & la tranquillité dans ses états, & d'en proscrire avec soin ces hommes dangereux qui couvrant d'abord leur foiblesse d'une hypocrite douceur, ne cherchent dès qu'ils en ont le pouvoir qu'à répandre des dogmes barbares & séditieux ?

Jaucourt, dans son article "Hérésie", rappelle quant à lui que les rois, avant de jurer l'article de la destruction de l'hérésie, article d'ailleurs flou quant à sa signification,[108] doivent d'abord juré « un autre article qui le précède par lequel ils promettent de conserver inviolablement la paix dans leur royaume » et que « ce premier serment règle tous les autres, & par conséquent emporte avec lui la douceur & la tolérance. »

Dans son Traité sur la tolérance, Voltaire précise cependant :

> Pour qu'un gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces erreurs ne soient pas des crimes ; elles ne sont des crimes que quand elles troublent la société : elles troublent cette société dès qu'elles inspirent le fanatisme ; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance. (98)

Marteilhe mentionne le statut de « criminels » dont ses compagnons et lui étaient revêtus.[109] Ils sont pourtant bien loin de vouloir troubler la société. Les Mémoires réitèrent au contraire les exemples concernant la soumission de Marteilhe et de ses compagnons pour les ordres du roi. Ainsi, par exemple, « Lorsque l'argousin prenait ses précautions ordinaires, soit en visitant nos chaînes ou autrement, [le capitaine] lui disait qu'il prenait des soins inutiles et que nous voulions bien aller volontairement où le roi voulait » (236).[110] Malgré cette soumission, ils demeurent cependant catalogués comme

---

[108] Jaucourt explique en effet, « l'un des articles du serment de nos rois est de détruire les *hérésies*, mais comme ce mot n'est point défini & que d'ailleurs on ne saurait trop en restreindre le sens, ce n'est pas à dire que pour parvenir à cette extirpation, le prince y doive procéder avec violence, contre la foi publique, & rompre l'amour, la sûreté, la protection qu'il doit à ses sujets pour le bien de l'état. »

[109] Après avoir été absous par le Parlement, il précise, « Mais comme nous étions des criminels d'Etat, le Parlement ne pouvait nous élargir qu'en conséquence des ordres de la Cour » (105). En transit à Rouen, ses compagnons et lui sont mis « dans une tour destinée pour les plus insignes criminels » (233).

[110] Marteilhe explique au capitaine, « pour vous faire voir notre soumission pour les ordres de Sa Majesté à l'égard de la route qu'elle nous fait faire, nous vous donnerons six livres par jour pour le louage d'un chariot, ce qui fera pour vous un profit réel, car de la part du roi pouvant avoir des chariots gratis, ces 6 livres vous demeureront » (224).
Après que le curé du Havre de Grâce ait écrit en Cour, Marteilhe poursuit, « Il n'en fallut pas davantage pour engager les ministres à envoyer ordre à l'intendant de nous faire partir le plus secrètement que faire se pourrait de peur d'exciter quelque soulèvement. Certes il n'était pas besoin de prendre ces précautions, les Réformés du Havre n'étaient point dans l'intention de nous enlever de force et pour nous autres, nous nous

de mauvais sujets. En effet, les missionnaires ne laissent aucun doute sur le fait que, seul en cas d'abjuration, « Sa Majesté leur promettait, non seulement leur délivrance, mais aussi ses faveurs royales, comme à de bons sujets » (258). Ils exaltent aussi « la bonté du roi pour ses sujets, qui ne s'arrêtait pas seulement à leur procurer les biens temporels, mais qui portait son attention à sauver leurs âmes » (259).

Pour Protestants et Philosophes, le roi ne peut cependant pas prétendre au droit sur les consciences. Marteilhe expose ainsi comment, après la harangue des missionnaires, :

> L'un de nous prit la parole, et témoigna que nous étions très sensibles aux offres pleines de bonté que sa Majesté nous faisait faire par son ministre ; que nous persisterions toute notre vie dans les sentiments de véritables et de bons sujets de Sa Majesté et quant à notre sainte foi, que nous étions tous résolus aussi avec la grâce de Dieu, d'en faire profession de cœur et de bouche jusques à la fin. (260)

L'article "Roi" de l'Encyclopédie précise ainsi que le droit du roi « expire où règne celui de la conscience : ces deux juridictions doivent toujours être séparées ; elles ne peuvent empiéter l'une sur l'autre qu'il n'en résulte des maux infinis. » Pour Voltaire, « la puissance divine est d'une nature si différente et si supérieure qu'elle ne doit pas être compromise par un mélange profane avec les lois humaines. L'infini ne peut se joindre au fini » (Eloge historique de la raison 608). Rousseau rappelle de plus que, comme le souverain « n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir, ce n'est pas son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci » (Du Contrat social 174). Il élargit ce concept aux magistrats dans ses Lettres écrites

---

laissions mener comme des moutons à la boucherie mais le curé de la ville nous avait dépeints les uns et les autres avec des couleurs si noires que la Cour ne pouvait qu'en prendre ombrage » (230).
Une fois libérés des galères mais dans l'impossibilité de quitter Marseille du fait du mauvais temps, Marteilhe raconte comment « craignant toujours quelque anicroche de la part des missionnaires [...] nous fûmes chez le commissaire de la Marine pour lui faire notre soumission et le prier qu'on n'imputât notre retardement à partir qu'au temps qui nous empêchait d'obéir ponctuellement aux ordres du roi » (276).

de la montagne, « Les magistrats, les rois n'ont aucune autorité sur les âmes, et pourvu qu'on soit fidèle aux lois de la société dans ce monde, ce n'est point à eux de se méler de ce qu'on deviendra dans l'autre, où ils n'ont aucune inspection » (89).

Dans les Mémoires, le comite de la galère expliquait à Marteilhe, « vous n'avez fait mal à personne, et je considère que si votre religion vous damne, vous serez assez punis dans l'autre monde » (170). Michael Heyd précise comment :

> La parabole du grain et de l'ivraie, empruntée à Matthieu (XIII, 24-30) constituait le point d'ancrage biblique des défenseurs de la tolérance qui se situaient dans la tradition chrétienne. Le jour de la moisson, c'est-à-dire la fin des temps, les anges envoyés par le Christ sépareront le grain de l'ivraie, c'est-à-dire des hérétiques [...]. Mais d'ici là l'ivraie ne peut être distinguée du grain, hérétiques et enfants du diable ne peuvent être identifiés pour de bon ni être séparés des véritables croyants. (16)

Les Mémoires utilisent une autre référence biblique pour mettre en garde tous ceux qui iraient à l'encontre des enseignements du Christ et deviendraient de ce fait victimes de leur propre intolérance.

2. Conséquences de l'intolérance

Marteilhe et les Philosophes montrent dans un premier temps comment cette intolérance conduit les persécutés à devenir à leur tour de potentiels persécuteurs. Dans son Traité sur la tolérance, Voltaire explique ainsi comment, chez les Protestants de France, « la rage succéda à la patience ; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis : neuf guerres civiles remplirent la France de carnage » (28). Les Mémoires illustrent ce cas de figure avec la relation du sort réservé à un officier de l'ambassade de France à Londres qui persécutait les Français réfugiés :

> « Croyez-moi, messieurs, le roi de France a les bras assez longs pour vous atteindre au-delà des mers et j'espère que vous le sentirez bientôt ». Mais un négociant de Londres, nommé monsieur Banal, bon réfugié, se trouvant à portée de faire éclater sa colère contre cet officier, lui appliqua un des plus rudes

> soufflets que j'aie jamais vu donner, en lui disant : « Ce bras, qui n'est pas si long que celui de ton roi, t'atteindra de plus près ». Cet officier voulut mettre la main à l'épée mais tous les Français qui se trouvèrent là se jetèrent sur lui, lui donnèrent plusieurs coups et concluèrent unanimement de jeter cet impertinent par les fenêtres d'un second étage, ce qui serait arrivé certainement sans la maîtresse du café qui vint supplier à mains jointes qu'on le laissât sortir par la porte. On le fit en considération de cette femme, non sans l'avoir rossé d'importance et tout moulu de coups. (303-04)

Lorsqu'un Turc des galères, nommé Galafas, est atteint et convaincu de « sacrilège au premier chef » et « condamné à être brûlé vif et ses cendres jetées au vent » (348), Marteilhe expose la réaction du Grand Seigneur de Constantinople qui, « aussitôt fit appeler l'ambassadeur de France et lui déclara que si on faisait mourir Galafas pour un fait de cette nature, que les Turcs ignorent être un crime, lui Grand Seigneur ferait mourir du même supplice cinq cents chrétiens esclaves français » (348).

Marteilhe s'adresse, ensuite, directement aux persécuteurs et à tous ceux qui manquent aux devoirs chrétiens, usant d'un précepte biblique pour les mettre en garde. Une sorte de leitmotiv transparaît ainsi de façon subtile tout au long du récit. Il s'agit d'un juste retour des choses ou de ce que Marteilhe nomme « le digne salaire » (59), « le juste salaire » (94) ou encore « le digne loyer » (371) des persécuteurs. « Ne frémissez-vous de crainte des justes jugements de Dieu qui déclare *que ceux qui savent la volonté du Maître et ne la font pas seront battus de plus de coups* que ceux qui l'ignorent ? » (68). Cette sentence, que l'on trouve dans Luc 12.47 et 12.48, [111] tombe d'abord sur les Protestants Sorbier et Rivasson mais elle se propage par la suite sur les Catholiques persécuteurs.

---

[111] 12.47 Le serviteur qui, ayant connu la volonté de son maître, n'a rien préparé et n'a pas agi selon sa volonté, sera battu d'un grand nombre de coups.
12.48 Mais celui qui, ne l'ayant pas connue, a fait des choses dignes de châtiment, sera battu de peu de coups. On demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié.

Ceux que Marteilhe surnomme ces « âmes tièdes et faibles » qui avaient choisi l'hypocrisie et fait une « abjuration publique et des plus pompeuses » (84) avaient obtenu leur libération ainsi qu' un « brevet de lieutenant d'infanterie pour Rivasson et un autre de lieutenant de dragons pour Sorbier ». De dragonné à dragon, pour certains, il n'y avait qu'un pas. Ils n'eurent cependant pas le loisir de profiter longtemps de leurs brevets. Marteilhe finit en effet leur histoire par l'annonce de leur mort, « Nous apprîmes qu'ils avaient été tués tous les deux à la bataille de Hekeren » (86). Il ajoute ensuite, « Les gens d'esprit et de pénétration qui liront cette histoire y trouveront de quoi faire des réflexions justes et utiles, en considérant la conduite de messieurs Rivasson et Sorbier ; et les jugements de Dieu, qui punit tôt ou tard les crimes scandaleux » (86).

Une telle punition s'est en effet déjà produite dans le commencement des Mémoires. Marteilhe relate le sort réservé au garde-chasse qui les avait fait arrêtés :

> « Je saurai bien trouver leur argent », dit-il en voulant se jeter sur nous pour nous fouiller lui-même. « Coquin, lui dit le major, je ne sais à quoi il tient que je ne te fasse rosser. Crois-tu m'apprendre mon devoir ? » Et en même temps le chassa de sa présence. Voilà la récompense que ce misérable eut de ses peines pour nous faire arrêter. Outre que peu de jours après le prince de Liège, à la sollicitation du gouverneur hollandais du château de Couvé, le chassa de son service, et le bannit de tout son pays pour l'action qu'il avait faite de nous faire arrêter.

Et Marteilhe de conclure, « Digne salaire d'un si indigne sujet ! » (59).

Les exemples se poursuivent sur les galères. A son arrivée à Dunkerque, Marteilhe avait été accusé de « blasphèmes exécrables contre la Vierge et tous les saints du Paradis » (117) par le galérien Poulet. Ce dernier lui avait, en l'injuriant, demandé de quoi boire à sa bienvenue et avait, suite au refus de Marteilhe, inventé cette histoire de blasphèmes pour qu'il reçoive la bastonnade. Une fois la vérité établie, Poulet fut puni de la façon suivante, « le premier comite rossa d'importance ce scélérat de Poulet et le fit

mettre à double chaîne au banc criminel » (119). Plus tard, c'est au tour du « barbare lieutenant » qui ordonnait au comite, « Redouble tes coups, bourreau, pour animer et intimider ces chiens-là » ; « Fais comme j'ai souvent vu faire aux galères de Malte, coupe le bras d'un de ces chiens pour te servir de bâton et pour en battre les autres. » Le comite « plus humain que lui » n'en voulut rien faire et Marteilhe conclut alors comment, « une demi-heure après, lorsque nous fûmes à bord de la frégate, la première décharge qu'elle nous tira tua ce cruel lieutenant sur le coursier » (318). Les Mémoires se closent sur le sort du capitaine anglais Smit, papiste caché, qui avait trahi sa patrie en allant offrir ses services à Louis XIV contre l'Angleterre. Marteilhe explique, « il fut condamné à être écartelé tout vif » avant de conclure, « Grande leçon pour ceux qui, comme lui, s'abandonnent à leur passion jusqu'à cet excès que de trahir leur propre patrie ! » (371)

Quant aux missionnaires des galères qui persécutèrent tant Marteilhe et ses compagnons réformés, ils durent se résigner. Leurs tentatives pour empêcher leur délivrance finirent par rencontrer le silence de la Cour[112] et leurs pressions répétées sur les âmes charitables qui se proposaient d'aider les Protestants à quitter le royaume n'entraînèrent qu'un zèle encore plus grand, comme nous l'avons précédemment mentionné avec Patron Jovas. Marteilhe conclut, « le Père Garcin, leur supérieur, en eut tant de dépit qu'il s'absenta de Marseille pour ne pas avoir la triste et affligeante vue de notre délivrance » (275). Quelques années plus tard, les jésuites, dont les missionnaires lazaristes s'étaient inspirés et avec lesquels ils avaient partagé la persécution des Protestants, virent leur ordre supprimé. L'article "Jésuite" de l'Encyclopédie explique,

[112] « L'exprès des missionnaires arriva enfin de retour à Marseille, mais au grand étonnement de ces messieurs, il n'apporta aucune réponse, ni bonne ni mauvaise ; ce qui fit juger à l'intendant que le roi voulait qu'il exécutât ses ordres. Cependant les missionnaires ne perdant pas toute espérance, demandèrent à l'intendant encore huit jours pour attendre un autre exprès qu'ils avaient envoyé après le premier. Cet exprès arriva avec le même silence de la Cour » (268).

« On les a reconnus pour les auteurs de tous nos troubles intérieurs et on s'est lassé d'eux » (284). Voltaire commente pour sa part, « S'ils avaient été malheureux, l'auteur les aurait assurément respectés. Mais qu'on se souvienne à jamais qu'ils n'ont été persécutés que parce qu'ils avaient été persécuteurs » avant de conclure, « que leur exemple fasse trembler ceux qui, étant plus intolérants que les jésuites, voudraient opprimer un jour leurs concitoyens qui n'embrasseraient pas leurs opinions dures et absurdes » (Traité sur la tolérance 142).[113] Dans la Lettre persane XII, Usbek attire l'attention de Mirza sur le sort des Troglodytes intolérants, « Tu as vu, mon cher Mirza, comment les Troglodytes périrent par leur méchanceté même, et furent les victimes de leurs propres injustices. » (70)

Pour donner à ce tableau de la France toute catholique des couleurs plus vives, Marteilhe et les Philosophes utilisent de nombreux outils stylistiques, comme l'humour, l'ironie, les jeux avec les sens et les émotions, etc. En effet, il n'est pas question d'éclairer le lecteur en le déprimant mais plutôt de l'amener à changer en le divertissant.

[113] Voltaire multiplie les références à ce sujet. On trouve ainsi, dans le même Traité, « On chassait les jésuites, on abolissait leur société en France : ils avaient été intolérants et persécuteurs, ils furent persécutés à leur tour » (128). Dans La Relation du Jésuite Berthier, lorsque le jésuite Garassise demande, « où est le révérend P. Le Tellier, ce chef, cet apôtre de l'Eglise gallicane ? » , le jésuite Berthier lui répond, « Il est damné sans miséricorde, et il le méritait bien ; il avait trompé son roi, il avait allumé le flambeau de la discorde, [...] il a été condamné irrémissiblement comme faussaire, calomniateur et perturbateur du repos public » (103) .

CHAPITRE III

LA BOITE A OUTILS DES LUMIERES
Etude stylistique

A ce jour, nous n'avons pas pu prouver l'existence d'une lecture des Mémoires de Marteilhe par les Philosophes et des œuvres philosophiques par Marteilhe. Cependant, comme l'a précédemment illustré notre étude narrative, Marteilhe dresse le même tableau que les Philosophes de la France toute catholique du dix-huitième siècle. Nous allons à présent montrer comment Marteilhe a utilisé les mêmes outils littéraires que les Philosophes afin d'éclairer et de convaincre le lecteur tout en le divertissant et comment, de ce fait, les Mémoires de Marteilhe répondaient tout à fait aux attentes de Voltaire d'un livre sur le sort des Protestants « qui pût se faire lire avec quelque plaisir, par les gens mêmes qui n'aiment point lire, et qui portât les cœurs à la compassion. »[114]

Le tableau de la France toute catholique dressé par Marteilhe et les Philosophes ne pouvait, en ce milieu de dix-huitième siècle, faire l'unanimité. A une époque d'alliance toujours forte entre autel et trône, le risque était donc grand pour ces auteurs. En avril 1757, Louis XV a en effet publié une déclaration royale dont l'article I stipule, « Tous ceux qui seront convaincus d'avoir composé, fait composer et imprimer des écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à notre autorité, et à troubler l'ordre et la tranquillité de nos Etats, seront punis de mort. » Ourida Mostefai note avec justesse, « le vague de la formule : « émouvoir les esprits » » (284). De ce fait, les victimes potentielles se multiplient et avec elles, les stratégies pour échapper aux condamnations.

[114] Extrait de la Lettre de Voltaire à Moultou en date d'octobre 1766.

A. Le style de Marteilhe

1. Déjouer la censure

Marteilhe choisit l'anonymat puisque c'est sans nom d'auteur que paraissent ses Mémoires cette même année 1757. Le Traducteur anglais, que nous connaissons depuis comme étant Oliver Goldsmith, écrit dans sa Préface de 1758, « The Author, who is still alive, and known to Numbers, not only in *Holland* but *London,* has, from prudential Motives, thought proper to suppress his Name; and the same Reasons that have induced him to conceal it, equally influence the Translator » (VI). Goldsmith utilise "influence" car il a choisi pour sa part, non pas l'anonymat comme Marteilhe, mais un pseudonyme : James Willington. On sait depuis qu'il ne s'agit point d'un nom fictif mais du patronyme d'un de ses anciens camarades de classe. Plus les menaces se font fortes, plus les stratégies se multiplient. Les Philosophes alternent ainsi anonymat, noms d'emprunt et noms fictifs.

L'anonymat choisi par Marteilhe sert certes à voiler son patronyme mais son appartenance religieuse reste quant à elle clairement affirmée. Dès le titre de ses Mémoires, il se pose en effet en « un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion. » Voltaire, sous couvert de cette même appartenance religieuse, publie plusieurs œuvres telles que l'article "Transsubstantiation" de son Dictionnaire philosophique « Par M.Guillaume, ministre protestant » ou encore son Avis au public pour lequel il mentionne, dans une lettre à Damilaville du 15 décembre 1766, « L'auteur, tout protestant qu'il est. »

2. La question des révisions

Avant de nous livrer à une étude stylistique des Mémoires, il nous faut d'abord établir si l'on peut oui ou non parler du "style" de Marteilhe. Selon Tournier, en effet, le pasteur Superville aurait joué un rôle dans la création des Mémoires de Marteilhe puisque « c'est probablement sur son désir que celui-ci rédigea ses Mémoires qui furent certainement revus par Superville » (1: 165). Une cinquantaine d'années plus tard, l'éditeur Zysberg annonce, « l'on ne doute pas de l'authenticité de ces mémoires, même si l'on sait que le récit autographe du galérien de Bergerac fut revu et corrigé par les Superville » (11). Pourtant, de ce « savoir » péremptoire de la Préface, on passe un peu plus tard au « sembler » conditionnel, « il semble même que Daniel de Superville, l'éditeur des mémoires de Marteilhe, [...] aurait corrigé et complété sur ce sujet le récit du galérien protestant » (395) pour finir par une simple supposition, « l'on suppose que le texte original de Marteilhe fut corrigé, voire augmenté, par Superville fils » (400). Au final, Zysberg semble acquiescer à cet état hypothétique puisqu'il ajoute, « mais, faute d'avoir conservé le manuscrit original des Mémoires du galérien protestant, tout ceci est au conditionnel » (400).

Lorsque l'on se penche sur les supposés ajouts présentés par Zysberg, ils apparaissent en fait clairement comme des stratégies de l'auteur. Zysberg se base sur « L'avertissement des libraires », figurant en tête de la première édition des Mémoires. Selon lui, cet avertissement « ne fait d'ailleurs pas mystère de ces retouches » (11). Il illustre cette affirmation par le passage suivant extrait de « L'avertissement » :

> Cette relation est exacte. On s'apercevra aisément que ce n'est pas un homme de lettres qui l'a composée. On a même été obligé, en mettant son manuscrit au net, d'en retoucher légèrement le style en quelques endroits. Mais on a laissé subsisté tout le fonds ; et l'air de naïveté qui s'y trouve le prouve suffisamment. (11)

N'est-ce pas là un « Avertissement » en bonne et due forme, typique des écrits du XVIIIème siècle qui utilisent les avant-propos pour déjouer la censure ? Il rappelle par exemple les « Quelques Réflexions sur Les Lettres persanes » de Montesquieu qui prétend, « [...] On n'y saurait mêler de raisonnements, parce qu'aucun des personnages n'y ayant été assemblé pour raisonner, cela choquerait le dessein et la nature de l'ouvrage » (43-44). Marteilhe affirme au début de ses Mémoires, « Pour moi, je me contente d'écrire les faits naïvement et avec vérité laissant à chacun de ceux qui liront ces Mémoires à porter leur jugement tel qu'il leur plaira » (86). Trois exemples qui, sous couvert de la naïveté et de l'absence de raisonnements, posent les prémisses de ce qui va devenir un contrôle complet du lecteur et du récit. Rien n'est laissé au hasard, tout est minutieusement choisi.

B. Outils de divertissement

1. Choix de la forme narrative

La forme retenue par Marteilhe sera celle des Mémoires. Plus qu'un simple hasard, il s'agit ici d'un choix stratégique. Nora chiffre en effet à plus de 200 000 les romans rédigés en forme de Mémoires pour la période 1700-1750 (1: 375). Le public est donc féru de cette forme d'écrits. Le Dictionnaire de l'Académie française explique, « Mémoires, au pluriel, se dit Des relations de faits ou d'évènemens particuliers, écrites pour servir à l'Histoire. » Le didactisme de cette forme narrative est souvent présent dans les titres mêmes.[115] Mais ces titres sérieux ne doivent cependant pas faire oublier que les Mémoires regorgent également d'anecdotes et de détails croustillants d'où la popularité

[115] Les titres utilisent fréquemment des formules telles que : "Mémoires pour servir de preuves à ..." ou encore "Mémoires pour servir à l'histoire de..." Voltaire a, par exemple, intitulé ses Mémoires, Mémoires pour servir à l'histoire de la vie de Voltaire.

du genre auprès du lectorat. Marteilhe annonce d'ailleurs dès son titre « diverses particularités curieuses relatives à l'histoire de ce temps-là. »

Comme le note très justement Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, les Mémoires « entretiennent un dialogue incessant avec le roman et l'histoire » (25). Nora en vient à parler de « genre éclaté, multiforme et omniprésent [qui] paraît écartelé entre le regard de l'historien, qui demande aux Mémoires présumés suspects ce qu'ils recèlent de vérités vraies, et celui du littéraire, plus attentif à l'évolution esthétique qu'aux conditions historiques de la production » (356). Marteilhe fait bon usage de cette filiation en offrant au lecteur non seulement son histoire de Protestant mais également un récit vivant et divertissant, digne des meilleurs romans. Les critiques sont unanimes : « intérêt palpitant » pour Bonnefoy (49) et Tournier (1: 25), « détails pittoresques » pour Mours (181). Claire-Lise Lombard a aussi vu juste quand elle recommande les Mémoires aux paroissiens de l'Eglise réformée d'Auteuil :

> Nul doute, la lecture de ces Mémoires d'un protestant condamné aux Galères de France vous fera passer un bon, un très bon moment [...]. De prison en évasion, d'abordage en naufrage [...] le conteur Marteilhe vous entraînera quelque part à mi-chemin entre Gil Blas de Sentillane et les Trois Mousquetaires, entre roman picaresque et roman de cape et d'épée. Il vous sera également possible de lire Marteilhe sous l'angle du documentaire historique. Du fonctionnement de cette étrange société humaine connue sous le nom Galères, tout est consigné en détails : soin dans la description, authenticité des informations sur la vie à bord, été comme hiver, en mer comme à quai.

Pour Michelet, « nul roman comparable par l'intérêt des aventures et le pathétique des situations à ces histoires trop vraies » (9: 425). Au divertissement vient donc s'ajouter ce que Nora nomme « un incontestable cachet de vérité » qui permet d'accentuer l'aspect vivant des descriptions. « Ils ont vu et avec eux vous vaincrez à Rocroi, vous pénétrerez dans la chambre du roi, vous prendrez la Bastille » (359).

2. Choix des informations

« Outre le récit des souffrances de l'auteur », les Mémoires annoncent des « particularités curieuses ». Marteilhe trie en effet chaque information soigneusement et seules celles curieuses, surprenantes, particulières, singulières méritent de se trouver dans les Mémoires.[116] Voltaire en fait de même dans ses Mémoires lorsqu'il annonce par exemple, « Voici une petite aventure aussi singulière qu'on en ait vu depuis qu'il y a eu des rois et des poètes sur la terre » (103) ou encore, « Je continue, et ce sont toujours des choses singulières » (107). Lorsque Marteilhe se livre à quelques digressions, il ne manque jamais d'en justifier l'utilité auprès du lecteur, « j'ai cru que je devais cette digression au lecteur pour lui donner une idée de [...] » (201), ou encore « on verra par la suite qu'il n'était pas inutile que je m'étendisse un peu [...] » (210). Marteilhe se restreint à ne conter qu'une des nombreuses inventions du Père Laviné, ce vieux galérien qu'il nomme « mon rusé magicien Laviné » (341) et ce, seulement afin de « donner un exemple de l'industrie des galériens pour attraper l'argent des bonnes gens » car ses Mémoires « ne sont pas destinés à de pareilles fadaises » (343).

Dans la Préface de son De l'esprit des lois, Montesquieu remarque en effet, « Ces détails même, je ne les ai pas tous donnés ; car qui pourrait dire tout sans un mortel ennui? » (116). En effet, il s'agit « de faire un bon & non un gros Livre »[117] et il n'est donc pas question de tout dire mais juste d'en dire suffisamment pour éclairer et convaincre le lecteur. Dans son Traité sur la tolérance, Voltaire espère ainsi, « Peut-être un tableau raccourci et fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques personnes

[116] Marteilhe explique par exemple, « il me fit son histoire que je ne savais qu'imparfaitement, et que je donnerai bientôt au lecteur. Elle est assez curieuse pour mériter de trouver sa place dans ces Mémoires » (169) ; « nous n'eûmes aucun événement extraordinaire et digne de curiosité » (172) ; « je vais régaler mon lecteur d'un petit incident assez surprenant par sa singularité » (230) ; « deux ou trois mois se passèrent depuis notre arrivée à Marseille sans qu'il nous arrivât rien de particulier » (253-54).
[117] La Beaumelle, L'Asiatique tolérant 33.

peu instruites et touchera des cœurs bien faits » (25). Le 5 janvier 1763, dans une lettre à Moultou, Voltaire explique en effet, « Il faut être court et un peu salé sans quoi les ministres et Mme de Pompadour, les commis et les femmes de chambre font des papillottes du livre. » Quelques années auparavant, dans La Mort du jésuite Berthier, Frère Berthier apparaîssait à Frère Garassise et lui conseillait, « [...] et surtout, quand vous travaillerez au *Journal de Trevoux*, ne m'imitez pas ; ne soyez ni calomniateur, ni mauvais raisonneur, ni surtout ennuyeux, comme j'ai eu le malheur de l'être, ce qui est de tous les péchés le plus impardonnable » (12).

Marteilhe préserve le lecteur avec le même soin. « Je n'ennuyerai pas mon lecteur [...] » (44) dit-il, ou encore, « Il faut, pour désennuyer mon lecteur que je raconte ici [...] » (238). Et il raconte mais « avec briéveté », en se bornant « à faire le détail le mieux circonstancié » (44), n'hésitant pas à utiliser des « etc. » et parfois à laisser de côté des laps de temps importants, comme par exemple « je ne dirai rien ici des années [...] » (172), justifiant ces décisions avec des expressions telles que « aucune mauvaise rencontre » (49) ou encore « il ne nous arriva rien de remarquable » (233). Il conclut en bref, « J'ai abrégé autant qu'il m'a été possible cette narration, pour ne pas ennuyer mon lecteur » (348).

3. Multiplication des intrigues

Au sein du récit, les informations revêtent différentes formes puisque Marteilhe alternent narrations et descriptions. Selon Trivisani-Moreau :

> Les *Mémoires* de J. Marteilhe se présentent de façon originale en deux temps d'inégale longueur. Un peu plus de deux cent cinquante pages sont en effet d'abord consacrées à la narration du parcours de J. Marteilhe de Bergerac à la Hollande en passant par les galères, tandis que viennent ensuite environ soixante-dix pages descriptives portant sur la nature de la galère et la vie que l'on y mène. ("Un Protestant" 84)

Si Marteilhe finit certes ses Mémoires par le chapitre intitulé "Description d'une galère armée, et sa construction," description qu'il annonce dès le premier paragraphe de ce dernier chapitre,[118] il ne s'en tient pas au seul stade du descriptif comme l'affirme Trivisani-Moreau. Une telle concentration descriptive sur soixante-cinq pages risquerait fort en effet d'ennuyer de nombreux lecteurs.

Marteilhe en est conscient et insère de ce fait plusieurs narrations au sein de sa "Description d'une galère armée, et sa construction." Ces narrations vont d'anecdotes d'un paragraphe à des histoires de plusieurs pages. Ainsi, lorsque Marteilhe fait la description du commandement des manoeuvres, il nous relate par exemple en un paragraphe l'anecdote de l'alouette du capitaine, « cet animal [qui] avait si bien appris à ramager les différents tons du sifflet des comites, qu'il [leur] faisait souvent faire diverses manœuvres, qui n'étaient point commandées » (317). Un peu plus tard vient l'histoire du turc Galafas, qui avait fait un usage peu catholique des huiles saintes. Après cette histoire de près de quatre pages (344-348), Marteilhe conclut d'ailleurs, « J'ai abrégé autant qu'il m'a été possible cette narration pour ne pas ennuyer mon lecteur » (348).

En sus de cette alternance de descriptions / narrations, Marteilhe multiplie également les genres, parfois au sein d'une même histoire. Avec son "Histoire du galérien Goujon" qui occupe vingt-deux pages du récit (173-195), Marteilhe passe ainsi d'une histoire d'amour, aux allures de conte de fées, à une « tragi-comédie. » Dans la description faite par Marteilhe, le Catholique Goujon prend en effet des allures de prince charmant : « fils d'un bon gentilhomme de la province du Limousin » (169), « jeune gentilhomme d'environ vingt-trois à vingt-quatre ans, joli garçon » de « parents

[118] « Comme il y a plusieurs personnes dans ce pays qui ignorent ce que c'est que galères, je crois devoir satisfaire leur curiosité en en faisant la description à la fin de ces Mémoires » (306).

nobles et riches » (173), « bien élevé ; toujours propre et magnifique, étant jeune et bien fait joignant cette qualité à beaucoup d'esprit » s'attirant « l'amitié et la considération de tout le monde » (174). Marteilhe parle même des « plus beaux cheveux que j'aie vus de ma vie » (181). Or, Goujon tombe amoureux d'une « jeune demoiselle qui méritait tout son attachement. Elle était belle, spirituelle et fort riche » et « Ces jeunes amants s'aimaient passionnément » (174). Le père de la jeune fille fait alors office de méchante sorcière lorsqu'il refuse le mariage et menace sa fille de couvent. Les deux amants décident pourtant de braver cette interdiction et de s'enfuir pour pouvoir se marier. Ils sont malheureusement stoppés dans leur élan par la sentinelle. Goujon sauve l'honneur de son amante en la renvoyant discrètement chez elle mais finit pour sa part aux galères. Il réussit cependant à s'en évader quelques années plus tard et Marteilhe nous relate alors en détail le plan de ce qu'il nomme « cette tragi-comédie » (189). Goujon et cinq de ses amis jouent en effet très bien la comédie,[119] réussissant ainsi à mener à terme leur plan d'évasion. La fin se révèle cependant tragique pour le turc que l'argoussin enchaînait toujours à Goujon lors des sorties en ville. Marteilhe relate ainsi comment, après l'évasion de Goujon, « La peur avait tellement dérangé la cervelle de ce pauvre Turc, qu'il en devint fou à lier et l'est resté toute sa vie » (194-95).

Quelque soit le genre choisi, Marteilhe se révèle être un parfait conteur, se prenant parfois lui-même au jeu. Ainsi lorsqu'il nous parle des mouvements des galères, il se laisse tellement entraîné dans son élan narratif que le lecteur ne lit plus les Mémoires d'un Protestant persécuté mais plutôt ceux d'un capitaine de vaisseau. Preuve en est la

[119] Marteilhe explique ainsi comment, « Le jour marqué pour l'enlèvement de Goujon étant arrivé, le sergent et les quatre grenadiers ne manquèrent pas de se trouver à Dunkerque, après avoir appris chacun leur rôle par cœur » (189). Quant à Goujon, il fit « semblant d'être transporté de joie » (191) puis deux des grenadiers, « ces deux grivois, qui savaient bien leur rôle, se jetèrent en entrant au col de Goujon [...] » (191).

similarité de ce passage avec les Mémoires du comte de Forbin, « le plus flamboyant de tous ces grands marins de Louis XIV » (Leys 85). Dans cet extrait sur les « Premières campagnes dans la manche en compagnie de Jean Bart – Capture et Evasion (1689) », Forbin explique comment, « Ayant conduit à Brest les bâtiments que nous devions escorter, nous en partîmes pour nous rendre au Havre-de-Grâce, où nous apprîmes que nous étions en guerre avec les Anglais » (90). Dans ses Mémoires, Marteilhe mentionne à son tour ce « fameux Jean Bart, amiral du Nord » (137) avant de se concentrer sur son frère, Pieter Bart, qu'il est amené à côtoyer à Dunkerque. A l'heure de l'action, Marteilhe passe du « je » du galérien au « nous » du capitaine de vaisseau.

> En l'année 1704, nous fûmes dans le port d'Ostende pour y observer une escadre hollandaise. [...] Tous nos officiers, matelots et soldats ne se sentaient pas de joie dans la ferme espérance de s'enrichir de ce gros butin [...] Nous avancions toujours en faisant un feu horrible de notre artillerie, qu'ils souffrirent constamment. Enfin, nous nous trouvâmes si près de leur navire d'arrière-garde que nous commencions déjà à nous préparer pour l'abordage, la hache d'armes et le sabre à la main, lorsque tout à coup leur amiral fit un signal. (126-130)

Or les galériens ne peuvent, en aucun cas, aller à l'abordage car, comme l'expliquera Marteilhe un peu plus tard, « le banc, je n'en pouvais sortir, j'y étais enchaîné » (157) et « le coup de canon m'avait jeté aussi loin que ma chaîne pouvait s'étendre » (158). Quoi qu'il en soit, le divertissement du lecteur atteint son apogée par cette transformation du narrateur de galérien en capitaine. Une fois diverti, le lecteur est plus facile à convaincre.

C. Outils de persuasion

1. Naïveté feinte du narrateur

Les Philosophes usent fréquemment du regard étranger en terre inconnue pour émettre des jugements sous couvert d'une naïveté feinte. Tel est le cas avec Usbek dans les Lettres persanes ou encore avec l'Ingénu de Voltaire, qui commente, « On m'a

toujours appelé l'Ingénu, [...] et on m'a confirmé ce nom en Angleterre parce que je dis toujours naïvement ce que je pense » (249). On retrouve cet outil dans Les Mémoires, Marteilhe étant amené à découvrir de nombreux us et coutumes durant son périple de Bergerac en Hollande. Cependant, pour accroître l'effet naïf, Marteilhe y ajoute de fréquentes références à son jeune âge. Il commence par fournir lui-même quelques données relatives à sa naissance. « Je suis né à Bergerac, petite ville de la province de Périgord, l'année mil six cent quatre-vingt-quatre » nous dit-il avant d'indiquer la date de reprise des persécutions dans cette région : « mil sept cent », date à laquelle il a donc seulement seize ans. Il explique ensuite « la persécution m'arracha du sein de ma famille, me força de fuir hors de ma patrie, et de m'exposer, malgré la faiblesse de mon âge, aux périls d'une route de deux cent lieues » (44) et comment « Ce n'est pas un âge à avoir beaucoup d'expérience pou se tirer d'affaire, surtout d'un si mauvais pas » (48). D'autres que Marteilhe contribuent également à cette image juvénile. Le substantif « enfant » est en effet fréquemment employé par les personnes que Marteilhe et Legras sont amenés à rencontrer. « Consolez-vous [...] mes enfants » (58) leur dit le major de Mariembourg. « Prenez courage mes enfants, j'espère que vous sortirez d'affaire » (102) leur dit à son tour le conseiller de Tournai.

Certaines remarques faites par Marteilhe lorsqu'il rencontre des personnes de qualité renchérissent à leur tour sur cette composante naïve. Lors du passage de la chaîne à Paris, il mentionne ainsi l'afflux du peuple et notamment « une grande quantité de gens de la Religion Réformée » avant de remarquer « parmi lesquelles il y en avait beaucoup de distinction » (245). Introduit devant la reine Anne d'Angleterre, il précise, « Messieurs [...] nous présentèrent à la reine, qui nous admit à l'honneur de lui baiser la

main » (298-99). Rencontrant ensuite l'ambassadeur français à Londres, il explique, « Son Excellence nous reçut fort gracieusement, nous touchant à tous dans la main » (299). Marteilhe en semble tout étonné et émerveillé à la fois. « Et de plus il était roi » disait Voltaire de Frédéric II, avant d'ajouter « ce qui fait toujours une grande séduction, attendu la faiblesse humaine » (Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire 51). Suivant la même logique, le lecteur baisse sa garde face à ce jeune garçon innocent et attachant.

2. Appropriation du lecteur

« Vous voyez, lecteur, combien je suis obligeant ; il ne tiendrait qu'à moi de donner un coup de fouet aux chevaux qui traînent le carrosse drapé de noir, d'assembler , à la porte du gîte prochain [...] » (97). Voici la manière dont Diderot expose son pouvoir en tant que narrateur dans Jacques le Fataliste. Marteilhe a également une présence très forte au sein du récit, multipliant les expressions telles que « dis-je » (46), « comme j'ai dit » (55), « Je reprends le fil de mon histoire » (47). Son contrôle et sa manipulation du lecteur sont toutefois plus discrets et plus subtils que chez Diderot. Il n'hésite pas par exemple à avouer ne pas ou ne plus savoir certains détails.[120] Il y a cependant un passage dans le récit où transparaît un contrôle excessif du narrateur. En effet, dans son « Histoire de la détention des sieurs Dupuy, Mouret et La Venue, et des demoiselles Madras et Conceil, » cinq Protestants qu'il retrouve en prison, Marteilhe relate :

> le geôlier venait souvent auprès de nous fumer sa pipe ; et dans la conversation, le sieur Dupuy lui fit un jour le récit de leur prise par la perfidie de Batiste. [...]. Il lui dit encore que Batiste, avant de les faire arrêter, était venu prendre son bon ami, notre guide, dans le cabaret, et lui avait fait passer la rivière [...]. (96)

[120] « Si ce fut au roi de Suède, ou à des particuliers, c'est ce que je ne sais pas » (147) ou encore « le nom de ce brave homme m'est échappé » (156).

Or, Marteilhe n'avait pas eu recours à un guide[121] et son inclusion faite au sein du groupe de ces cinq Protestants par l'intermédiaire de l'adjectif posséssif « notre » est donc erronée.

L'usage de l'adjectif possessif se retrouve dans les nombreuses adresses que Marteilhe fait au lecteur : « mon lecteur » ou encore « mes lecteurs ». On trouve chez Voltaire des tournures telles que « mon cher lecteur » ou encore « mes amis ».[122] Ce recours à l'adjectif possessif dénote la considération du narrateur pour son lectorat mais permet surtout au narrateur de s'approprier le lecteur qu'il place d'emblée dans son cercle d'amis. La relation prend une tournure encore plus intime lorsque Marteilhe s'adresse directement au(x) lecteur(s) par le biais du pronom personnel « vous », utilisé dans des tournures telles que, « Voyez, je vous prie [...]. Considérez aussi [...] » (259) ou encore « Que vous dirai-je ? » (273).

Le narrateur ménage ce nouvel ami, s'assurant toujours de sa bonne compréhension des informations données, « On comprendra peut-être que [...]. Je dis que non car [....] » (307) , « Je m'assure qu'on entend bien que cette moitié [...] » (316). Tout est donc mis en place afin que l'intérêt du lecteur ne décroisse jamais. Dans les descriptions détaillées sur les galères, Marteilhe va jusqu'à faire les additions pour son lecteur.[123] Quant au lectorat des Provinces-Unies, lieu de son exil et de la publication des

---

[121] Il explique en effet au début de ses Mémoires, « Notre plan, en partant du pays, était, qu'étant à Paris, nous verrions quelques personnes de notre connaissance, qui nous indiqueraient le passage le plus facile et le moins périlleux aux frontières. En effet, un bon ami et bon protestant nous donna une petite route par écrit » (49).

[122] « Mon cher lecteur » apparaît par exemple dans l'article "Superstition" de son Dictionnaire philosophique. « Mes amis » apparaît par exemple dans l'article "Tolérance" de son Dictionnaire philosophique.

[123] *Officiers majors de la Grande Réale*
1 Capitaine en chef.
1 Capitaine en second.
1 Lieutenant.

Mémoires, Marteilhe compare ce dont il parle avec des choses connues des Hollandais et des Français réfugiés. Par exemple, « Chaque galérien reçoit tous les ans deux chemises de toile, un peu moins grosse que celle dont on se sert dans ce pays pour nettoyer les maisons et qu'on nomme *« dweyldoeck »* (334). Marteilhe définit tout terme technique ou potentiellement inconnu du lecteur et ce, tout au long des Mémoires. Il nous dit ainsi par exemple d'un tillac qu'il est « ce qu'on appelle (en termes de marine) en *caillebotis*, qui est un grillage de bandes de fer qui sert de pont » (153). L'usage de courtes parenthèses, qui se retrouvent au sein des dialogues mêmes, permet une définition rapide sans interrompre le cours de la narration. Tel est le cas par exemple avec l'ordre donné à Marteilhe par le comite de quitter son banc :

> je ne prétends pas que tu rames, ni qui que ce soit de ma chiourme en pareil cas (la chiourme est le corps des galériens) car, continua-t-il, si on ne délivre pas ceux qui auront été blessés dans un combat comme c'est la loi, je ne souffrirai pas du moins qu'ils rament [...]. Déchaîne ce chien de giffe (giffe veut dire en provençal un homme incapable d'aucun travail) et mets le au *paillot*. (169)[124]

Au lecteur qui serait tenté de questionner ou d'émettre quelques doutes, Marteilhe ne répond pas « Qu'est-ce que cela vous fait ? » comme Diderot,[125] il semble au contraire les anticiper, comme l'illustrent les exemples suivants, « On me demandera quelle vue pouvait donc avoir la France d'entretenir sous le règne de Louis XIV quarante galères

---

1 Sous-lieutenant.
1 Enseigne.
4 Gardes de l'étendard. Lorsque l'amiral y est, tous les gardes de l'étendard y sont, à cause que le grand étendard y est au vent.
1 Le major général.
1 Commissaire général.
1 ou 2 Officiers volontaires
12
Les additions se poursuivent ensuite pour le reste de la chiourme (331).

[124] Ce paillot qui prend l'italique est bien entendu défini par Marteilhe dès la phrase suivante: « Le paillot est la chambre aux vivres dans le fond de cale » (169).

[125] Dans Jacques le Fataliste on trouve par exemple le passage suivant, « L'aube du jour parut. Les voilà remontés sur leurs bêtes et poursuivant leur chemin – Et où allaient-ils ? – Voilà la seconde fois que je vous réponds : Qu'est-ce que cela vous fait ? » (37).

avec des dépenses si immenses ? Je n'y en vois que celles-ci [...] » (361) ; « Il me semble entendre le lecteur demander comment [...] » (232) ou encore « L'on me dira peut-être ici : Comment [...] A cela je réponds [...] » (237-8). Marteilhe ne manque jamais de tenir les promesses qu'il a faites au lecteur. « Mais avant que d'y venir, j'ai promis l'histoire de Goujon, je m'en acquitte » (172) dit-il avant de poursuivre effectivement avec son « Histoire du galérien Goujon ».

Les Mémoires ont également recours aux « on ». Le pluriel s'explique par l'usage de différents « on » au sein du récit. Selon Bonnard, « "On" remplace n'importe quelle personne quand le locuteur, par délicatesse ou par dignité veut éviter la désignation directe » (177). Il n'est pas tant question ni de dignité ou de délicatesse chez Marteilhe, mais le « on » désigne bien « n'importe quelle personne. » Dans le cas des persécutions, le narrateur met d'ailleurs l'emphase sur cette généralité. Le « on » des persécutions ne fait en effet qu'augmenter ces dernières en les rendant indéfinies, c'est-à-dire commise par un nombre infini de personnes. Ainsi Marteilhe explique par exemple, « On mit chez mon père à discrétion vingt-deux de ces exécrables dragons » et « On se saisit de deux de mes frères » (47). Un peu plus tard, la prudence est requise pour l'entrée dans la ville de Mezières, « parce qu'on y était extrêmement exact à arrêter à la porte tous ceux qu'on soupçonnait d'être étrangers ; qu'on les menait au gouverneur, et de là en prison, s'ils se trouvaient sans passeport » (50).

Dans son étude sur Voltaire et son Traité sur la tolérance, Bokobza-Kahan souligne :

> La neutralité affichée du locuteur s'opère aussi par le choix de formulations énonciatives impersonnelles comme « on », « chacun », « le cri public », « toutes les voix », « tout le monde ». Ce procédé a pour effet de diluer le « je » dans la

> masse, ce qui permet au locuteur de mettre en valeur son impartialité tout en instaurant un climat de convivialité » (109).

Dans les Mémoires, on retrouve fréquemment les formulations « tout le monde » et « chacun »[126] ainsi que ce second « on ». Dans le cas de Marteilhe, il s'agit bien, en plus de la dissolution du « je », de celle du « jeu », à savoir de sa manipulation subtile du lecteur. Dans les tournures employant « on » suivi du verbe « juger », très récurrentes au sein des Mémoires, il s'agit bien du « je » de Marteilhe dilué dans la masse mais surtout du lecteur impliqué à son insu. Ces jugements imposés au lecteur sont déclinés à tous les temps : passé, présent et futur. Ainsi par exemple, lorsque Marteilhe relate la proposition qu'on lui a faite de devenir député à Londres, il conclut, « On juge bien que je ne pouvais qu'acquiescer » (298). Dans les discordes qui opposent les missionnaires au patron Jovas, le jugement est immédiat et sans appel : « Qu'on juge de la malice des missionnaires par la bonté de ce rustique mais, en même temps, raisonnable patron » (276). Marteilhe va quelquefois jusqu'à nous prévenir du jugement à venir, « on va bientôt juger [...], » nous dit-il, avant d'ajouter un peu plus loin, « L'on peut juger à présent [...] » (239). Ces jugements forcés ne se limitent cependant pas aux tournures « on » + « juger », comme l'illustre l'exemple suivant :

> Il n'est pas étonnant de voir les comites des galères si cruels et si impitoyables contre la chiourme. C'est leur métier, à quoi ils sont élevés de jeunesse, et ils ne sauraient, comme je l'ai dit, faire naviguer leur galère autrement. Mais de voir les capitaines et officiers, gens de famille et bien élevés s'acharner à cette cruauté et commander continuellement aux comites de frapper sans miséricorde, c'est ce qui me passe et paraîtra inouï à mes lecteurs. (317)

Les critiques, que Marteilhe se refusent de faire directement aux protagonistes qu'il est amené à côtoyer, sont toujours divulgués au lecteur. Après avoir écouté l'histoire d'un

[126] Par exemple, « tout le monde croyait fermement que [...] » (84), « tout le monde est naturellement porté à [...] » (98) et « Chacun sait [...] » (215, 284), « pour les raisons qu'un chacun sait » (254).

Père Jésuite sur une hostie volée par un galérien et offerte au Diable, Marteilhe précise ainsi, « J'aurais pu embarrasser celui qui venait de me faire ce récit en lui demandant [...]. Mais j'aimais mieux me taire » (242). Seul le jésuite n'entendra pas la partie entre crochet. Diderot en fait de même dans Les Deux Amis de Bourbonne par exemple, lorsqu'il commente au lecteur les propos de la charbonnière, « Je m'en rapporte à ce que m'en a dit la charbonnière ; mais il est inouï que deux hommes à pied aient pu tenir contre une vingtaine d'hommes à cheval : apparemment que ceux-ci étaient épars [...], et qu'ils voulaient se saisir de leur proie en vie. Quoi qu'il en soit, l'action fut très chaude [...] » (38).

Marteilhe assimile également son jugement à une catégorie spécifique de la population. Lorsqu'il relate les bruits qui courent concernant l'empoissonnement de balles par les Anglais, il conclut ainsi, « Mais je crois, avec tous les gens raisonnables, que c'était une pure calomnie » (166). Aux gens raisonnables viennent s'ajouter « les honnêtes gens ». Dans sa description de l'exercice, spectacle mettant en scène les galériens pour le bon plaisir du capitaine et de ses invités, Marteilhe mentionne, « encore diverses postures indécentes et ridicules et qui, au lieu de divertir les spectateurs, font concevoir aux honnêtes gens de l'horreur pour cet exercice » (358). Quiconque prendrait plaisir à un tel spectacle ne serait donc pas honnête homme. Dans l'article "Intolérance" de L'Encyclopédie, reprenant les enseignements du Christ tels que « Il a dit je suis doux et humble de cœur » l'auteur s'adresse au lecteur à qui il demande, « êtes-vous doux et humble de cœur ? » Et malheur à qui ne l'est pas car l'auteur poursuit avec des tournures telles que, « Intolérans, est-ce ainsi que vous en usez [...], » « Intolérans, est-ce là ce que vous faites ? » Dans son Avis au public, Voltaire s'enquiert auprès du lectorat, « Jugez

donc enfin, lecteurs sages, lequel vaut le mieux » avant de nous donner une option entre bien et mal, à savoir « être justes et bienfaisants » ou se laisser aller à « un enthousiasme destructeur et aux plus détestables atrocités. »[127]

Cette dichotomie est fréquente aussi bien dans les Mémoires que dans les écrits philosophiques sans qu'il soit nécessairement fait référence directe ou indirecte au lecteur mais par le simple choix d'un vocabulaire antithétique savamment manié, comme l'illustrent les deux exemples de persécutions suivants, tirés de Voltaire et de Marteilhe. Dans son Traité sur la tolérance, le Philosophe décrit ainsi comment :

> Peu de temps avant la mort de François Ier, quelques membres du parlement de Provence, animés par des ecclésiastiques contre les habitants de Mérindol et de Cabrières, demandèrent au roi des troupes pour appuyer l'exécution de dix-neuf personnes de ce pays condamnées par eux ; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe ni à la vieillesse, ni à l'enfance ; ils réduisirent trente bourgs en cendres. Ces peuples, jusqu'alors inconnus, avaient tort, sans doute, d'être nés vaudois ; c'était leur seule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cents ans dans des déserts et sur des montagnes qu'ils avaient rendus fertiles par un travail incroyable. Leur vie pastorale et tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les villes voisines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre, ils ignoraient les procès et la guerre ; ils ne se défendirent pas : on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte. (28)

Lorsque Marteilhe relate, au début de son récit, ce qui donna lieu à sa fuite, il détaille ainsi l'arrivée du duc de La Force et de ses troupes :

> Il vint donc à Bergerac, où il établit son domicile, accompagné de ces quatre mêmes jésuites, et d'un régiment de dragons, dont la mission cruelle chez les bourgeois, où ils furent mis à discrétion, fit bien plus de nouveaux convertis que les exhortations des jésuites. Car en effet, il n'y eut cruautés inouïes que ces missionnaires bottés n'exerçassent pour contraindre ces pauvres bourgeois d'aller à la messe, et faire leur abjuration, avec des serments horribles de ne jamais plus abandonner l'exercice de la religion romaine. Le duc avait un formulaire de ce

[127] « Jugez donc enfin, lecteurs sages, lequel vaut le mieux, d'adorer Dieu avec simplicité, de remplir tous les devoirs de la société sans agiter des questions aussi funestes qu'incompréhensibles, et d'être justes et bienfaisants sans être d'aucune faction, que de vous livrer à des opinions fantastiques, qui conduisent les âmes faibles à un enthousiasme destructeur et aux plus détestables atrocités » (222-23).

> serment, rempli d'imprécations contre la Religion Réformée, qu'il faisait signer et jurer, de gré ou de force, à ces pauvres bourgeois martyrisés. (47)

L'effet des persécutions est renforcé chez Marteilhe par le crescendo de la victimisation, obtenu par l'ajout d'adjectifs qualificatifs. On passe en effet de « les bourgeois » à « ces pauvres bourgeois » pour finir par « ces pauvres bourgeois martyrisés. » L'émotion augmente également avec le passage du général « les bourgeois » au particularisé, « ces bourgeois » qu'on désigne par le biais du démonstratif au lecteur qui semble alors assisté à leur persécution. Un peu plus tard, Marteilhe a recours à la stratégie inverse, passant cette fois du particularisé au général. A l'arrivée des dragons dans le foyer familial, la description de la mère de Marteilhe passe en effet de « ma pauvre mère » à « ma désolée mère » pour finir par « cette pauvre femme » (47). Ce passage de mère à femme fait sortir Mme Marteilhe du cercle familial pour représenter toutes les femmes persécutées et accroître ainsi l'émotion chez le lecteur. En faisant appel aux sens et aux émotions, Marteilhe fait vivre chaque moment au lecteur.

3. Jeu avec les sens et les émotions

Par ses descriptions vivantes, les Mémoires entraînent le lecteur dans une suite d'événements pendant lesquels il est amené à voir, entendre, sentir, toucher et goûter avec le protagoniste. Tout en faisant ces différentes expériences sensorielles, le lecteur passe par une gamme d'émotions variées. Soulignant la « suite infernale d'horribles assassinats, depuis la boucherie des templiers jusqu'à la mort du chevalier de La Barre ! » Voltaire commente, « On croit lire l'histoire des sauvages » avant de constater, « on frémit un moment, et on va à l'Opéra » (Commentaire historique 153). Le jeu avec les sens et les émotions est donc primordial si l'on veut provoquer une réaction durable chez le lecteur. Lorsque l'horreur devient trop grande, Marteilhe entrecoupe souvent son récit

d'un fait divertissant. Au début des Mémoires, par exemple, il relate les persécutions subies par les Protestants de La Force et de Tonneins et s'apprête à détailler celles de Bergerac mais, « Avant d'en venir au détail de ce que les Réformés de cette province eurent à souffrir » le narrateur décide « le lecteur ne sera pas fâché que je le régale d'un fait assez divertissant, arrivé au château de La Force » (46). Marteilhe raconte alors la harangue ironique qu'un avocat de Bergerac nommé Grenier fit au duc de la Force.[128]

Un peu plus tard, relatant la « sanglante tragédie » (151) à laquelle les Anglais soumirent les Français le 5 septembre 1708, Marteilhe commence effectivement par offrir au lecteur une description des plus sanglantes puisqu'il compose sa description sur le champ lexical du « carnage » dans son sens étymologique de chair (du latin carno, carnis) :

> Ce fut alors qu'il nous régala de son artillerie, [qui] faisait un carnage épouvantable [...] et la terreur était si grande, tant parmi les officiers que l'équipage, que tous tendaient la gorge, pour ainsi dire, à l'ennemi, qui voyant notre terreur, fit pour surcroît une sortie de 40 ou 50 hommes de son bord, qui descendirent sur la galère le sabre à la main, et hachaient en pièces tout ce qui se trouvait devant eux de l'équipage [...]. Après donc qu'ils eurent haché comme des bouchers, ils rentrèrent dans leur frégate, continuant de nous canarder avec leur mousqueterie et grenades.

Les autres galères viennent alors à la rescousse :

> On commanda d'abord vingt-cinq grenadiers par galère, pour aller à l'abordage de la frégate [...]. Les officiers s'étaient retranchés [...], et tiraient à mitrailles des fauconneaux sur ces grenadiers [...] la plupart de l'équipage de la frégate se tenait entre les deux ponts, dessous ce grillage, et au travers des trous de la grille donnaient avec des piques dans les fesses de ces grenadiers, [...]. Il fallut enfin rompre ce grillage avec des pieds de porc et autres instruments, pour faire une

[128] « Le duc, assis sur son siège de cérémonie, ayant à ses côtés ses quatre Jésuites, admit à son audience Grenier qui commença sa harangue en ces termes : « Monseigneur, votre grand-père était un grand guerrier ; votre père un grand dévot, et vous, Monseigneur, vous êtes un grand chasseur. » Le duc l'interrompit pour lui demander comment il savait qu'il était un grand chasseur, puisqu'en effet ce n'était pas là sa passion dominante. « J'en juge, répartit Grenier, par vos quatre limiers qui ne vous quittent pas », en lui montrant les quatre jésuites » (46-47).

> ouverture au tillac, afin d'en dénicher l'équipage de la frégate et se rendre maître de l'entrepont. (151-53)

Chaque expression est consciencieusement choisie pour mettre l'emphase sur le carnage : « hachaient en pièces » ; « hachés comme des bouchers » ; « canarder » qui fait bien sûr d'abord penser au canard ; « fauconneau » qui est ici un petit canon léger mais qui apparaît tout d'abord au lecteur non averti dans son sens premier, à savoir jeune faucon ; « des piques dans les fesses » qui font penser à embrocher. Le carnage atteint cependant son apogée avec les « pieds de porc » lorsque le lecteur prend conscience qu'il s'agit ici littéralement de pieds de porc (la nourriture), et non pas d'un outil au nom dérivé d'un animal tel le « pied de biche ». La description passe alors de sanglante et horrifique à hilarante et la tension accumulée se relâche d'un coup.

Les événements passent fréquemment d'un extrême à l'autre, amplifiant de ce fait les différentes émotions déclenchées chez le lecteur. Au sein des Mémoires, on note ainsi par exemple une alternance entre les bons et les mauvais traitements encourus par Marteilhe et son compagnon Legras. Cette alternance se fait sur un tel rythme de crescendo et de decrescendo que chaque émotion n'en devient que plus grande. Les mauvais traitements paraissent en effet plus atroces lorsqu'ils sont narrés après de bons traitements. Après leur arrestation, Marteilhe relate comment, une fois leur pistole finie, on les avait mis, Legras et lui, « à une livre et demie de pain par jour, qui est le pain du roi. » Il ajoute cependant, « le gouverneur et le major nous envoyaient tous les jours, tour à tour, suffisamment à boire et à manger. Le curé qui espérait de nous faire prosélytes, et les religieuses d'un couvent qui était dans la ville, nous envoyaient aussi très souvent à manger » concluant alors de cette profusion de nourriture, « si bien qu'à notre tour nous nourrissions le geôlier et sa famille » (62). Deux pages plus tard, il ne reste plus rien de

ce bien-être. En transit entre Mariembourg et Tournai, Marteilhe commente en effet, « Tous les soirs, on nous mettait dans les plus affreux cachots qu'on pouvait trouver, au pain et à l'eau, sans lit ni paille pour nous reposer et quand nous aurions mérité la roue, on ne nous aurait pas plus cruellement traités » (64). Une fois arrivés à Tournai, il explique :

> nous devînmes si maigres et si exténués que nous ne pouvions plus nous soutenir ; et bien nous en prenait d'être couchés sur un peu de paille pourrie et remplie de vermine auprès de la porte de notre cachot, par le guichet de laquelle on nous jetait notre pain, comme à des chiens ; car si nous eussions été éloignés de la porte, nous n'aurions pas eu la force de l'aller prendre, tant nous étions faibles. (65)

Après avoir été réduits à pareille misère « pendant près de dix semaines » (66), Marteilhe et Legras voient arriver dans leur cachot les sieurs Sorbier et Rivasson, coreligionnaires et anciens camarades d'écoles de Bergerac et avec eux suffisamment d'argent pour obtenir du guichetier « une grosse soupe aux choux, dont six Limousins des plus affamés se seraient rassasiés » ainsi qu'un « plat de viande bouillie, et un grand pain de dix livres » (67-68).

Le suspense est donc grand pour le lecteur qui ne sait jamais ce à quoi s'attendre. Marteilhe l'alimente par le biais de nombreuses interrogations grâce auxquelles il fait partager ses dilemmes au lecteur. « Mais qui peut éviter son destin ? » (56) ; « Que pouvions-nous faire ? » (68), interroge-t'il. « Comment échapper à [...] ? » (44) ; « Que faire ? » (150) ; « Comment faire pour [...] ? » (198). Lorsque le narrateur fait appel dans ses interrogations à des infinitifs délibératifs, comme tel est le cas dans les trois derniers exemples suscités, le suspense est à son comble. Bonnard souligne en effet que, « Dans l'interrogation, l'infinitif délibératif laisse planer un doute sur les chances de réalisation du procès » (230). Marteilhe choisit également parfois de retarder la divulgation

d'informations clefs. Il annonce par exemple la scène « la plus cruelle qu'on puisse s'imaginer, comme je vais la dépeindre » (246). Il nous décrit alors, en grand détail pendant plus d'une page, la fouille violente à laquelle on soumet tous les galériens. Puis, au terme de la description, il indique « Pour nous vingt-deux [galériens protestants], on ne nous frappa ni traîna » (248). Le lecteur, très ému par ce compte-rendu, pousse alors un grand soupir de soulagement lorsqu'il apprend que Marteilhe et ses compagnons furent épargnés. Cependant, la réaction d'horreur et le sentiment d'injustice souhaités par Marteilhe face à une telle violence demeurent, quant à eux, bien présents chez le lecteur.

« Il est à remarquer que pendant qu'on nous fit ce cruel traitement à Charenton, ces quatre messieurs de Paris le voyaient des fenêtres de leur chambre, qui donnaient dans cette cour » (248). A ces quatre messieurs viennent s'ajouter les lecteurs. Marteilhe use en effet adroitement de tous les outils littéraires qui lui permettent de faire vivre chaque instant du récit à son lecteur. Avec les passages du passé simple, prédominant dans les Mémoires, au présent, le lecteur a ainsi l'impression d'assister à la scène. L'auteur renforce cette impression en jouant également avec les discours, passant du discours indirect au discours direct comme dans l'exemple suivant décrivant l'arrivée de l'hôte dans l'auberge où Marteilhe et Legras ont choisi de faire une halte :

> Sa femme lui dit qu'elle avait reçu deux jeunes étrangers. Nous entendîmes de notre chambre que son mari lui demanda si nous avions un billet de permission du gouverneur. La femme lui ayant répondu qu'elle ne s'en était pas informée : « Carogne, lui dit-il, veux-tu que nous soyons ruinés de fond en comble ? Tu sais les défenses rigoureuses de loger les étrangers sans permission. Il faut que j'aille tout à l'heure avec eux chez le gouverneur. (51)

En d'autres occasions, l'auteur joue avec la valeur de permanence du présent. Arrivé à Paris le 17 novembre 1712 avec la chaîne des galériens, Marteilhe relate ainsi :

> Nous descendîmes devant le château de la Tournelle qui était autrefois une maison de plaisance de nos rois et qui sert présentement de lieu d'entrepôt aux malheureux condamnés aux galères pour toute sorte de crimes. On nous fit entrer dans le vaste mais lugubre cachot de la grande chaîne. Le spectacle affreux qui s'y présenta à nos yeux nous fit frémir, d'autant plus qu'on nous allait joindre aux acteurs qui le représentaient. (236)

Le présent est ici double avec le verbe « sert » et l'adverbe « présentement ». Or ce dernier, opposé au précédent adverbe « autrefois », donne clairement l'impression d'un spectacle, toujours actuel en 2007, c'est-à-dire près de trois siècles après les faits.

Avant de poursuivre sa description du lieu, Marteilhe précise, « Ne pouvant en exprimer toute l'horreur, je me contenterai d'en donner une faible idée » (236). Le lecteur ne s'attend donc pas à ce qui suit :

> On n'entend dans cet antre horrible que gémissements, que plaintes lugubres capables d'attendrir tout autre que les gens féroces commis par la garde de ce terrible lieu. Les plaintes sont un soulagement pour les malheureux ; mais on ôte encore cette douceur aux esclaves dignes de pitié qui y sont enfermés car toutes les nuits, cinq ou six bourreaux de guichetiers, font la garde dans ce cachot et se ruent sans miséricorde sur ceux qui parlent, crient, gémissent et se plaignent, les assommant avec barbarie à coups de nerf de bœuf. (238)

« L'hyperbole est à son comble lorsque l'objet du discours est donné par le locuteur comme « inénarrable », « indicible » ou « impossible à décrire » », remarque Bergez (115). Marteilhe laisse une impression plus marquante encore auprès de son lecteur en mêlant cette impossibilité à tout décrire avec des connotations inattendues telles « ces plaintes lugubres » qui sont associées au « soulagement » et à la « douceur » et avec la gradation ascendante du « parlent, crient, gémissent et se plaignent. » Philosophes et Marteilhe ont fréquemment recours à l'hyperbole, principalement par le biais des superlatifs. Dans ses Mémoires, Voltaire parle ainsi par exemple de « la déroute la plus inouïe et la plus complète dont l'histoire ait jamais parlé » (94). Marteilhe mentionne entre autres « la persécution la plus inhumaine » (44), « les tourments les plus affreux »

(45), « la plus terrible tempête » (46), « le plus cruel homme dans sa fonction » (123). Il y ajoute de nombreux pléonasmes comme pour ce sous-comite décrit comme étant non pas seulement un barbare mais un « barbare brutal » (117). Un autre se voit qualifié de « pire qu'un démon d'enfer » (120).

Tous les protagonistes sont mis en scène pour le lecteur. Décrivant le nettoiement des galères, Marteilhe détaille comment « quand on veut le faire, le premier comite donne un coup de sifflet qui le désigne, les deux sous-comites s'arment de leur gourdin sur le coursier, courant de banc en banc pour dégourdir les paresseux » (355). Le lecteur ne se limite pas ici à l'image de cette scène car l'assonance en « co / cou / gou » vient y ajouter le son en rendant audible course et coups. Décrivant les longues vogues de la galère, Marteilhe explique :

> Pour lors, on n'entend que hurlements de ces malheureux, ruisselant de sang par les coups de cordes meurtrières, qu'on leur donne. On n'entend que claquer les cordes sur le dos de ces misérables. On n'entend que les injures et les blasphèmes les plus affreux des comites, qui sont animés et écument de rage lorsque leur galère ne tient pas son rang et ne marche pas si bien qu'une autre. On n'entend encore que le capitaine et les officiers majors crier aux comites, déjà las, et harassés d'avoir violemment frappé, de redoubler leurs coups. (313-14)

L'anaphore obtenue par « On n'entend que » répété quatre fois en début de phrase a l'effet d'un retour lancinant. Les cordes claquent aux oreilles et sous les yeux du lecteur. Le choix d'expressions imagées telles que « ruisselant de sang », « animés et écument de rage », « déjà las, et harassés » en renforce encore plus l'effet visuel.

La description faite par Marteilhe du supplice de la bastonnade regroupe ces différents outils littéraires. Il n'en parle qu'en spectateur, y ayant toujours échappé. Sa description est cependant si détaillée, si imagée, si vivante que le lecteur entend la corde claquée et ressent la douleur de ces corps meurtris :

> Voici comment on pratique cette barbare exécution. On fait dépouiller tout nu, de la ceinture en haut, le malheureux qui la doit recevoir. On lui fait mettre le ventre sur le coursier de la galère, ses jambes pendantes dans son banc, et ses bras dans le banc à l'opposite. On lui fait tenir les jambes par deux forçats et les bras par deux autres, et le dos en haut tout à découvert et sans chemise, et le comite est derrière lui, qui frappe avec une corde un robuste Turc, pour l'animer à frapper de toutes ses forces avec une grosse corde sur le dos du pauvre patient. Ce Turc est aussi tout nu et sans chemise et comme il sait qu'il n'y aurait pas de ménagement pour lui s'il épargnait le moins du monde le pauvre misérable que l'on châtie avec tant de cruauté, il applique ses coups de toutes ses forces, de sorte que chaque coup de corde qu'il donne fait une contusion élevée d'un pouce. Rarement ceux qui sont condamnés à souffrir un pareil supplice en peuvent-ils supporter dix à douze coups sans perdre la parole et le mouvement. Cela n'empêche pas que l'on ne continue à frapper sur ce pauvre corps, sans qu'il crie ni qu'il remue, jusques au nombre de coups à quoi il est condamné par le major. Vingt ou trente coups n'est que pour les peccadilles, mais j'ai vu qu'on en donnait cinquante ou quatre-vingts, et même cent ; mais ceux-là n'en reviennent guère. Après donc que ce pauvre patient a reçu les coups ordonnés, le barbier ou frater de la galère vient lui frotter le dos tout déchiré avec du fort vinaigre et du sel pour faire reprendre la sensibilité à ce pauvre corps, et pour empêcher que la gangrène ne s'y mette. Voilà ce que c'est que cette cruelle bastonnade des galères. (119-20)

L'usage du présent permet de mettre la scène sous les yeux du lecteur. Cette scène se trouve minutieusement décrite, comme par séquences. Les yeux du lecteur sont appelés à se déplacer sur chaque partie du corps (tête, ventre, jambes, bras, dos, de la ceinture au dos). Ces détails minutieux du positionnement rappellent l'orchestration d'un spectacle. L'anaphore créée par la répétition de l'expression « On [lui] fait » amplifie le mauvais traitement du malheureux, aux prises avec un nombre infini de personnes que le « on » représente . Cette victime est objet de la contrainte dans les phrases mêmes, puisqu'elle est reléguée au rang d'objet « On fait dépouiller [...] le malheureux », etc. Avant les coups, on parle du « malheureux », du « pauvre misérable », il s'agit donc toujours d'un homme. Mais après les coups qui entraînent la perte de la parole et du mouvement, on parle alors, non plus d'un homme, mais du « pauvre corps. » Cela n'a rien d'étonnant puisque la « corde » utilisée par le comite sur le Turc devient « une grosse corde » quand

c'est le Turc qui l'utilise sur le galérien. A cela vient s'ajouter l'absolu du « tout » , très récurrent dans le passage (tout nu, tout à découvert, toutes ses forces, tout déchiré). Le lecteur finit par entendre les « coups », mentionnés à cinq reprises et associés de plus à des mots de sonorité proche : « cordes » répété à trois reprises et « corps » répété à deux reprises. L'impact des coups devient clairement visible puisque chaque coup fait une contusion élevée d'un pouce, c'est-à-dire de 27,07mm. Multiplié par vingt, on obtient deux fois la hauteur d'une feuille blanche. Marteilhe renchérit sur l'horreur lorsqu'il précise que « 20 ou 30 coups n'est que pour les peccadilles, mais j'ai vu qu'on en donnait 50 ou 80 et même 100, mais ceux-la n'en reviennent guère. » Pas de doute quand à l'opinion que Marteilhe a et souhaite faire avoir à son lecteur sur la bastonnade puisque le passage s'ouvre sur « Voici [...] cette barbare exécution » et se clôt sur « Voilà [...] cette cruelle bastonnade des galères. »

Les faits se trouvent fréquemment affiliés à des réactions physiques. Ainsi, par exemple, « Les blasphèmes les plus exécrables dont ils [les misérables galériens] s'étudient à inventer de nouveaux formulaires, les crimes les plus affreux qu'ils se vantent d'avoir commis et qu'ils désirent de pouvoir encore commettre, font hérisser les cheveux d'horreur » (351-52). La fouille de la chaîne devient pour Marteilhe, « un spectacle qui me fait frémir toutes les fois que je me le rappelle » (247). Après une terrible bataille, Marteilhe tente d'aider son compagnon, « je voulus le prendre par le bras pour l'aider mais, ô horreur, qui me fait frémir encore quand j'y pense. Son bras détaché de son corps me reste à la main. Je rejette avec horreur ce bras sur le corps de ce pauvre misérable et je m'aperçus bientôt que lui comme les quatre autres étaient hachés comme chair à pâté » (158). L'usage d'interjections telles que « ô horreur ! » montre le

narrateur comme reculant d'un pas. Le lecteur, que l'usage du présent a transporté à ses côtés, partage avec lui cette réaction physique forte, une moue de dégoût se dessine sur son visage.

Les descriptions font parfois usage de l'imparfait en place du passé simple ou du présent. Lorsque Marteilhe décrit le passage de la chaîne à Paris, il écrit ainsi par exemple :

> Une grande quantité de gens de la Religion Réformée se tenaient dans les rues par où la chaîne passait, et malgré les bourrades que nos brutaux d'archers leur portaient pour les empêcher de nous approcher, ils se jetaient sur nous pour nous embrasser ; car nous étions reconnaissables à nos casaques rouges. D'ailleurs, nous vingt et deux étions tous ensemble à la queue de la chaîne. (245)

Boissien souligne, « L'imparfait a généralement une valeur d'ambiance, il transforme l'acte en spectacle, il fait tableau à la manière du « il était une fois » des contes » (173). De tels tableaux sont fréquents à l'époque des Lumières. Citons par exemple L'Ingénu de Voltaire et notamment le Chapitre XIX intitulé "L'Ingénu, la Belle Saint-Yves et leurs parents sont rassemblés."[129] Dans Jacques le Fataliste de Diderot, après que Jacques ait fait la description d'un moine avec deux filles dont l'une est « débraillée, la gorge découverte », son maître s'exclame, « Comment diable ! Jacques, ta composition est bien ordonnée, riche, plaisante, variée et pleine de mouvement. A notre retour à Paris, porte ce sujet à Fragonnard ; et tu verras ce qu'il en saura faire » (233). Marteilhe fait cependant plus penser au peintre Greuze qu'au peintre Fragonard. Dans son Salon de 1763, Diderot remarquait au sujet de Greuze et de son tableau intitulé "La Piété Filiale" :

---

[129] On trouve, par exemple, dans ce chapitre XIX le tableau suivant :

> La scène alors devint plus neuve et plus intéressante. Elle commença par les tendres embrassements de l'oncle et de la tante. L'abbé de Saint-Yves se mettait presque aux genoux de l'Ingénu, qui n'était plus l'*ingénu*. Les deux amants se parlaient par des regards qui exprimaient tous les sentiments dont ils étaient pénétrés. On voyait éclater la satisfaction, la reconnaissance, sur le front de l'un; l'embarras était peint dans les yeux tendres et un peu égarés de l'autre. On était étonné qu'elle mêla de la douleur a tant de joie. (307)

> D'abord le genre me plaît ; c'est la peinture morale. Quoi donc ! le pinceau n'a t-il pas été assez longtemps consacré à la débauche et au vice ? Ne devons-nous pas être satisfaits de le voir concourir enfin avec la poésie dramatique à nous toucher, à nous instruire, à nous corriger et à nous inviter à la vertu ? Courage, mon ami Greuze, fais de la morale en peinture, et fais-en toujours comme cela [...] Que n'étais-tu à côté de cette jeune fille qui, regardant la tête de ton *Paralytique*, s'écria avec une vivacité charmante : « Ah ! mon Dieu, comme il me touche ! mais si je le regarde encore, je crois que je vais pleurer. » [...] Lorsque je vis ce vieillard éloquent et pathétique, je sentis comme elle mon âme s'attendrir et des pleurs prêts à tomber de mes yeux. (207-08)

Chez Marteilhe, le spectacle de la chaîne déclenche tout d'abord une forte émotion chez « une grande quantité de gens de la Religion Réformée. » Cependant, dans un effet de miroir, cette émotion se répercute sur le lecteur. Marteilhe réussit en effet à impliquer son lecteur, ce dernier se trouvant involontairement mêlé aux admirateurs et aux spectateurs de Marteilhe et des autres galériens protestants qui, émus par leur constance et leur fermeté dans la foi protestante, et/ou par l'injustice de leur traitement, font tout pour soulager leurs souffrances et les préserver contre les châtiments les plus sévères.

Deux ans après la publication des Mémoires, Adam Smith décrit ce phénomène dans son ouvrage intitulé The Theory of Moral Sentiments. La compassion, explique-t'il, est « the emotion we feel for the misery of others, when we either see it, or are made to conceive it in a very lively manner » (1). Tout au long de ses Mémoires, Marteilhe pousse ses personnages et ses lecteurs à la compassion. Personne n'y échappe car on la retrouve entre Protestants, entre Catholiques, entre Catholiques et Protestants et entre Turcs et Protestants. Elle se fait d'ailleurs parfois très visible. Ainsi, lorsque Marteilhe détaille l'adieu fait avec leur ami le grand vicaire, il précise, « il nous quitta ému de compassion pour nous, je lui vis même répandre quelques larmes » (102). Plus tard, Marteilhe détaille l'arrivée au Havre de Grâce en ces mots, « En entrant dans cette chambre, qui était de plain-pied, nous y trouvâmes l'intendant et nos protecteurs, qui étaient, comme je l'ai

déjà dit, de notre Religion. Ces messieurs nous firent de grands embrassements, les larmes aux yeux, sans craindre de se commettre en la présence de l'intendant, qui en parut tout attendri » (226). Les larmes sont fréquentes car dans les Mémoires tout comme dans Candide, on pleure beaucoup.[130] Voltaire use d'ailleurs de ce même procédé. On trouve ainsi dans son Traité sur la Tolérance des passages tels que, « On rendit les filles à la mère. On les vit toutes les trois, couvertes d'un crêpe et baignées de larmes, en faire répandre à leurs juges » (22) ; « les personnes de la plus grande considération venaient en foule dans la prison de Mme Calas, où ses filles s'étaient renfermées avec elle. On s'y attendrissait jusqu'aux larmes » (130). L'auteur, lui-même, n'en est pas exempt. Dans une lettre à Richelieu en date du 8 octobre 1766, il écrit en effet, « Vous me demandez de quoy je me mêle de solliciter toujours pour des huguenots. C'est que je vois tous les jours ces infortunez, c'est que je vois des familles dispersées et sans pain, c'est que cent personnes viennent crier et pleurer chez moy et qu'il est impossible de n'en être pas ému.»

Quand Marteilhe détaille sa fuite du cocon familial vers un pays étranger, il se sert de répétitions et d'assonance afin d'accroître le danger encouru qui devient presque palpable pour le lecteur. Ce dernier compatit de ce fait encore plus au sort du jeune garçon :

> Là nous résolûmes, quelques périls qu'il y eût, de poursuivre notre voyage jusqu'en Hollande, nous résignant à la volonté de Dieu pour tous les périls qui se présentaient à notre esprit et nous prîmes, en implorant la protection divine, une ferme résolution de n'imiter pas la femme de Loth, en regardant en arrière, et que,

[130] On relève chez Marteilhe, « larmes », « larmes de joie et de douleur » (252), « pleurs et sanglots » (229), « pleurer », « gémir et pleurer » (216), « répandre quelques larmes » (101), « fondre en larmes » (281), etc. Dans Candide, on relève, « versa des larmes » (69), « versent des ruisseaux de larmes » (72), « Leurs visages étaient baignés de pleurs » (73), « Leurs larmes recommencèrent à couler » (75), « une main potelée que Candide arrose longtemps de ses larmes » (119), « Cunégonde se jeta à ses pieds, et les baigna de larmes » (156), etc.

> quel que fut l'événement de notre périlleuse entreprise, nous resterions fermes et constants à confesser la véritable Religion Réformée, même au péril du supplice des galères ou de la mort. (48-49)

En une seule phrase, le mot « péril » apparaît quatre fois, deux fois au pluriel, une fois au singulier et une fois sous sa forme adjectivale. Ce péril se voit renforcé tout d'abord par l'assonance en « p » présente tout au long de la phrase (péril, poursuivre, pour, présentaient, prîmes, protection, périlleuse, péril) puis par le mot final, « la mort. » Lorsque leur sort est mis en péril, Marteilhe a souvent recours aux animaux dans ses descriptions. Détaillant la route que Legras et lui décident d'emprunter au sortir de Rocroy, Marteilhe précise, « ce chemin nous conduisait droit à une gorge entre deux montagnes, qui était fort étroite, et où il y avait un corps de garde de Français qui arrêtaient tous les étrangers qui passaient sans passeport, et les menaient en prison à Rocroy » (54). Il ajoute alors, « Nous, comme de pauvres brebis égarées, nous marchions à grands pas vers la gueule du loup » (54). Le danger prend forme. Cette gorge, par l'analogie à la gueule d'un loup, n'en devient que plus menaçante et les victimes, par l'analogie aux brebis égarées, n'en deviennent que plus menacées.

Or, les Mémoires nous proposent un bestiaire impressionnant[131] dont Marteilhe se sert principalement pour décrire la condition des prisonniers et des galériens. Ils sont traités « comme des bêtes ».[132] On les tate « ni plus ni moins qu'un bœuf gras qu'on achète au marché » (120). C'est d'ailleurs un nerf de bœuf qu'on utilise pour taper sur les « chiens de huguenot » (168) et autres galériens. Cette analogie est soigneusement

---

[131] Agneaux, Alouette, Bêtes, Bœuf, Brebis, Chevaux, Chien, Cochon, Coq, Loup, Mouches, Mouton, Pigeon, Poulet, Rossignol, Singe.

[132] Par exemple, « on me sortit de ce fond de cale, de même que plusieurs autres, avec le palan à poulie, comme des bêtes » (162) ; « on les traînait comme des bêtes mortes » (249) ; « les blessés crevaient comme des mouches » (161) ; « Alors les quatre guichetiers me prîrent, deux aux jambes et deux aux bras et m'emportèrent ainsi, à mon corps défendant, hors du cachot et me descendirent, ou plutôt me traînèrent comme un chien mort » (110) ; « on les jetait comme des chiens » (249).

entretenue par Marteilhe. En effet, pensant par exemple que le comite veut le battre, il raconte, « croyant fermement qu'il ne me faisait approcher de lui que pour être à portée de me mieux étriller » (168). Or, le choix du verbe « étriller » est très significatif dans la mesure où il signifie certes battre quelqu'un mais seulement dans sa deuxième acception, alors que son sens premier est de frotter un cheval, un bœuf avec l'étrille qui est l'instrument dont on se sert pour enlever les malpropretés. Le nègre de Surinam disait à Candide, « Les chiens, les singes et les perroquets sont mille fois moins malheureux que nous » (96). Marteilhe fait le même constat lorsqu'il présente les galériens comme « des esclaves qu'on estime moins que les bêtes » (314), « remis à la direction de trois cruels comites qui les traitent plus mal que les bêtes les plus viles » (357).

Les comites agissent sous les ordres des missionnaires. Ces derniers se voient attribués le surnom de « barbets » (272). Dans son acception première, « barbet » désigne des chiens à poil long & frisé qui vont à l'eau. Cependant, dans son acception seconde, « en parlant d'un homme soupçonné de rapporter tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit, on dit que *C'est un barbet.* »[133] Les missionnaires ne ratent en effet jamais une occasion d'épier les galériens pour les mieux pouvoir persécuter ensuite. Cette appellation revêt cependant une touche humoristique lorsque l'on considère que ces ecclésiastiques, travaillant sur les galères, vont de ce fait effectivement 'à l'eau'. On attribue à leurs homologues sur terre, les Jésuites, un autre surnom d'origine canine, les « limiers. » Le Dictionnaire de l'Académie française de 1762 définit cet animal en ces mots, « Gros chien de chasse avec lequel le Véneur quête et détourne la bête pour la lancer quand on veut la courir. » Sous la plume de Marteilhe ce surnom se révèle non seulement des plus appropriés mais surtout des plus drôles quand il est employé dans le cadre de la chasse

[133] Dictionnaire de l'Académie française, 1762.

organisée contre les Protestants de la région par le duc de la Force et ses quatre jésuites, renommés ses « quatre limiers » (47) par Grenier de Bergerac.[134] La chasse se poursuit un peu plus tard lorsque Marteilhe et Legras sont suivis par le « perfide garde-chasse » qui souhaite leur « faire mettre la main sur le collet » (56), ce qu'il ne réussit que trop bien. L'effroi qui suit l'arrestation de Marteilhe fait cependant vite place à une certaine satisfaction lorsque le narrateur détaille, quelques pages plus tard, le sort réservé au garde-chasse. Dans un premier temps, le major « le chassa de sa présence » (59) avant qu'il n'ait pu prendre possession des biens de Marteilhe et de Legras. Puis, « peu de jours après, le prince de Liège, à la sollicitation du gouverneur hollandais du château de Couvé, le chassa de son service, et le bannit de tout son pays » (59). Une belle ironie que celle du garde-chasse chassé ! Cet usage des animaux, de l'horreur au rire, permet à Marteilhe de poursuivre efficacement son jeu avec les émotions du lecteur.

4. Ironie et humour

Dans son ouvrage Voltaire: a sense of history, Leigh note, « History may well be an overwhelming joyless catalogue of crimes and wars, but, since 'l'édification des Français consiste à rire' this material will have to lend itself to comic treatment [...] Voltaire seems to come close to regarding laughter as a necessary release valve » (198). Marteilhe en fait indéniablement de même. Zysberg a donc bien vu quand il affirme dans sa Préface des Mémoires, « Marteilhe possédait le sens de l'humour voire celui de la dérision » (8). L'auteur ne se cache d'ailleurs pas d'user parfois de railleries. Il explique en effet, « Le Turc du banc qui avait été janissaire, et qui se vantait de n'avoir jamais eu peur, restant couché comme les autres, me fit prendre un ton railleur » (158) et plus tard lorsqu'il s'adresse au capitaine d'armes, « Je le raillai un peu sur sa prétendue

[134] La note 129 de la page 105 détaille cette anecdote des « limiers ».

circonspection » (225).

Marteilhe a précédemment mentionné à son sujet, « ce Capitaine d'armes était un bon homme, qui n'avait pas (comme on dit) inventé la poudre » (224), expression savamment appropriée pour un capitaine d'armes et de ce fait à l'effet humoristique certain. L'humour s'accroît encore un peu plus pour le lecteur moderne qui connaît cette expression sous la forme « ne pas avoir inventé l'eau chaude. » Ce jeu avec le vocabulaire se retrouve tout au long des Mémoires. Lors de leur arrestation, Marteilhe et Legras décident de ne pas dévoiler la raison de leur voyage au gouverneur qui les interroge, M. Pallier. Or, Marteilhe choisit d'employer le verbe « pallier » lorsqu'il relate cet épisode. Le jeu de mot « pallier M. Pallier » crée ainsi un effet comique.[135] Une fois à Marseille, une expression telle que « ça aurait été, comme on dit, la mer à boire » (270), replacée dans le contexte des galères, devient plutôt tristement drôle. Quelques coïncidences font également grincer des dents. Ainsi, alors que Marteilhe vient de bénéficier de la protection du grand prévôt pendant plusieurs semaines, il doit finalement se joindre à la chaîne des galériens, ce qu'il nous explique en ces mots, « Mais hélas ce bien-être n'était qu'une fumée qui disparut bientôt car le troisième jour de notre départ de Lille nous arrivâmes à Dunkerque où on nous mit tous sur la galère L'Heureuse » (117). Le fait que la dure peine des galères se fasse sur un bâtiment nommé "L'Heureuse" est une belle ironie.

Lorsque Marteilhe rencontre Pieter Bart, « propre frère du fameux Jean Bart, amiral du Nord » (137) à Dunkerque, il le définit comme étant « un pauvre pécheur ». Or, il est effectivement « pécheur de Dunkerque » mais il est également « toujours adonné à

[135] « Nous fûmes conduits chez le gouverneur nommé M. Pallier qui nous demanda de quel pays nous étions et où nous allions. Sur la première question, nous lui dîmes la vérité ; mais sur la seconde, nous la palliâmes, lui disant qu'étant des garçons perruquiers, nous faisions notre tour de France [...] » (57).

la crapule et à l'ivrognerie » (137). Cet usage de la syllepse fait sourire. Quand Marteilhe relate les tourments encourues par sa mère, contrainte de signer un formulaire d'abjuration, il mentionne comment, « elle y écrivit son nom, au bas duquel elle ajouta ces mots : « *La Force me le fait faire* », faisant sans doute allusion au nom du duc » (48). Ce que Marteilhe ne dit pas ouvertement mais qui n'échappe cependant pas au lecteur est le fait que ce nom connote bien sûr également avec les moyens employés par les convertisseurs. Cette omission volontaire permet de relâcher quelque peu la tension du moment. Voltaire a souvent recours à ce même procédé. Dans son Traité sur la Tolérance, il relate par exemple comment « Pierre Calas, en sortant de la ville, rencontra un abbé convertisseur qui le fit rentrer dans Toulouse ; on l'enferma dans un couvent de dominicains, et là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la catholicité » (21). Or, il a précédemment mentionné comment « Cette ville solennise encore tous les ans, par une procession et par des feux de joie, le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques, il y a deux siècles » (15). « Rentrer dans Toulouse » devient donc littéral et imagé.

Dans ce même Traité, Voltaire s'exclame un peu plus tard, « comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'enthousiasme par tous les honnêtes gens ? Ce ridicule est une puissante barrière contre les extravagances de tous les sectaires » (37). Dans son ouvrage intitulé Voltaire and Protestantism, Gargett a très justement noté la valeur de propagande en faveur de la tolérance dans les mentions répétées et ridiculisantes que Voltaire fait au sujet des Protestants. Lorsqu'il demande au ministre Necker de lui faire parvenir une liste des galériens, Voltaire écrit ainsi par exemple, « Ayez la bonté, Monsieur, de m'envoier les noms, surnoms, mêtiers, galêres, numéros,

de vos martirs de la sottise, condamnés à ramer par le fanatisme » (Gargett 304). Voltaire se moque fréquemment des galériens protestants et de leur statut de martyr. Ils sont certes martyrs mais « martirs de la sottise ». Sa critique, loin d'être acerbe, se concentrera d'ailleurs sur le champ lexical de la sottise, comme l'illustre le passage suivant,

« Vraiment c'est un imbécile, si ses camarades sont aussi pauvres d'esprit, comme je le présume, ils sont aussi sûrs du paradis dans l'autre monde que des galères dans celui-ci » (Pomeau 354). Voltaire ne restreindra pas cette critique aux seuls galériens. Dans une lettre à Elie de Beaumont en 1766, il écrit en effet, « les huguenots de France sont à la vérité bien sots et bien fous ; mais ce ne sont pas des monstres. »

Nombreux sont les événements qui, dans les Mémoires, prennent une tournure risible par le décalage entre l'effet recherché et l'effet obtenu. Relatant les démarches du Commissaire Carbonneau, Marteilhe écrit ainsi:

> Ces trois jours furent employés à satisfaire la vanité du commissaire. Il nous faisait venir tous les matins devant sa maison, et se tenant sur un balcon en robe de chambre, avec une liste de nos noms en main, il nous appelait l'un après l'autre, nous demandait d'un air d'autorité et de petit maître qui nous faisait rire en nous-mêmes, d'où nous étions, le nom de nos parents, quel âge nous avions et autres inutilités semblables, le tout pour faire voir sa petite autorité, qu'il estimait très grande, à une foule de bourgeois de la ville qui s'assemblaient devant sa maison pour voir ce que c'était. (285)

Lorsque les galériens protestants sont transportés du Havre de Grâce à Rouen « à minuit » et après que les roues des chariots et les chevaux aient été « déferrés » afin que l'on ne puisse pas les entendre passer dans la rue, Marteilhe commente, « Nous riions en nous même du secret mystérieux qu'on observa pour nous enlever » (231-32). L'usage du pléonasme « secret mystérieux » vient renforcer le ridicule déclenché par la réaction comique des galériens protestants. Voltaire y a souvent recours. On trouve par exemple dans l'article "Superstition" de son Dictionnaire philosophique le passage suivant:

> Je vous prie, mon cher lecteur, de jeter un coup d'œil sur le miracle qui vient de s'opérer en basse Bretagne, dans l'année 1171 de notre ère vulgaire. Rien n'est plus authentique ; cet imprimé est revêtu de toutes les formes légales. Lisez. *Récit surprenant sur l'apparition visible et miraculeuse de Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel* [...].

Cette redondance obtenue par l'association de "apparitions" et de "visibles" remet en cause le bien fondé du miracle en induisant chez le lecteur la pensée d'apparitions invisibles.

Dans le cas des ecclésiastiques catholiques présents dans les Mémoires, on est amené à parler d'ironie filée car, à deux exceptions près,[136] aucun n'y échappe. Ainsi toute expression composée de l'adjectif « bon » et d'un qualificatif religieux se transforme en antiphrase. L'effet est d'autant plus réussi que tout le monde accepte à priori le précepte du type « bon chrétien. » Ce dernier, placé stratégiquement par l'auteur, perd toute chrétienté comme l'illustre par exemple ce commentaire que Marteilhe fait sur l'attitude des quatre jésuites du duc de la Force, « Ces Pères, en bons chrétiens, commençaient à demander qu'on punit Grenier de son insolence » (47). Faire une abjuration hypocrite pour échapper aux galères devient, sous la plume de Marteilhe, « se faire bons catholiques romains » (82). Quand on annonce aux Protestants Sorbier et Rivasson qui se préparent à une telle conversion :

> que vous fassiez abjuration ou non, le roi veut que vous soyez condamnés aux galères à perpétuité. Il vous est libre cependant de faire votre abjuration ; nous louerons même cette pieuse action ; mais nous vous déclarons qu'elle ne vous garantira pas d'aller aux galères. » Pour lors ces messieurs répondirent que, la chose étant ainsi, ils quittaient le dessein de faire abjuration. « Bons catholiques ! » répliqua le président ; et il ordonna qu'on les remît dans leur cachot. (83)

---

[136] La première est le grand vicaire dont Marteilhe vante la « grande bonté » (102) et qu'il qualifie de « notre bon ami le grand vicaire » (102). La deuxième exception est l'aumônier de la galère, ancien moine d'un couvent de l'ordre des dominicains dont le changement d'attitude à l'égard des Protestants reflète dans le clergé celui du capitaine de la galère dans le civil (cf. chapitre II pp 72-73).

Le chapelain de l'évêque de Tournai, « un bon vieux ecclésiastique qui avait plus de bonne foi que de théologie » envoyé auprès de Marteilhe et Legras, pense que l'évêque lui a fait un « poisson d'avril » quand il apprend des deux Protestants qu'ils sont chrétiens (87). Marteilhe commente alors : « On peut juger si ce bon ecclésiastique avait étudié et examiné les différentes sectes du christianisme » (88). Relatant la fausse conversion organisée par les missionnaires des galères, Marteilhe précise, « Ces deux faux huguenots ayant fait leur abjuration publique et solennelle pour donner plus de relief à cette belle conversion, reçurent peu de jours après leur grâce de la Cour et furent sur-le-champ mis en pleine liberté » (257). L'ironie se propage également sur les alliés des ecclésiastiques. Marteilhe, expliquant la mission du duc de la Force, écrit ainsi, « Arrivé à son château de La Force, distant d'une lieue de Bergerac, il commença, pour donner une idée de la douceur de sa mission et de l'esprit de ses conseillers, à exercer des cruautés inouïes contre ses vassaux de la Religion Réformée » (45). Dans son Traité sur la tolérance, Voltaire citant les dires de l'auteur du libelle *l'Accord de la religion et de l'humanité* écrit, « L'extinction totale des Protestants en France n'affaiblirait pas plus la France qu'une saignée n'affaiblit un malade bien constitué » avant de poursuivre avec le commentaire suivant, « Ce chrétien compatissant [...] Si donc cet honnête homme, propose de tuer le vingtième de la nation [...] » (121-22).

La critique passe aussi par la reformulation. Lorsque Voltaire mentionne l'auteur du libelle pour la première fois dans son Traité, il précise ainsi, « Tandis qu'on travaillait à cet ouvrage, dans l'unique dessein de rendre les hommes plus compatissants et plus doux, un autre homme écrivait dans un dessein tout contraire [...]. Cet homme faisait imprimer un petit code de persécution, intitulé l'*Accord de la religion et de l'humanité*

(c'est une faute de l'imprimeur : lisez *de l'inhumanité*) » (117). Non content d'en corriger le titre, Voltaire cite à nouveau ce libelle par la suite sous son titre corrigé, « Mes scrupules heureusement ont été levés quand j'ai lu dans l'*Accord de la religion et de l'inhumanité,* page 149, [...] » (121). Marteilhe use pour sa part d'épanorthoses, cette « figure qui consiste à revenir sur un propos pour le modifier » (Bergez 86). A son arrivée à la Tour Saint Pierre, il mentionne par exemple la présence des jésuites en ces termes, « comme il se trouva là, soit par hasard ou de dessein prémédité, deux pères jésuites, ils nous prirent nos livres de dévotion et notre sentence; sans nous avoir jamais voulu rendre ni l'un ni l'autre » (107). L'emploi du "ou" permet une critique subtile car il semble laisser à première vue une alternative. Le lecteur est cependant amené à pencher pour la seconde raison. Marteilhe y ajoute souvent une métabole, cette accumulation de termes qui lui permet de reformuler son idée avec plus de force (Bergez 174). Ainsi, par exemple, « L'évêque de Tournai ayant appris la froideur ou plutôt la négligence ou l'ignorance de ce curé à nous convertir, nous envoya son chapelain » (87). Le curé n'apparaît pas au lecteur soit froid, soit négligent, soit ignorant mais bien froid et négligent et ignorant. Les Mémoires usent aussi de critiques interposées. Le capitaine de la galère La Palme, le chevalier Langeron Maulevrier, est ainsi décrit comme ayant « tous les sentiments jésuites » et tout ce qui suit cette affirmation s'applique donc aussi bien au capitaine qu'aux Jésuites bien que Marteilhe ne mentionne que le capitaine, « Il nous haïssait souverainement, et il ne manquait pas, lorsque nous étions à ramer, le corps tout nu, sans chemise, comme c'était l'ordinaire, d'appeler le comite et de lui dire « Va rafraîchir le dos des huguenots d'une salade de coups de corde. » [...] Ce capitaine était fort magnifique et faisait grosse dépense » (123).

La critique se fait cependant plus souvent par le biais de minorités que par le biais de Catholiques. L'utilisation chez les Philosophes et par Marteilhe d'une autre religion est en effet très fréquente. Elle permet une critique subtile des rites et des superstitions, principalement catholiques, puisque à l'époque l'arbitraire issu de l'alliance entre monarchie et autel entraîne de nombreuses persécutions. Montesquieu utilise par exemple les Persans Usbek, Rica et Rhédi dans ses Lettres persanes. Marteilhe, pour sa part, utilise les Turcs, esclaves sur les galères de France. La critique passe fréquemment par le biais de ce que Jean Starobinski nomme « désacralisation », procédé qui consiste à ressaisir les objets dans la langue profane ou dans la langue d'une autre religion. Couplé à l'air de naïveté, ce procédé devient drôle et ironique dans la mesure où l'auteur semble prendre au sérieux ce qu'il énonce.

Dans La Promenade du Sceptique, Diderot replace par exemple la religion dans un contexte militaire. Dieu devient ainsi « le gouverneur en chef » (190), le clergé « l'état major » (195), la Compagnie de Jésus « un grand bataillon noir » (191), les jésuites « les enrôleurs » (196) et le baptême « l'enrôlement » (191). Dans les Lettres persanes, le prêtre devient le « dervis », le roi et le pape, « deux magiciens » et le chapelet, « des petits grains de bois » (92). Dans Pot Pourri, Voltaire ne fait pas du pape un magicien mais « un petit homme qui fait des marionnettes » et de l'Eglise romaine, « Madame Gigogne, une danseuse » (300-01). Chez Marteilhe, la râpe pour le tabac devient le chapelet (56). A l'aide du Turc Galafas, Marteilhe désacralise les rites catholiques et, pour ajouter encore à la parodie, il les resacralise ensuite par l'intermédiaire d'ecclésiastiques catholiques. Deux voleurs ont en effet vendu la boîte d'argent des huiles saintes destinées à l'administration du sacrement de l'extrême onction au Turc Galafas.

Ce dernier graisse ses souliers avec l'huile et aplatit la boîte pour en changer la forme. Mais un des deux voleurs est arrêté et finit par avouer le vol ainsi que la vente au Turc. Interrogé, ce dernier s'exclame, « J'en ai graissé mes souliers. Si j'avais eu de la salade, je l'en aurais garnie, car j'ai goûté cette huile qui était très bonne » (346). L'anecdote se poursuit avec le curé qui déchausse le Turc :

> car quel autre que lui aurait osé porter ses mains profanes sur ces souliers sanctifiés par ces saintes huiles ? Ce fut enfin avec de grandes cérémonies et des battements de poitrine qu'on mit les souliers de Galafas, la boîte aplatie et toute la terre qu'on jugea qui avait touché cette boîte, dans une nappe de l'autel, que quatre prêtres portaient, tenant chacun un coin de la nappe, et chantant les hymnes d'affliction jusques à la grande église, où tout fut enterré sous l'autel. (345-46)

Cela devient encore plus ironique quand on sait que, « un Turc qui se convertissait recevait une paire de souliers » (Lavisse 250).

D. Eloge subtile des Protestants

1. La charité

Cette utilisation des Turcs permet également à Marteilhe de faire une éloge indirecte des Protestants. Après le décès du Turc qui l'aidait avec la distribution de l'argent reçu des pays protestants, Marteilhe explique comment les Turcs des galères, « Ces bonnes gens donc, voyant que je serais embarrassé pour ne savoir à qui me fier, vinrent tous les uns après les autres me prier de me servir d'eux, me marquant des sentiments si pieux et me témoignant tant d'affection pour ceux de notre Religion qu'ils appelaient leurs frères en Dieu » (199). Les bons Turcs sont donc associés aux bons Protestants par le biais de l'expression « frères en Dieu » . Lorsque Marteilhe oppose un peu plus tard ces bons Turcs qu'il nomme « Turcs fins » aux mauvais Turcs qu'il nomme la « moraille » (201), ces derniers se voient associés par le biais de néologismes en « aille » aux ecclésiastiques catholiques que Marteilhe a précédemment mentionné sous

le nom de « prétraille » (44, 63). Il oppose donc par analogie les Protestants aux Catholiques. Ce suffixe en « -aille », homonyme de « aïe » quelque chose qui fait mal, est astucieux dans un temps de cruautés et de persécutions. La critique des ecclésiastiques catholiques se fait donc par le biais de la moraille, ces « fripons, cruels, parjures, traîtres et scélérats au suprême degré » (200) et l'éloge des Protestants par le biais de ces Turcs fins « sages dans leur conduite, zélés à l'observation de leur Religion, gens de paroles et d'honneur, et surtout charitables au suprême degré » (200).

Marteilhe décrit cette charité protestante directement lors de son voyage de Marseille à La Haye, après sa libération des galères. Ceux que Haag appellent « ces héros de la foi chrétienne » (7: 288), reçurent en effet l'accueil qu'ils méritaient et furent constamment défrayés par les Protestants, aussi bien calvinistes que luthériens. Marteilhe explique par exemple l'arrivée à Berne en ces mots « reçus et caressés comme si nous avions été les plus chers de leur famille » (294). Marteilhe avoue d'ailleurs un peu plus tard que, de Berne à Francfort, « il ne se passa rien dans ce voyage digne d'être mis dans ces Mémoires, l'ayant toujours fait incognito, de crainte d'être encore retenus par le favorable accueil qu'on nous aurait fait dans tous les pays protestants où nous avions à passer, en Suisse et en Allemagne » (294). Une fois à Francfort, l'accueil se fait par des « démonstrations de joie et de zèle inexprimables » (295). Finalement, Marteilhe reçoit une pension de Leurs Hautes Puissances de La Haye :

> Nous n'avions mérité ce bienfait par aucun endroit, et ce n'est qu'à leur charité chrétienne que nous le pouvons attribuer. En mon particulier, j'en conserve une reconnaissance au-dessus de toute expression ; et en considérant cette générosité de L.H.P., je ne puis qu'admirer leur piété, leur zèle pour la gloire de Dieu et leur amour pour le prochain, qui les porte à se conformer constamment au saint précepte de « faire du bien à tous, mais principalement aux domestiques de la foi. » (305)

L'hyperbole qui atteignait son comble d'horreur avec le traitement des galériens par les Catholiques,[137] atteint ici son comble de charité avec l'accueil des Protestants.

De tels propos trop souvent réitérés peuvent cependant porter préjudices aux Mémoires et, dans une plus large mesure, aux Protestants. Voltaire avait ainsi commenté L'Accord parfait du Protestant de Beaumont en ces mots dans une lettre du 8 janvier 1763 au Protestant Moultou :

> Il me semble qu'il y a un grand défaut dans ce livre, et qui peut nuire à votre cause, c'est qu'il dit continuellement que les catholiques ont toujours tort et les protestants toujours raisons, que tous les chefs des catholiques étaient des monstres, et les chefs des protestants des saints [...] Quand on attaque une secte en demandant grâce, on obtient la haine, et point de grâce.

Marteilhe évite ce manichéisme en limitant de tels passages et en présentant de mauvais Protestants, tels Sorbier et Rivasson, ainsi que de bons Catholiques, tels le grand vicaire et l'aumônier. De plus, le narrateur ne se présente jamais lui-même comme un saint. Il avoue avoir menti,[138] avoir été fripon,[139] avoir même « un reste de vanité mondaine » (122). Dans ces défauts le lecteur reconnaît les siens et l'identification entre narrateur et lecteur se fait ainsi de façon plus aisée. Marteilhe s'empresse aussi de faire amende honorable, « Plût à Dieu que nous eussions dit la pure vérité sur les autres demandes que ce gouverneur nous fit ; car quand on veut faire profession de la vérité, il ne faut, selon la morale chrétienne, jamais mentir » (58). A Zysberg qui affirme dans sa Préface, « il n'impose à ses lecteurs ni sermons ni leçons de morale » (12), nous répondons donc : Au contraire ! Mais avec quelle subtilité ! Marteilhe n'interrompt en effet jamais son éloge de la Religion Réformée mais il multiplie les stratégies pour que cette éloge perdure en

---

[137] Cf. page 109-10.
[138] Marteilhe et son compagnon mentent à l'hôte quand ils affirment avoir des passeports (51). Ils nient aussi au gouverneur Pallier leur intention de sortir du royaume (57).
[139] Ils sortent du logis « sans dire adieu, ni payer notre écot » à l'hôte, action que Marteilhe qualifie de « petite friponnerie » (53).

arrière fonds et non au premier plan.

2. La religion

Au début de ses Mémoires, Marteilhe mentionne ses « parents bourgeois et marchands qui par la grâce de Dieu, ont toujours vécu et constamment persisté jusqu'à la mort dans les sentiments de la Religion Réformée » (44). Or, sa mère passe, dans la syntaxe même, d'objet des persécutions à sujet de la résistance :

OBJET	[...] ces vingt deux scélérats qui lui firent souffrir des tourments affreux, [...] ils traînèrent ma désolée mère chez le duc, qui la contraignit, par les traitements indignes qu'il lui fit, accompagnés d'horribles menaces, de signer son formulaire.
SUJET	Cette pauvre femme pleurant [...] protestant [...] voulut encore que sa main accompagnant les lamentables protestations de sa bouche car [...] elle y écrivit son nom, au bas duquel elle ajouta ces mots : « *La force me le fait faire* » [...].
OBJET	On la voulut contraindre [...]
SUJET	mais elle n'en voulut constamment rien faire ; et un des jésuites prit la peine de les effacer. (48)

La résistance face à la contrainte, en plus d'apparaître dans la structure des phrases, se retrouve également dans le choix du vocabulaire. En effet, à « contraignit » et « contraindre » s'oppose « traînèrent », « pleurant », « protestant », « protestations » et tout cela « constamment. »

Marteilhe use également de nombreuses substitutions stratégiques. Les formules « la Religion Prétendue Réformée » et « les prétendus Réformés » perdent, sous sa plume, la composante « prétendu » à la connotation négative. Le lecteur s'habitue donc peu à peu à cette Religion Réformée dont la vérité est discrètement revendiquée tout au long des Mémoires : « vraie Religion » (44) ; « véritable Religion Réformée » (44, 49) ; « la vérité de notre Religion » (61) ; « les principes divins et véritables de notre sainte Religion » (65) ; etc. Marteilhe pare ainsi aux fréquentes attaques des Catholiques sur les

« erreurs de Calvin » (65 , 90). De plus, il introduit à son tour les « erreurs du papisme » (44), les « erreurs de l'Eglise romaine » auxquelles il oppose « les preuves de la Religion Réformée » (88), alors que les ecclésiastiques catholiques se voient réduits à exposer des « prétendues preuves » (90). De façon plus subtile encore, la religion romaine se voit reléguer derrière la Religion Réformée par l'absence de majuscule :

> Qu'il ne fallait pas qu'on crût que c'était par entêtement ou opiniâtreté que nous tenions ferme ; que c'était, Dieu merci, par connaissance de cause, et que nos parents avaient pris tous les soins possibles de nous instruire de la vérité de notre Religion et des erreurs de la religion romaine, pour professer l'une et éviter de tomber dans les précipices de l'autre. (61)

Marteilhe et ses coreligionnaires sont fréquemment accusés d'être des partisans du Diable. Le curé de Mariembourg n'ayant pu, par ses offres d'avantages temporels, obtenir l'abjuration de Marteilhe et de Legras, déclare ainsi au gouverneur et au juge que ce sont « des réprouvés dominés par le démon » (63). Arrivés à Rouen, le geôlier leur demande :

> Mais pourquoi donc n'êtes-vous pas chrétiens et que vous adorez le Diable qui vous rend plus méchants que lui ? [...] Dites moi franchement ce que vous êtes car depuis huit jours que l'on vous attend ici, on ne fait que parler de vous comme de gens qui êtes du pays du Nord, tous sorciers, et si méchants qu'on n'a jamais pu vous vaincre sur les galères de Dunkerque et qu'on vous envoie à Marseille pour vous mettre à la raison. (234)

Marteilhe ne cache pas l'origine d'une telle rumeur, « A ce trait de noirceur, qui avait si bien prévenu en notre faveur, je reconnus facilement qu'il venait des jésuites qui avaient semé ce bruit pour nous mettre en exécration dans la ville de Rouen » (234).
Ils cherchent en effet continuellement à « persécuter les pauvres Réformés aux dépens de l'humanité et de la Religion » (208).

Tout au long des Mémoires, des exemples savamment choisis rendent indéniable le fait que les Protestants ont plus de religion que les ecclésiastiques catholiques et que

ces derniers sont les vrais démons. La religion catholique se trouve ainsi associée à des choses peu chrétiennes, souvent diaboliques, comme l'illustrent les deux exemples suivants, « Il contraignit donc, par des moyens aussi diaboliques, tous ces pauvres malheureux à faire les serments les plus affreux de rester inviolablement attachés à la religion romaine » (45). « Car en effet, il n'y eut cruautés inouïes que ces missionnaires bottés n'exerçassent pour contraindre ces pauvres bourgeois d'aller à la messe, et faire leur abjuration avec des serments horribles de ne jamais plus abandonner l'exercice de la religion romaine » (47). « Contraignit » ; « moyens aussi diaboliques » ; « serments les plus affreux » ; « cruautés inouïes » ; « missionnaires bottés » ; « contraindre » ; « serments horribles. » Après de telles expressions, la dernière chose que l'on s'attende à lire est « la religion romaine ». Les deux citations sont si proches qu'on pourrait penser qu'il s'agit des mêmes personnes. Cependant, dans le premier cas, il s'agit du duc de la Force contre les paysans protestants. Dans le second cas, il s'agit des dragons contre les bourgeois protestants. Bourreaux et victimes se multiplient mais la religion romaine utilisent les mêmes armes. Une fois sur les galères de Marseille, Marteilhe parle du « dessein diabolique » des missionnaires (254) qui, après avoir pris connaissance de l'ordre de libération des galériens protestants, « jetèrent feu et flamme » (267). Marteilhe rapporte ainsi les ordres de M. de Bonbelle, major-général des galères sous l'influence néfaste des missionnaires, aux galériens protestants : « *Chien*, disait-il, *mets-toi à genoux quand on dira la messe, et dans cette posture, si tu ne veux pas prier Dieu, prie le Diable si tu veux, que nous importe ?* » avant d'ajouter « Tous ceux qui furent exposés à ce supplice y résistèrent saintement et courageusement, en louant Dieu au milieu de leurs peines » (256), plaçant ainsi stratégiquement Dieu du côté protestant et le Diable du côté

catholique.

Dans son Dialogue entre un mourant et un homme qui se porte bien, Voltaire suit la même stratégie. Le mourant cite en effet « Dieu » à six reprises alors que ce dernier est absent du langage de l'homme, aspirant au canonicat.[140] Les insultes et le menaces se multiplient également du côté de cet homme, que Voltaire renomme « barbare » dans le dialogue. « Misérable ! », « insolent ! », « Au diable soit l'impertinent » s'exclame-t-il au sujet du mourant (Traité sur la Tolérance 91-93). Dans sa "Première lettre sur les Quakers" Voltaire relate la conversation d'un catholique avec « un des plus célèbres Quakers d'Angleterre » :

> Mon cher Monsieur, lui dis-je, êtes vous baptisé ? Non, me répondit le quaker et mes confrères ne le sont point – Comment morbleu, repris-je, vous n'êtes donc pas chrétiens ? – Mon fils, répartit-il d'un ton doux, ne jure point ; nous sommes chrétiens et tachons d'être bons chrétiens, mais nous ne pensons pas que le christianisme consiste à jeter de l'eau froide sur la tête, avec un peu de sel – Eh ! ventrebleu, repris-je, outré de cette impiété.
> (Lettres philosophiques 21)

Le « je » catholique accuse le Quaker d'une impiété qui ne transparaît cependant que de son côté avec le passage rapide de « Monsieur » aux jurons « morbleu » et « ventrebleu », euphémismes respectivement issus de « mort de Dieu » et de « ventre de Dieu. »

Lors de la retranscription d'un dialogue avec le capitaine d'armes, Marteilhe réussit un coup de maître en effectuant un glissement de « sorcier » à « saint ». En effet, bien que la route des galériens protestants soit tenue secrète, Marteilhe réussit à la

---

[140] « Dieu » apparaît une fois dans la bouche de l'homme mais il ne fait alors que reprendre l'affirmation du mourant :

> LE MOURANT
> Hélas ! vous méprisez Dieu, ou vous ne le reconnaissez pas, puisque vous me demandez un mensonge à l'article de la mort [...]
> LE BARBARE
> Comment, insolent ! je ne reconnais point de Dieu ! (Traité sur la Tolérance 92).

découvrir tout d'abord par un coup d'œil jeté sur les ordres du capitaine puis grâce aux informations divulguées par la fille d'un banquier. Le capitaine à qui Marteilhe annonce les différentes destinations qu'ils vont être amenés à emprunter, sans toutefois citer ses sources, en reste stupéfait :

> il me demanda naïvement si j'étais sorcier ou prophète. Je lui dis que j'étais trop honnête homme pour être sorcier et trop grand pêcheur pour être prophète. [...] Au nom de Dieu, me dit-il, dites-moi si vous êtes sorciers ou prophètes. Je crois cependant que c'est Dieu qui vous favorise, car vous êtes trop dévots et trop honnêtes gens pour implorer le secours du Diable. » -
> « Non, lui dis-je, monsieur, nous ne sommes ni l'un ni l'autre ; et il n' y a rien que de très naturel dans ce qui cause votre surprise. » - « Je n'y comprends donc rien [...] et quoi que vous puissiez dire, on ne m'ôtera jamais de l'esprit que Dieu est avec vous autres. » - « Je l'espère, lui dis-je ; et lui et moi continuâmes à nous préparer au départ [...] il se persuadait fermement que nous étions des saints favorisés de Dieu et que nous avions le don de prophétie. (236)

Marteilhe commence par substituer à « sorcier » un « trop honnête homme » qui est repris et amplifié par « c'est Dieu qui vous favorise » et « trop dévot » puis par « Dieu est avec vous autres » avant de se transformer en « saints favorisés de Dieu ».

3. L'honnêteté

Lorsque l'éloge des Protestants émane de personnes catholiques, il n'est alors plus aisé de taxer les Mémoires comme empreints du parti pris de l'auteur protestant. Marteilhe en multiplie donc les exemples. Cette honnêteté protestante se trouve, de plus, souvent mise en contraste avec des vices catholiques. Il raconte ainsi comment les Protestants Dupuy, Mouret et La Venue, qui avaient partagé pour un temps le cachot dans lequel Legras et lui se trouvaient, avaient été sommés par le prévôt de témoigner contre le catholique Batiste, accusé de « toutes sortes de crimes » parmi lesquels de « favoriser les protestants au passage de l'Escaut pour de l'argent » (95). Or, Batiste avait trahi ces trois Protestants en les dénonçant. Une fois au tribunal, ils refusèrent pourtant de témoigner contre lui :

> « Quelle vertu ! » dit le grand prévôt en levant les yeux au ciel. Puis se tournant vers Batiste [...] lui dit : « Malheureux, baise les pas de ces honnêtes gens qui t'ôtent la corde du cou. Tu les as fait condamner aux galères, tu leur y tiendras compagnie. » Et, se levant de son siège judicial, il rompit l'assemblée, et chacun des prisonniers fut reconduit dans son cachot. (99-100)

L'expression « baise les pas » rappelle Luc 7:45, lorsque Jésus dit de la femme pécheresse, « elle n'a pas cessé de me baiser les pieds. » Une fois sur la galère la Palme, Marteilhe raconte comment les deux maîtres d'hôtel du capitaine avaient tenté de faire perdre sa nouvelle recrue, le protestant Bancilhon, et comment le capitaine ayant découvert le complot, leur avait dit, « Il est honnête homme et vous êtes des coquins, qui mériteriez que je vous fisse raser et mettre à la chaîne » (126). Quand Marteilhe, Bancilhon et les autres galériens protestants, en route vers les galères de Marseille, font une halte à Rouen, ils sont refusés par les deux premiers geôliers et maltraités par le troisième du fait des traits de noirceurs répandus par les Jésuites. Ils s'en défendent comme ils peuvent mais c'est avec l'arrivée du capitaine de la chaîne que la situation change radicalement. « Le geôlier le tira à part et lui demanda si nous étions aussi dociles que nous le paraissions. « Oui, certainement, dit le capitaine ; j'entreprendrais de les conduire moi seul par toute la France ; et tout leur crime est d'être huguenots. » - « N'y a-t-il que cela ? dit le geôlier ; les plus honnêtes gens de Rouen sont de cette religion [...] » (234-35).

L'utilisation chez Marteilhe de ces nombreux protagonistes d'une autre religion le démarque des autres auteurs protestants. Cela apparaît clairement avec la relation du supplice infligé au Protestant Sabatier dans le but de lui faire avouer le nom du banquier qui lui compte l'argent envoyé par les frères du Refuge. On retrouve en effet cette relation chez Bion et chez Marteilhe. Selon Conlon, éditeur de Bion, le plus exact des

deux est Bion car il « écrivait peu de temps après l'événement, en se fondant sur des déclarations de témoins oculaires ; Marteilhe ne vint à Marseille qu'en 1713 de sorte que l'interrogatoire qu'il relate est en fait une reconstitution » (Jean-François Bion et sa Relation 102). Conlon a cependant raison de noter le « ton du compte rendu apparemment textuel de Marteilhe » (102). Or, ce ton s'obtient par le maniement d'outils littéraires savamment choisis. Marteilhe offre en effet une description plus complète, plus vivante grâce à la multiplication des détails et des protagonistes et l'usage du discours direct. Il donne la parole à Sabatier alors que chez Bion les dires du Protestant sont rapportés. Le « Faites-moi mourir dans les tourments les plus horribles, je ne le dirai jamais » (Marteilhe 204) est indéniablement plus parlant pour le lecteur que le « on était maître de son corps mais qu'on ne le serait jamais de son secret » (Bion 102). La relation de Marteilhe est également moins manichéenne que celle de Bion chez qui Sabatier se retrouve seul contre tous. Marteilhe présente pour sa part plus de personnes compatissantes que malveillantes :

BION

Sabatier	contre	l'intendant, les Turcs, on.

Les Turcs sont dépeints seulement comme des « bourreaux ». Le « on » de la phrase « on a toujours l'œil sur les réformés » désigne certainement les missionnaires mais le manque de précision renforce la généralité du pronom indéfini et la malveillance.

MARTEILHE

Sabatier	contre	l'intendant et les missionnaires.
Sabatier	allié	au Turc, au garde et aux frères du Refuge.

Le Turc distribue les aides et prend de ce fait de gros risques. Il demeure cependant

toujours fidèle à Sabatier. Marteilhe explique ainsi, « On demanda au Turc de qui il avait reçu cet argent. Il n'en voulut jamais rien dire ; mais on n'avait pas besoin de sa déposition. On avait vu que cela venait de la part de Sabatier » (203). Le garde est attendri et refuse d'obéir à l'ordre donné par l'intendant de frapper Sabatier. Il s'explique en ces mots, « Monsieur, c'est un si brave homme ; je ne saurais le battre » (204). Marteilhe n'oublie pas de mettre l'emphase sur la cruauté inutile d'un tel supplice, « Sabatier souffrit constamment ce plus que barbare traitement » (205) sans jamais divulguer le nom du banquier.

Tout au long des Mémoires, l'inutilité du système des galères se retrouve également dans l'écriture même. Marteilhe enchaîne en effet les références telles que, « nous ne fîmes que [...] » ; « sans aucune autre expédition que d'alarmer [...] » ; « mais aussitôt que [...] nous nous sauvions au plus vite » ; « Ce manège dura jusques au 5 septembre » (146). Marteilhe a précédemment indiqué que le réarmement s'était effectué depuis le mois d'avril, ce « manège » avait donc duré en tout six mois. Lorsqu'il se penche sur la question « *De quelle utilité sont les galères pour un Etat par opposition aux navires de guerre* » (360), sa réponse inclut les éléments suivants :

> Tout ce que les galères peuvent faire de plus utile, ce serait de faire quelque descente en terre d'ennemi pour piller et brûler quelque village, et ces descentes ne peuvent être que de peu de conséquence, parce que les galères ne peuvent prendre à leur bord que fort peu de troupes de renfort [...] On ne peut mettre à terre qu'environ cinquante ou soixante hommes par galère, le reste devant n'en pas bouger pour y garder trois cents hommes de chiourme, qui sont plus à craindre pour eux que l'ennemi du dehors [...] De tout ceci, on peut aisément conclure que les galères dans la mer océane ne sont que de peu d'utilité. (364)

L'utilité se retrouve ici fort réduite par l'utilisation de mots et d'expressions telles que, « Tout ce que » ; « quelque », répété deux fois ; « ne...que », répété quatre fois ainsi que par l'emploi du verbe être dans sa forme conditionnelle de « serait ». L'assonance en

« peu » obtenue par les différentes conjugaisons du verbe « pouvoir » et la répétition de l'adverbe (peuvent , peuvent, peu, peuvent, peu, peut, peut, peu) renforce encore plus l'effet souhaité par Marteilhe.

De la première majuscule au dernier point, tout est donc savamment orchestré par Marteilhe afin de divertir et de convaincre son lecteur.

CONCLUSION

Le récit personnel de Marteilhe se clôt sur l'obtention d'une pension de Leurs Hautes Puissances de La Haye. Il ne nous en dira pas plus sur sa destinée. Ce choix relève cependant moins d'une certaine pudeur que de la conviction d'avoir accompli sa tâche. Dans ces 328 pages, Marteilhe a en effet donné au lecteur tous les outils nécessaires au combat pour la tolérance. Ces écrits de tradition philosophique, en mêlant le divertissement à l'éloquence persuasive, remporteront de nombreuses victoires contre l'intolérance : expulsion de l'ordre des Jésuites, qui avaient causé tant de troubles, réhabilitation des Protestants Calas et Sirven, libération des derniers galériens, etc. Coquerel note d'ailleurs à ce propos :

> Il eut la satisfaction de voir avant de mourir la fin de cette odieuse iniquité dont il avait tant souffert. C'est en 1775 que furent mis en liberté les deux derniers forçats réformés ; Marteilhe ne mourut qu'en 1777, à Cuylenbourg, âgé de quatre-vingt-treize ans. (87-88)

Dix ans plus tard, Louis XVI promulguait son Edit de Versailles, dit aussi Edit de Tolérance, qui rétablissait les Protestants dans leurs droits de citoyen. En 1789, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen appelait à la punition de quiconque exécuterait ou ferait exécuter des ordres arbitraires, accordait la liberté religieuse à tous et reconnaissait la libre communication des pensées et des opinions comme un des droits les plus précieux de l'Homme.

Il aura cependant fallu attendre de longues années pour que Marteilhe soit édité en France,[141] ce qui fit dire à Michelet, « C'est un livre de premier ordre [...]. Comment ne

[141] Coquerel constatait en effet, « Publié en Hollande à trois reprises (Rotterdam, 1757, La Haye, 1774 et 1778 [cette dernière édition comprenait une clef des noms d'hommes et de lieux]), traduit en anglais dès son apparition, cet ouvrage est resté jusqu'à nos jours ignoré en France. [...] Un seul exemplaire se trouvait

le réimprime-t-on pas ? » (9: 406). En 1864, Paumier écrivait dans sa Préface des Mémoires d'un Protestant condamné aux galères de France pour cause de religion, « C'est ce vœu de l'éminent historien que nous sommes heureux de réaliser enfin » (vi). Il expliquait en ces mots la découverte de l'ouvrage :

> Il y a déjà plusieurs années que l'un de nos amis découvrit à Lyon, au fond d'une vieille bibliothèque de famille, le livre que nous réimprimons aujourd'hui. Attiré par le titre, il le lut, le fit lire à quelques-uns de ses parents et l'intérêt fut si vif, si unanime, que chacun réclama l'impression de ces Mémoires. (v)

Cette thèse a illustré la façon dont les Mémoires réalisaient en 1757 le vœu de Voltaire d'une œuvre sur les horreurs des persécutions protestantes « qui pût se faire lire avec quelque plaisir, par les gens mêmes qui n'aiment point lire, et qui portât les cœurs à la compassion »[142] et comment Marteilhe prenait, de ce fait, place dans la tradition philosophique des écrits contre l'intolérance. Une question demeure cependant. En effet, comment une telle œuvre a t-elle pu échapper à la connaissance des Philosophes et tomber dans l'oubli ? Les recherches que nous avons entreprises nous permettent d'avancer une hypothèse à ce sujet. Il est probable que les Philosophes avaient pu connaître l'existence des Mémoires. Cependant, la description faite de l'œuvre, en ne rendant point justice au contenu, a certainement écarté toute possibilité d'une lecture de leur part.

Dans leur premier volume en date de 1759, les Annales typographiques ou Notice du progrès des connaissances humaines font ainsi mention de :

> N° CLXX. Mémoires d'un Protestant condamné aux galères de France pour cause de religion, écrits par lui-même, ouvrage dans lequel, outre le récit des souffrances de l'auteur depuis 1700 jusqu'en 1713. On trouvera diverses particularités curieuses, relatives à l'histoire de ce temps-là, & une description

---

à Paris, chez un banquier protestant, M. Felix Vernes, qui eut plusieurs fois l'obligeance de le prêter à des historiens ou à des curieux » (21).

[142] Lettre à Moultou en date d'octobre 1766.

exacte des galères & de leur service. A Rotterdam, chez J.D. Beman et fils 1757 – 8°.
C'est l'ouvrage d'un auteur anonyme qui dit avoir été relâché à l'intercession de la Reine Anne d'Angleterre. On avoue que le style du manuscrit a été retouché, peut-être aussi le fonds a t-il été altéré. (64)

L'année suivante, les Annales font mention de la traduction anglaise des Mémoires :

N° XXXV. The memoirs of a protestant, condemned to the galleys of France, for his religion. Written by himself, comprehending an account of the various distresses he suffered in slavery, and his constancy in supporting almost every cruelty that bigoted zeal could inflict or human nature sustain ; also a description of the galleys, and the service in which they are employed, the whole interspersed with anecdotes relative to the general history of the times, for a period of thirteen years; during which the author continued in slavery, till he was at last set free at the intercession of the court of Great Britain. Translated from the original, just published at the Hague, by James Willington. London, printed for Dilly, 1758, 2 vols, in 12.
Cet ouvrage est la traduction des Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France, pour cause de religion, &c. dont il a été fait mention dans la huitième feuille des Annales de l'année dernière, N° CLXX, p.64.R. (175)[143]

Nous savons de façon sûre que Grimm et Diderot avaient connaissance de ces Annales puisqu'elles se trouvent mentionnées dans la Correspondance littéraire, philosophique et critique en date de février 1759 :

La mode des journaux s'étend de plus en plus. A tout moment on en voit de nouveaux et, pour peu que cela continue, nous aurons bientôt plus de répertoires que de matériaux. M. Morin a commencé sur la fin de l'année dernière une feuille intitulée Annales typographiques. Il compte en publier une chaque semaine. Ces annales sont dans le goût des gazettes littéraires dont il y a tant en Allemagne. On y indique le titre du livre, le nom de l'auteur, et l'on dit un mot en passant sur le succès et le mérite de l'ouvrage.

La notice se poursuit avec une critique plus que mitigée :

Vous voyez que pour pouvoir s'en rapporter au jugement d'un tel journaliste, comme il ne peut être motivé, il faut qu'il ait mérité notre confiance d'avance. Il me semble que les Annales typographiques ont été accueillies assez favorablement. L'auteur s'occupe plus des sciences que des belles-lettres, et plus de la littérature étrangère que de la littérature française. Il a fixé l'époque de sa carrière à l'année 1757. Tout ce qui est antérieur à ce temps-là n'entrera point dans ses feuilles. (Tourneux 82-83)

[143] Nous avons retranscrit ces notices en modernisant l'écriture afin d'en faciliter la lecture.

Les Philosophes semblent donc avoir fait peu de cas de ces Annales et de leur contenu.

Les titres indiquées dans les notices N° CLXX et N° XXXV étaient, pour leurs parts, correctement reproduits. La chose est importante car le titre choisi par le traducteur anglais rend, à son tour, peu justice aux Mémoires de Marteilhe. Or, il est probable que Voltaire ait eu connaissance de cette oeuvre puisqu'il devait connaître le traducteur, Oliver Goldsmith. Ce dernier avait en effet écrit plusieurs ouvrages sur le Philosophe.[144] Cependant, les ajouts emphatiques faits dès le titre par Goldsmith se poursuivent tout au long de sa traduction, empreignant l'oeuvre d'un parti pris que Voltaire dénoncera par exemple dans les oeuvres du Protestant Antoine Court et qui rend ainsi une lecture de cette traduction par Voltaire plus que douteuse.[145]

L'œuvre de Marteilhe a été redécouverte par les lecteurs modernes grâce à l'édition en 1982 d'André Zysberg au Mercure de France. Et bien que l'éditeur Zysberg n'ait pas promu ces Mémoires sous l'angle de la tradition philosophique des écrits contre l'intolérance, l'engouement rencontré auprès du public illustre bien le pouvoir que revêt encore aujourd'hui le style unique de Marteilhe.

---

[144] Notamment "Voltaire's universal history" paru dans le journal The Monthly Review en 1757 et Memoirs of Voltaire qui datent de 1759.

[145] L'organisation du titre est modifiée et avec elle l'esprit de l'oeuvre. Goldsmith met en effet l'emphase sur les souffrances du narrateur en reléguant au dernier plan les Particularités curieuses et en ajoutant les deux phrases suivantes, « and his Constancy in supporting almost every cruelty that bigotted Zeal could inflict or Human nature sustain »; « during which the Author continued in Slavery, till he was set free at the intercession of the Court of Great Britain. » Sa traduction se recentre également sur le lectorat anglais et sur la Grande Bretagne, annoncée dès le titre, puisque Goldsmith fait par exemple disparaître la plupart des références de Marteilhe à la Hollande. Il prête en outre au narrateur les lamentations que Marteilhe se refusait de faire, telles que, « The burst of anguish which I have felt at seeing my brother Protestant thus inhumanely butchered, can never leave my Mind: Yet, I will cease lamenting; they want not my tears not any human compassion to add to their present
Felicity » (59) ou encore « All this considered, I say, where could misery have been found equal to mine » (88). Quant à l'éloge des Protestants, si subtile chez Marteilhe, elle se fait trop visible chez Goldsmith. Lorsque le geôlier de la prison apprend par exemple au sujet de Marteilhe et de ses compagnons que « tout leur crime est d'être huguenots », il commente alors, « N'y a-t-il que cela ? Les plus honnêtes gens de Rouen sont de cette religion. Je ne l'aime pas mais j'aime les personnes qui en sont, car ce sont de braves gens » (235). Dans sa traduction, Goldsmith écrit, « I do not much like their Principles, » ajoutant alors la phrase suivante, « because I don't know them » (147).

La postérité littéraire des Mémoires ne cesse en outre de s'accroître. L'édition de 1982 a en effet été réimprimée en 1989. En février 2003 est également paru "Prisonnier du roi Soleil" dans la collection jeunesse des 8-12 ans Je lis des Histoires Vraies. Il s'agit certes d'un résumé de l'œuvre de Marteilhe mais d'une œuvre reconnue pour « son récit captivant qui plonge le lecteur au cœur de l'Histoire (des grands hommes, des arts, des sciences...) » car le dessein de l'éditeur Fleurus est de retracer chaque mois « une aventure extraordinaire ou un destin d'exception qui a marqué notre histoire. » Les convictions de l'éditeur sont d'ailleurs clairement exposées :

> Nous avons conçu "Je lis des Histoires Vraies" afin de l'aider [l'enfant] à entrer dans la lecture par le biais d'un personnage qui a vraiment vécu. Plébiscité par les enseignants de primaire, "Je lis des Histoires Vraies" sensibilise l'enfant à des sujets qui vont forger sa conscience de citoyen et en faire un esprit éclairé.

Fleurus n'aurait pu rêver mieux que les Mémoires. « Nos magazines veulent transmettre de l'émotion et créer de la complicité » affirment-ils. « Nous privilégions la qualité et travaillons avec les meilleurs auteurs et illustrateurs de la littérature jeunesse. »

Durand et Surcouf, auteur et illustrateur de "Prisonnier du Roi-Soleil," n'ont eu aucun mal à retranscrire le style si imagé et si vivant de Marteilhe pour ce public d'enfants. Ils se sont par exemple servis de l'emphase mise par Marteilhe sur son jeune âge et de son utilisation de nombreuses exclamatives pour faire sentir toute l'horreur de la situation à leurs jeunes lecteurs, « Que fait un garçon de bonne famille de 16 ans, seul sur les routes de France ? », « 1700 : Jean Marteilhe est capturé par les soldats du roi. Il n'a que 16 ans ! », « En janvier 1702, sous le règne de Louis XIV, Jean Marteilhe est envoyé aux galères. Pourtant, il n'a que 18 ans ! » (5). Cette emphase mise sur le jeune âge se retrouve également dans les illustrations. Jean et son ami Daniel Legras sont en effet

représentés de très petite taille à côté de tous les autres personnages, qu'il s'agisse des soldats, des comites ou même des autres galériens.

Durand a également utilisé les réactions physiques récurrentes dans les Mémoires pour retraduire de façon vivante chaque événement, chaque émotion. Ainsi par exemple, « Jean hausse les sourcils » (11), « L'odeur de crasse prend Jean à la gorge » (15), « Hors d'haleine, Jean essuie d'un revers de main la sueur qui ruisselle le long de ses tempes » (18), « Jean fait la moue, vexé. Puis, il éclate de rire à son tour » (23), « Jean s'est recroquevillé contre son banc et tremble de tout son corps » (26), « De lourdes larmes de bonheur roulent le long de ses joues » (31).

Dans la partie « Documents : Une vie de galérien » (34-37), Durand et Surcouf ont repris l'alternance narration/description du chapitre « Description d'une galère armée, et sa construction » des Mémoires. En effet, aux descriptions très précises sur les galères se mêlent des petits dessins, façon moderne de retranscrire les anecdotes de Marteilhe et d'unir ainsi l'utile à l'agréable pour les jeunes lecteurs :

> Au bord d'une galère, on entasse 300 hommes dans un espace d'environ 45 m de long sur 9 m de large [...]. Malgré tout, une galère qui avance à la rame ne dépasse pas 5 nœuds, un peu plus de 9 kilomètres à l'heure !
> [Dessin : Deux galériens en train de ramer ont la conversation suivante]
> Bulle 1 : « On aurait la télé, ce serait moins monotone ! »
> Bulle 2 : « Sûr ! » (34-35).

Avec son public de 7 à 77 ans, ces Mémoires sont ainsi bien loin d'être obsolètes. Il est donc grand temps de rendre à Marteilhe ses Lumières et d'accorder à ses Mémoires la place qui leur revient en les incluant dans les anthologies et dans les syllabi aux côtés des œuvres sur la tolérance. Je souhaite vivement que cette thèse encourage les Editeurs et les Professeurs à le faire. J'aimerais, par ailleurs, rendre hommage à Jean Marteilhe

pour cette œuvre qui, j'en suis sûre, continuera encore de nombreuses années à faire de chaque lecteur un esprit éclairé.

BIBLIOGRAPHIE

A) Editions consultées des Mémoires de Marteilhe

Durand, Jean Benoît, et Erwann Surcouf. "Prisonnier du Roi-Soleil." Je Lis des Histoires vraies (8-12 ans) 115 (février 2003): 4-45.

Goldsmith, Oliver, trans. The Memoirs of a protestant condemned to the Galleys of France for his religion. Written by himself, comprehending an account of the various distresses he suffered in slavery, and his constancy in supporting almost every cruelty that bigoted zeal could inflict or human nature sustain; also a description of the galleys, and the services in which they are employed, the whole interspersed with anecdotes relative to the general history of the times, for a period of thirteen years; during which the author continued in slavery, till he was at last set free at the intercession of the court of Great Britain. Translated from the Original, just published at the Hague, by James Willington. London: Printed for R. Griffiths, 1758 & 2nd ed. Dublin: Printed for Wm. Fleming, and S. Brown, 1765.

The Huguenot Galley-Slave. Autobiography of a French Protestant Condemned to the Galleys for the sake of his Religion by Jean Marteilhe. Honolulu: U.P. of the Pacific, 2002.

Paumier, Henri, ed. Mémoires d'un Protestant condamné aux galères de France pour cause de religion. Paris: Société des Ecoles du Dimanche, 1865.

Zysberg, André, ed. Mémoires d'un galérien du Roi Soleil par Jean Marteilhe. Paris: Mercure de France, 1982 & 2nd ed. Paris: Mercure de France, 1989.

B) Sources

Beaumont, Chevalier de. L'Accord parfait de la Nature, de la Raison, de la Révélation et de la Politique, ou Traité dans lequel on établit que les voies de rigueur, en matière de religion, blessent les droits de l'humanité et sont également contraires aux lumières de la raison, à la morale évangelique et au véritable intérêt de l'Etat, par un gentilhomme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie au service de S.M. A Cologne : Chez Pierre Marteau, 1753.

Bion, Jean-François. Relation des tourments qu'on fait aux protestants qui sont sur les galères de France. Ed. Pierre Conlon. Genève: Droz, 1966.

Court, Antoine. Lettre d'un Patriote sur la Tolérance civile des Protestants de France et sur les avantages qui en résulteraient pour le Royaume. N.p.: n.p., 1756.

Diderot, Denis. "Discours d'un Philosophe à un Roi." Œuvres complètes de Diderot. Tome IV. Paris: Garnier-Frères Libraires-Editeurs, 1875.

---. L'Encyclopédie ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers. ARTFL Project. University of Chicago. July 2004 <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/encyc/searchform.html>.

---. Jacques le Fataliste et son maître. Ed. Yvon Belaval. Paris: Gallimard, 1973.

---. Les deux amis de Bourbonne et autres contes. Ed. Michel Delon. Paris: Gallimard, 2002.

---. "Plan d'une université pour le Gouvernement de Russie." Œuvres de Denis Diderot. Essai sur les règnes de Claude et de Néron, etc. Paris: Chez J.L.J. Brière Libraire, 1821.

---. "La Promenade du Sceptique ou les allées." Œuvres complètes de Diderot. Tome I. Paris: Garnier-Frères Libraires-Editeurs, 1875.

---. "Salons." Œuvres complètes de Diderot. Tome X. Paris: Garnier-Frères Libraires-Editeurs, 1878.

Fabre, Jean. "Autobiographie de Jean Fabre. L'honnête criminel." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français XIV (1865): 92-119.

Fenouillot de Falbaire. L'Honnête Criminel. Paris: Chez Merlin Libraire, 1767.

Fontaine, Jacques. Mémoires d'une famille huguenote, victime de la Révocation de l'Edit de Nantes. Ed. Bernard Cottret. Montpellier: Presses du Languedoc, 1992.

"Un forçat des galères de Louis XIV. Lettre de David Serres à M. de St-Benoît, Pasteur à Lausanne." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XXIV (1875): 447-64.

Grimm & Diderot. Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790. Tome Troisième 1761-1764. Paris: Chez Furne Libraire, 1829.

---. Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790. Tome Quatrième 1764-1765. Paris: Chez Furne Libraire, 1829.

---. Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790. Tome Cinquième 1766-1768. Paris: Chez Furne Libraire, 1829.

---. Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm. Tome IV. Ed. Maurice Tourneux. Paris : Garnier-Flammarion, 1878.

"Journal des Galères. Extrait de lettres écrites par les fidèles confesseurs de Marseille, 1696-1708." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XVIII (1868): 33-40 ; 144-53 ; 193-99 ; 231-45 ; 368-77 ; 475-85 ; 582-90. Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XIX (1870): 62-68.

Jurieu, Pierre. The Pastoral letters, directed to the Protestant in France who groan under the Babylonish captivity, Translated. London: Printed for T. Fabian & Jo. Hindmarsh, 1689.

---. Préjugez légitimes contre le papisme. Amsterdam: Chez Henry Desbordes, 1685.

La Beaumelle, Laurent. L'Asiatique Tolérant, traité à l'usage de Zeolinizul roi des Kofirans, surnommé le Chéri. Ouvrage traduit de l'Arabe du Voyageur Berkinoll par M. de *****. Paris: Chez Durand, 1748.

---. Mes Pensées ou Le Qu'en Dira-T-On. Ed. Claude Lauriol. Paris: Droz, 1997.

"Les exploits d'un élève des jésuites, nouveau converti devenu convertisseur, racontés par lui-même. Sept lettres inédites du Duc de la Force, servant de pièces justificatives aux mémoires d'un de ses vassaux, Jean Marteilhe, galérien Protestant. 1699." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français VII (1858): 138-57.

"Lettres des galériens Bancillon, Fontblanche et Serres le Jeune à Mademoiselle de Peray." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XVII (1868): 117-26.

Montesquieu. Lettres persanes. Ed. Jean Starobinski. Paris: Gallimard, 1973.

---. De l'Esprit des lois. 2 vols. Ed. Victor Goldsmith. Paris: Garnier-Flammarion, 1979.

"Quatre lettres du forçat Jean-Pierre Espinas, 1740-1748." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XXVIII (1879): 353-62.

Rousseau, Jean-Jacques. Emile ou de l'Education. Ed. François et Pierre Richard. Paris: Editions Garnier Frères, 1957.

---. Discours sur les sciences et les arts. Ed. Jacques Roger. Paris: Garnier-Flammarion, 1992.

---. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité. Ed. Jacques Roger. Paris: Garnier-Flammarion, 1992.

---. Du Contrat social ou principes du droit politique. Paris: Librairie des Bibliophiles, 1889.

---. Lettre à d'Alembert. Ed. Marc Launay. Paris: Garnier-Flammarion, 1967.

---. "Lettres écrites de la montagne." Œuvres de Jean-Jacques Rousseau citoyen de Genève. Tome troisième. Première partie. Paris: Chez A. Belin, Imprimeur-Libraire, 1817.

Smith, Adam. The theory of Moral Sentiments or, An Essay towards the analysis of the principles by which men naturally judge concerning the conduct and character, first of their neighbours, and then afterwards of themselves. Philadephia: Anthony Finley, 1817.

"Un prosélyte des galères. Relation touchant la conversion et les souffrances de Jean Fayan 1700-1712." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XVII (1868): 338-42.

"Un martyr inconnu, de Bergerac (1701-1702). Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français LIV (1905): 454-57.

Voltaire. "Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven." L'Affaire Calas et autres affaires. Ed. Jacques Van den Heuvel. Paris: Gallimard, 1975.

---. Candide ou L'Optimisme. Ed. Pierre Malandain. Paris: Presse Pocket, 1989.

---. "Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de La Henriade." Ecrits autobiographiques. Ed. Jean Goldzink. Paris: Editions Flammarion, 2006.

---. "Commentaire sur le livre des Délits et des peines (de Beccaria) par un avocat de Province." L'Affaire Calas et autres affaires. Ed. Jacques Van den Heuvel. Paris: Gallimard, 1975.

---. "Correspondance." 19 vols. Œuvres complètes de Voltaire. Tomes 51-70. Ed. Beuchot. Paris: Firmin Didot frères, 1830-1834.

---. "Dialogues chrétiens ou préservatif contre l'Encyclopédie." Œuvres complètes de Voltaire. Mélanges III. Paris: Garnier Frères Libraires-Editeurs, 1879.

---. "Dictionnaire Philosophique." Œuvres complètes de Voltaire. Paris: Garnier Frères Libraires-Editeurs, 1878.

---. "Eloge historique de la raison." Romans et contes. Ed. René Pomeau. Paris: Garnier-Flammarion, 1966.

---. "Fragments des instructions pour le prince royal de***." Œuvres complètes de Voltaire. Mélanges V. Paris: Garnier Frères Libraires-Editeurs, 1879.

---. "La mort du Jésuite Berthier." Contes divers de trois siècles. Ed. John C. Lapp. Boston: Houghton Mifflin Company, 1963.

---. "La Princesse de Babylone." Romans et contes. Ed. René Pomeau. Paris: Garnier-Flammarion, 1966.

---. "La Profession de foi des Théistes." Œuvres complètes de Voltaire. Mélanges VI. Paris: Garnier Frères Libraires-Editeurs, 1879.

---. "La Relation du Jésuite Berthier." Œuvres complètes de Voltaire. Mélanges III. Paris: Garnier-Frères Libraires-Editeurs, 1879.

---. "La voix du sage et du peuple." Œuvres complètes de Voltaire. Mélanges II. Paris: Garnier-Frères Libraires-Editeurs, 1879.

---. "Les Voyages de Scarmentado." Romans et contes. Ed. René Pomeau. Paris: Garnier-Flammarion, 1966.

---. Lettres philosophiques. Ed. René Pomeau. Paris: Garnier-Flammarion, 1964.

---. "L'ingénu." Romans de Voltaire. Ed. Roger Peyrefitte. Paris: Garnier-Flammarion, 1966.

---. "L'homme aux quarante écus." Romans et contes. Ed. René Pomeau. Paris: Garnier-Flammarion, 1966.

---. "Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire, écrits par lui-même." Ecrits autobiographiques. Ed. Jean Goldzink. Paris: Editions Flammarion, 2006.

---. "Pot-pourri." Romans et contes. Ed. René Pomeau. Paris: Garnier-Flammarion, 1966.

---. "Précis du Siècle de Louis XV." Œuvres complètes de Voltaire. Paris: Garnier Frères Libraires-Editeurs, 1878.

---. "Réflexions pour les sots." Œuvres complètes de Voltaire. Mélanges III. Paris: Garnier Frères Libraires-Editeurs, 1879.

---. "Siècle de Louis XIV." 2 vols. Œuvres complètes de Voltaire. Paris: Garnier Frères Libraires-Editeurs, 1878.

---. Traité sur la Tolérance. Ed. Jacques Van den Heuvel. Paris: Editions Gallimard, 1975.

C) Travaux

Adam, Antoine. Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle. Tome V. La fin de l'école classique (1680-1715). Paris: Editions Domat, 1956.

Adams, Geoffrey. "Myths and misconceptions: the Philosophe View of the Huguenots in the Age of Louis XV." Historical reflections 1 (1974): 59-80.

Alba, André. L'Age classique 1492-1789. Paris, Hachette collection Marabout, 1959.

Bamford, Paul W. Fighting ships and prisons. The Mediterranean galleys of France in the age of Louis XIV. Minneapolis: University Press, 1973.

Bergeal, A. Protestantisme et tolérance en France au XVIIIe siècle. Carrières-sous-Poissy: La Cause, 1988.

Bergez, Daniel. Vocabulaire de l'analyse littéraire. Paris: Armand Colin, 2005.

Bila, Constantin. La croyance à la magie au XVIIIe siècle en France dans les contes, romans & traités. Paris: Librairie J. Gamber, 1925.

Boissien, Jean-Louis, et Anne-Marie Garagnon. Commentaires stylistiques. Paris: Sédes, 1987.

Bokobza-Kahan, Michèle. "Impartial mais sensible : l'éthos dans le Traité sur la tolérance." Qu'est-ce que la tolérance ? Perspectives sur Voltaire. Ed. Jürgen Siess. Ferney-Voltaire : Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2002. 103-16.

Bonnard, Henri. Code du français courant. Paris: Magnard, 1984.

Bonnefoy, Michel. Jean Artigues : cévénol (1630-1701) : galérien pour la foi. Charly: Edité à compte d'auteur, 1996.

Bost, Hubert. "De la secte à l'église." Rives nord-méditerranéennes, Religion, secte et pouvoir (2005). 22 Mar. 2007 <http://rives.revues.org/document2.html>.

Bourget-Pléville, Michel. Des galériens, des forçats, des bagnards. Paris: Plon, 1957.

Carbonnier, Jean. "La Révocation permanente." Réforme 2084 (1985): n. pag.

Chaunu, Pierre, et Laurent Theis. "Table ronde. Histoire et Mémoire." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français 148/4 (2002): 785-94.

Clarapède, Théodore. Les galériens pour la foi sous Louis XIV. Genève: Bonnaut, 1877.

Conlon, Pierre. "François Sabatier: a Huguenot on the Galleys." Proceedings of the Huguenot Society XXI (1967): 148-53.

---, ed. Jean-François Bion et sa Relation des tourments soufferts par les forçats protestants. Genève: Droz, 1966.

Coquerel, Athanase fils. Les forçats pour la foi. Etude historique (1684-1775). Paris: Michel Levy Frères Libraires-Editeurs, 1866.

Cottret, Bernard. "Jacques Fontaine ou la Providence dans le texte." Mémoires d'une famille huguenote victime de la révocation de l'Edit de Nantes. Montpellier: Presses du Languedoc, 1992.

---. L'Edit de Nantes. Pour en finir avec les guerres de religion. Paris: Librairie Académique Perrin, 1997.

Cubéro, José. L'Affaire Calas. Voltaire contre Toulouse. Paris: Perrin, 1993.

De Beer, E.S. "Huguenots and the Enlightenment." Proceedings of the Huguenot Society of London XXI (1965-70): 179-95.

---. "The Revocation of the Edict of Nantes and English Public Opinion." Proceedings of the Huguenot Society of London XVIII (1947-52): 292-310.

Dictionnaire de l'Académie Française. 4th (1694), 5th (1762). ARTFL Project. University of Chicago. July 2004 <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/dicos/>

Falguerolles, G. E. de. "Tour de constance et galères." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français CXVI (1970): 232-41.

Ferrier-Caveriviere, Nicole. Image de Louis XIV dans la littérature française. Paris: PUF, 1981.

Fleurus. Fleurus Presse. "La Société," "Les Magazines." July 2005 <http.www.fleuruspresse.fr>.

Fonbrune-Berbinau, P. "La libération des forçats pour la foi. En 1713 et 1714." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XXXVIII (1889): 225-38.

---. "Fugitifs du Périgord arrêtés en Belgique." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XLVII (1898): 546-50.

---. "Le duc de la Force et les Protestants de Bergerac (1700)." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français L (1901): 78-102.

Foucault, Michel. Surveiller et punir. Naissance de la prison. Paris: Editions Gallimard, 1975.

Gamonnet, Etienne. Lettres de Marie Durand 1711-1776. Montpellier: Les Presses du Languedoc, 1998.

Gargett, Graham. Voltaire and Protestantism. Studies on Voltaire and the Eighteenth century. Oxford: The Voltaire Foundation at the Taylor institution, 1980.

Garnot, Benoît. Le peuple au siècle des Lumières. Paris : Editions Imago, 1990.

Garrisson, Janine. L'Edit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance. Paris: Editions du Seuil, 1985.

Goubert, Pierre. "Louis XIV : la faute." Réforme 2084 (1985): n. pag.

Gunny, Ahmad. "L'image de l'islam chez quelques penseurs protestants de la première moitié du XVIIIe siècle." Canadian Review of Comparative Literature XXIII (June 1996): 413-23.

---. "Protestant Reactions to Islam in Late Seventeenth-Century French Thought." French Studies XL (April 1986): 129-40.

Gusdorf, Georges. "L'Europe protestante au siècle des Lumières." Dix-huitième siècle 17 (1985): 13-40.

Gwynn, Robin. Huguenot Heritage. London: Sussex Academic Press, 1985.
---. "The Arrival of Huguenot Refugees in England 1680-1705." Proceedings of the Huguenot Society of London XXI (1965-70): 366-73.

Haag, Eugène, et Emile. La France protestante. Tome II. Paris: Librairie Sandoz, 1879.

---. La France protestante. Tome VII. Paris: Joël Cherbuliez Libraire-Editeur, 1857.

---. La France protestante. Pièces justificatives. Tome X. Paris: Joël Cherbuliez Libraire-Editeur, 1858.

Heyd, Michael. "Origines chrétiennes de la tolérance: le point de vue protestant." Qu'est-ce que la tolérance? Perspectives sur Voltaire. Ed. Jürgen Siess. Ferney-Voltaire: Centre national d'étude du XVIIIe siècle, 2002. 11-21.

Hughes, Edmond. Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle. Antoine Court d'après des documents inédits. Tome deuxzième. Paris: Michel Levy, 1875.

Ingram Ouvry, Francisca. "Les Mémoires de Marteilhe traduits par Olivier Goldsmith." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XVII (1868): 207-08.

Jauze, Charles Alfred de. Les Huguenots. Cent ans de persécution. 1685-1789. Paris: Grassard, 1886.

Joutard, Philippe. "Le Musée du Désert." Les lieux de Mémoire. Tome III. Les France. Paris: Gallimard, 1986. 532-59.

---, ed. Mémoires sur la guerre des camisards. Montpellier, Presses du Languedoc, 1983.

---. "Un demi-siècle d'historiographie protestante." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français 148/4 (2002): 1161-75.

Labrousse, Elizabeth. Essai sur la Révocation de l'Edit de Nantes. Genève: Labor et Fides, 1985.

---. "Note à propos de la conception de la tolérance au XVIIIe siècle." Studies on Voltaire LVI (1967): 799-811.

---. "Les pièges de la bonne conscience." Réforme 2084 (1985): 35-38.

Lanneau, Eugène de. Scènes et Portraits choisis dans les Mémoires authentiques du Duc de Saint Simon. Tome second. Paris: Librairie Hachette, 1876.

Lauriol, Claude. "L'Asiatique tolérant ou le « Traité sur la tolérance » de La Beaumelle (1748)." Dix-huitième siècle 17 (1985): 75-82.

---. La Beaumelle. Un Protestant Cévenol entre Montesquieu et Voltaire. Genève: Librairie Droz, 1978.

Lavisse, Ernest. "Sur les galères du Roi." Revue de Paris VI (Novembre 1897): 225-62.

Leigh, John. Voltaire : a sense of history. Oxford: Voltaire Foundation, 2004:05.

Léonard, Emile-G. "Economie et religion. Les Protestants français au XVIIIe siècle." Annales d'histoire sociale II (1940): 5-20.

Leys, Simon. La mer dans la littérature française. Tome I. De François Rabelais à Alexandre Dumas. Paris: Plon, 2003.

Lombard, Claire-Lise. "Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil par Jean Marteilhe." Eglise Réformée d'Auteuil – Lectures. Apr. 2006 <http://www.erf-auteuil.org/lectures.html#memoires-d-un-galerien-du-roi-soleil>.

Lovy, René-Jacques. La Révocation, trois siècles de souffrances des protestants français sous l'ancien régime. Champigny-sur-Marne: Service Concordia, 1985.

Magdelaine, Michelle. "Les Huguenots sur les chemins de l'exil." Réforme 2084 (1985): n. pag.

Maillard, Th., ed. "Complainte véritable des lamentations des pauvres confesseurs qui gémissent dans l'esclavage des galères où ils souffrent, sous la croix d'une cruelle tyrannie, pour avoir fait profession de la vérité de l'Evangile dans les saints exercices où l'on invoque purement et religieusement le saint nom de Dieu." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XLI (1892): 589-602.

Mercier-Faivre, Anne-Marie. "Voltaire dans les pas d'Antoine Court : la tolérance et son écriture." Entre Désert et Europe, le pasteur Antoine Court (1695-1760). Actes du Colloque de Nîmes (3-4 novembre 1995) réunis par Hubert Bost et Claude Lauriol. Paris: Honoré Champion, 1998. 301-17.

Mercure de France. "Historique." 5. July 2007 <http://www.mercuredefrance.fr/historique.htm>.

Michelet, Jules. Histoire de France. Louis XIV et la Révocation de l'Edit de Nantes. Tome XV. Paris: C. Marpon et E. Flammarion, 1879.

---. Histoire de France. Louis XIV jusqu'en 1700 Tome IX. Lausanne: Editions Rencontre, 1966.

---. Histoire de France. La fin de Louis XIV. Tome X. Lausanne: Editions Rencontre, 1966.

---. Histoire de France. La Régence et Louis XV. Tome XI. Lausanne: Editions Rencontre, 1966.

Miller, John. L'Europe protestante aux XVIe et XVIIe siècles. Paris: Edition Belin, 1997.

Mostefai, Ourida. "La violence pamphlétaire et ses stratégies en France à l'époque des Lumières." Progrès et violence au XVIIIe siècle. Ed. Valérie Coussy et Deirdre Dawson. Paris: Honoré Champion, 2001. 281-95.

Mours, Samuel. "Note sur les galériens protestants (1683-1775)." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français CXVI (1970): 178-231.

Musée protestant. <http://museeprotestant.org>.

Nora, Pierre. Les lieux de mémoire. Tome I : La République. Paris: Gallimard, 1984.

---. Les lieux de mémoire. Tome II : La Nation. Paris: Gallimard, 1986.

---. Les lieux de mémoire. Tome III : Les France. Paris: Gallimard, 1986.

Orcibal, Jean. Louis XIV et les Protestants. Paris: Librairie philosophique Vrin, 1951.

Pomeau, René. La religion de Voltaire. Paris: Nizet, 1969.

Poujol, Jacques, et Henri Dubief. La France protestante. Histoire et lieux de mémoire. Paris: Max Chaleil Editeur, 1992.

Proust, Jacques. "Le protestantisme dans l'Encyclopédie." Dix-huitième siècle 17 (1985): 53-65.

Pruner, Francis. "Recherches sur la création romanesque dans *L'ingénu* de Voltaire." Archives de lettres modernes 30 (1960): 69-71.

Read, Charles. "Un confesseur de la R.P.R. sous Louis XIV, Elie Néau, martyr sur les galères et dans les cachots de Marseille (1692-1698)." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français XXXIII (1874): 529-44.

Richard, Michel-Edmond. La vie des Protestants français. De l'édit de Nantes à la Révolution (1598-1789). Paris: Les Editions de Paris, 1994.

Ricoeur, Paul. Temps et récit. Tome III : Le temps raconté. Paris: Editions du Seuil, 1985.

---. Du Texte à l'action. Essais herméneutiques II. Paris: Editions du Seuil, 1986.

Robert, Daniel. "Le Roi-Soleil, cet opiniâtre." Réforme 2084 (1985): 31-34.

Rooryck, Guy. Les « Mémoires » du Duc de St Simon. De la parole du témoin au discours du mémorialiste. Genève: Librairie Droz, 1992.

Saupin, Guy. Tolérance et intolérance de l'édit de Nantes à nos jours. Rennes: Apogée Presses universitaires, 1998.

Scouloudi, Irene. Huguenots in Britain and their French Background 1550-1800. London: Macmillan, 1987.

Scoville, W.C. The Persecution of Huguenots and French Economic Development 1680-1720. Los Angeles: Berkeley U.P., 1960.

Seston, William. "Simples remarques sur la culture biblique des Protestants du XVIe au XVIIIe siècle." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français CXV (1969): 301-06.

Sole, Jacques. Les Origines intellectuelles de la Révocation de l'Edit de Nantes. Saint Etienne: Publications de l'Université, 1997.

Theis, Laurent. "Guizot et les institutions de mémoire." Les lieux de mémoire. Tome II. La nation. Paris: Gallimard, 1986. 569-92.

Tournier, Gaston. Les Galères de France et les galériens protestants des XVIIe et XVIIIe siècles. 2 vols. Montpellier: Les Presses du Languedoc, 1984.

Trivisani-Moreau, Isabelle. "Les mille et un métiers d'un homme sans condition dans les *Mémoires* du protestant galérien Jean Marteilhe." Recherches sur l'imaginaire 30 (2004): 183-92.

---. "Un protestant entre limiers et barbets. Choix et nuances du mémorialiste Jean Marteilhe." Cahiers d'Histoire Cuturelle 16 (2004): 75-85.

Turbet-Deloffe, G. "Morisques et huguenots." Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français CXI (1965): 1-14.

Van den Heuvel, Jacques. Voltaire dans ses contes. De « Micromégas » à « L'Ingénu ». Paris: Armand Colin, 1967.

Versaille, André. Voltaire, un intellectuel contre le fanatisme. Paris: La Renaissance du Livre, 2002.

Vigié, Marc. Les galériens du roi, 1661-1715. Paris: Fayard, 1985.

Weerdt-Pilorge, Marie-Paule de. Les Mémoires de Saint-Simon. Lecteur virtuel et stratégies d'écriture. Oxford: SVEC Voltaire Foundation, 2003 :08.

Weiss, Charles. Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours. Tome I. Paris: Charpentier Libraire-Editeur, 1852.

---. Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours. Tome II. Paris: Charpentier Libraire-Editeur, 1853.

Yardeni, Myriam. Le Refuge Protestant. Paris: Presses Universitaires de France collection L'Historien, 1985.

---. Repenser l'Histoire. Aspects de l'historiographie huguenote des Guerres de religion à la Révolution française. Paris: Honoré Champion, 2000.

---. "Paix perpétuelle et tolérance des religions : le projet de l'abbé de Saint Pierre (1713)." Qu'est-ce que la tolérance ? Perspectives sur Voltaire. Ed. Jürgen Siess. Ferney-Voltaire: Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2002. 35-43.

Zuber, Roger. "Acteurs, victimes, souvenirs." Réforme 2084 (1985): n.pag.

Zysberg, André. "Le langage des galères de France à l'âge classique 1660-1750." Ethnologie française IX (1979): 257-70.

---. Les galériens : vies et destins de 60,000 forçats sur les galères de France 1680-1748. Paris: Editions du Seuil, 1991.

MICHIGAN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
3 1293 02956 1622